

REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de parc éolien de Paz'eole

Rapport généré le 17/03/2022 à 17h07

Nombre de contributions : 78

Volume 1/1

E1 - Joseph Beaujard

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 10h43

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Registre numérique non en ligne

Contribution : Nous sommes le 14 février, il est 10 heures 43 et le dossier bumerique n'est pas en ligne.Merci de respecter les citoyensJoseph Beaujard

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@2 - Arnoux Thibault - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 14/02/2022 à 20h59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas d'éolien dans nos champs de vision

Contribution : Bonjour 1- L'éolien n'étant qu'un moyen peu rentable et polluant des sols de produire de l'électricité, surtout quand le vent n'est pas à 100% prévisible, 2- les résultats des analyses liées au problème de cancers pédiatriques n'étant pas clairs, et l'impact du traitement de l'électricité générée par les éoliennes n'étant pas non plus sans risque 3- combien d'éoliennes faudrait-il planter pour répondre aux besoins énergétiques d'une commune en croissance ? 4- qui prend en charge la dépollution des sols ou on injectera des centaines de tonnes de béton 5- la ligne d'horizon autour de sainte Pazanne étant déjà bien abîmée par les éoliennes existantes Je m'oppose fermement à ce projet pour la santé de mes enfants

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - Huchet Jean-Guy - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 13h24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable aux éoliennes

Contribution : Je suis riverain de la zone d'implantation des prochaines éoliennes. Je suis farouchement opposé à ce projet comme à 100% des projets éoliens qui sont une atteinte gravissime à nos paysages. D'autre part l'éolien n'est absolument pas écologique et n'est qu'une fumisterie qui profite à un petit nombre.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@4 - Cedric - Salomé

Date de dépôt : Le 18/02/2022 à 13h56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à une énergie verte

Contribution : Il est indéniable que, au vu de l'urgence climatique, nous devons nous tourner vers des modes de production d'énergie bas carbone. Nous devons saisir cette opportunité de profiter d'une énergie éolienne. Les inconvénients de cette énergie sont assez faibles : l'emprise au sol est faible (souvent sur des terres inexploitées) et pour ce qui contestent l'esthétisme de ces éoliennes, elles ne sont pas plus laides que des pylônes à haute tension. Oui à l'éolien de paz'eole.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@5 - Cosson / Grelier Matthieu / Agathe - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 14h26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier avis Parc éolien Paz Eole

Contribution : Bonjour, Vous trouverez notre contribution jointe à ce message.
Cordialement M Cosson

Pièce(s) jointes(s) :

Agathe Grelier, Matthieu Cosson et leurs enfants
7 bis le Bois Flamberge
44680 Sainte Pazanne

le 28 février 2022 à Sainte Pazanne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier nous tenions à vous faire part de nos observations concernant la construction du parc éolien de Sainte Pazanne, Paz'Eole. Habitant.es du village du Bois Flamberge, notre maison se situe à un peu plus de 600 m des futures éoliennes.

Le projet Paz'Eole sera distant d'un peu plus de 5 km du bourg de Sainte Pazanne.

En 2020, la proximité du projet de parc éolien de Rouans, distant de 8 km, avait suscité de nombreuses et compréhensibles craintes. Aussi, vous aviez émis des réserves sur différents sujets.

Le contexte sociétal reste particulièrement tendu et les questions de santé soulevées avec l'arrivée d'un projet comme celui-ci, sont évidemment nombreuses lorsque nous réfléchissons à notre avenir d'habitant.

Les éoliennes déjà installées à proximité de notre village répondent aux enjeux environnementaux et économiques souhaités par la commune. Cette même commune qui depuis doit faire malheureusement face à des enjeux significatifs de santé.

Aussi, au titre du principe de précaution et pour éviter toute concentration d'éléments « nuisibles », l'enjeu primordial de santé ne doit-il pas primer dans ce projet ? L'importance du nombre de cancers pédiatriques sur notre commune et la surdensité d'éoliennes sur ce secteur ne doivent-elles pas nourrir ce principe de précaution ? D'autant plus que dans le cas présent, il s'agit d'éoliennes encore plus puissantes et que c'est toute la chaîne : éoliennes, câbles électriques, poste livraison ... qui risquent d'entraîner des potentiels risques.

De plus, comme le souligne le responsable du Département de Santé Publique et Environnementale de Loire-Atlantique, M Lecocq (courriers ARS du 26/04/21 et 21/09/21) le risque d'émergence de bruit au delà du seuil des 35 dB, la nuit en période estivale, risque d'entraîner des situations de gêne pour le voisinage. En cas de gêne par une/un habitant-e du village, qu'en sera t'il de la prise en compte de ce gêne par le développeur ? Et quel sera alors sa réactivité et les moyens mis en œuvre pour baisser le bruit ?

En effet, nous notons, au vu des rencontres avec les développeurs, que l'ensemble des contraintes techniques existantes pour identifier des zones favorables d'installation de parcs d'éoliennes sont telles que très peu de zones sont possibles comme le montre la carte du schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire.

Les réglementations administratives, techniques, environnementales et financières sont évidemment les plus « respectées » au détriment des habitudes de vie des riverains de proximité.

Du coup, une intensification de ces installations sur ces zones est observée. C'est le cas pour le Bois Flamberge qui se situe en limite de zone favorable (source DREAL Pays de la Loire 2012 – Schéma régional éolien terrestre des Pays de la Loire)

Le village est déjà imbriqué entre la route départementale D95 (à l'est), la voie ferrée (à l'ouest) et un parc éolien (sud ouest, à environ 1,5 km).

Faut il dans ce cas rajouter un aménagement susceptible de rajouter un bruit de fond permanent, sous couvert d'objectifs éoliens régionaux portés par des développeurs éoliens, loin de vivre au quotidien sur les zones impactées ?

Par ailleurs, nous avons découvert, au même titre que le maire de la commune, lors de la réunion de présentation du projet le 13/12/2021, que les contraintes militaires se sont renforcées depuis juin 2021, augmentant la zone tampon de 30 à 70 km autour des radars militaires dans laquelle il n'est plus possible de construire d'éoliennes.

A ce jour, avec les nouvelles contraintes militaires, il serait impossible de construire les éoliennes prévues (confirmation de M Paris, de la société RWE, coordinateur du projet Paz'Eole). Aussi, pourquoi maintenir l'installation d'un parc, sans tenir compte de ces nouvelles réglementations, au seul titre d'une date de dépôt de dossier ? Les évolutions, si elles ont lieu, sont nécessaires et ce quelque soit les dates de dépôts des dossiers.

Nous avons été plusieurs habitant-es à se poser la question de l'impact d'un parc éolien sur la dévalorisation immobilière. Il reste envisageable que l'évaluation des biens immobiliers en visibilité de ces parcs dans le contexte actuel soit un argument lors de la vente d'un bien immobilier. Nous assisterions alors à « une double peine » pour les habitants : risque sur la santé publique et risque économique.

Nos interrogations, remarques et propositions ont été écoutées par le développeurs lors de 2 réunions sensées être de concertation. Mais nous n'avions aucune marge de manœuvre quant à des possibilités de modifier le projet. Nous avons été mis devant le fait accompli. Les réunions de concertation n'en avait donc que le nom.

Nous avons donc proposé un certain nombre de propositions qui n'ont que très peu été reprises par le développeur RWE dans une charte d'engagement (document réalisé par l'Agence Tact, version finalisée de février 2022, non validée par les habitants). Aux inquiétudes, on nous répond « panneau pédagogique », « bourse aux haies », « études », « maintenance », « normes », « réglementations »... mais quand sera t'il si un-e/des habitant-e.s ressent.ent de la gêne. Cela nous étonnerait bien qu'un développeur se sente concerné par les problématiques d'habitant.es...

Il nous apparaît évident, par exemple, de programmer des réunions semestrielles du comité de suivi et ainsi éviter « l'oubli » de certains engagements du développeur.

Ce qui nous importe à ce jour, c'est que les engagements soient suivis de faits réels et rapides en cas de problème d'ordre technique : bruit, sensibilité électrique, champ électromagnétique...

Malheureusement, nous ne savons pas quels seront les effets du parc éolien sur notre santé.

Ainsi, nous espérons que vous serez attentifs à nos remarques,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations,

Agathe Grelier et Matthieu Cosson

@6 - Joseph JOSEPH - Pannecé

Organisme : ASSOCIATION SOVNOTER

Date de dépôt : Le 28/02/2022 à 14h38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ETUDE ACOUSTIQUE PROJET EOLIEN PAZ'EOLE

Contribution : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Veuillez trouver ci- jointes nos 11 REMARQUES concernant l'Etude Acoustique du projet éolien PAZ'EOLE 11 Remarques qui nous conduisent à nous positionner CONTRE CE PROJET (DOC JOINT) Association SOVNOTER

Pièce(s) jointes(s) :



Teillé, le 28 Février 2022

REMARQUES relatives à l'Etude Acoustique PAZ'EOLE

1/ les mesures de bruit résiduels appellent les remarques suivantes de notre part :

REMARQUE 1 : une seule campagne de mesure réalisée fin août-début octobre

Pourquoi n'avoir pas réalisé une deuxième campagne de mesure lors d'une saison hivernale (sans feuillage dans les arbres, sans travaux agricoles importants (semailles, récoltes), sans bruits d'insectes nocturnes)... en fait, une période où les niveaux de bruits résiduels sont au plus bas et où les niveaux d'émergence entre bruit résiduel et bruit ambiant avec les éoliennes, peuvent être à leur amplitude maximum... oubli ou souci de ne pas maximiser les émergences ?

Les mesures d'étude sur deux périodes différentes sont d'ailleurs recommandées par le guide de réalisation des études d'impact.

REMARQUE 2 : une étude de bruit résiduel que nous qualifions d'INSUFFISANTE au village la Grande Métairie, un des villages avec le Bois Flamberge, les plus exposés aux nuisances sonores.

Pour la Grande Métairie, on ne comprend pas bien les raisons qui ont conduit, **sur ce site encore une fois, sensible**, à n'effectuer qu'une nuit de mesure...

On nous parle d'un site inhabité et en réfection...

En quoi, le caractère inhabité où des travaux de réfection qui s'effectuent le jour en général... aurait pu empêcher une campagne de mesures au moins nocturne de même ampleur que sur les 4 autres points ?

2/ les tableaux de synthèse des bruits résiduels appellent de notre part les remarques suivantes :

REMARQUE 3 :

On notera ici que sur les 8 points de mesure présentés dans les tableaux, seuls 4 points seulement, ont fait l'objet de mesures réelles, les 4 autres points sont des valeurs extrapolées. Si l'extrapolation est permise par le guide de réalisation des études d'impact, il faut souligner la valeur toute relative des données exploitées à partir de ces points et notamment le point Grande Métairie, qui a été assimilé sur les valeurs de la Durasserie, uniquement sur la base de cohérence sur une seule nuit de mesure.

REMARQUE 4 :

On peut s'étonner que les tableaux de bruit résiduel concernant les périodes de début de journée (7H-8H) et fin de journée (20H30-22H), soient présentés '**toutes orientations de vent**' sans que la moindre explication ne soit donnée Alors que tous les autres tableaux concernant les périodes diurne et nocturnes sont présentés séparément pour chaque orientation de vent, sud-ouest et nord-est...

Dès lors, on peut se poser la question suivante : Est-ce pour masquer des valeurs de bruit résiduel par orientation de vent en les fondant dans un ensemble toutes orientations de vent ?

3/ **les 3 variantes** du projet appellent de notre part les remarques suivantes :

REMARQUE 5 :

L'opérateur ne précise pas de façon explicite l'objectif recherché en présentant 3 variantes d'implantation d'éoliennes...

On en déduit donc, que la prise de conscience de l'opérateur de l'ampleur des nuisances sonores générées sur les villages Bois Flamberge et Grande Métairie, le conduit à étudier et proposer trois variantes, la première avec 2 éoliennes et les 2 autres avec 3 éoliennes dans le but sans doute de proposer le meilleur compromis d'impact sonore notamment sur les villages précités.

Mais nous estimons que l'opérateur ne va pas au bout de sa démarche qui est de présenter une variante 1 à 2 éoliennes, susceptible de minorer les impacts sonores sur Grande Métairie et Bois Flamberge dans la mesure où les 2 éoliennes de la variante 1 sont positionnées l'une au nord, l'autre au sud...

Ce faisant, il n'obtient évidemment pas une différence fondamentale de nuisances entre les variantes à 2 éoliennes et 3 éoliennes et finalement, on se demande si ce n'est-ce pas à dessein ... compte tenu de la faible différence... pour faire passer son projet à 3 éoliennes...

POURQUOI, si l'intention réelle de l'opérateur est de vraiment présenter une variante générant moins d'impact sonore sur les villages sus nommés, n'avoir pas présenté la variante 1 avec 2 éoliennes mais avec ces DERNIERES POSITIONNEES au NORD ?

La présentation de ce projet avec 3 variantes, traduit selon nous, un opérateur conscient des nuisances sonores générées sur les villages Bois Flamberge et Grande Métairie, mais cherchant à faire passer un projet à 3 éoliennes en s'arrangeant pour présenter une variante 1 qui ne montre pas une amélioration notable...

Nous demandons expressément au Commissaire-Enquêteur de relever l'incompréhension du positionnement des éoliennes de la variante 1 et d'exiger une étude variante 1 bis avec les 2 éoliennes positionnées au nord.

4- Les tableaux intégrant le bruit des éoliennes avec le calcul des émergences.

Ces tableaux montrent la sensibilité **notoire** des villages Bois Flamberge et Grande Métairie en période nocturne quelle que soit l'orientation du vent ce qui conduit à la présentation d'émergences ne RESPECTANT pas la REGLEMENTATION

REMARQUE 6 :

Signalons également les FORTES EMERGENCES considérées comme respectant la réglementation (inf à 35dB de bruit ambiant) et concernant les villages Bois Flamberge et Grande Métairie.

Notons à ce propos, les émergences en période nocturne de 5 par vents de 3 et 4m/s et 3 et 2,5 par vents de 7 et 8m/s sur Bois flamberge nord et sud par vents de sud-ouest.

Notons les émergences en période nocturne de 4 à 7,5 par vents de 3 à 5m/s sur la Grande Métairie par vents de sud-ouest.

Notons les émergences en période nocturne de 4 par vents de 3 et 4m/s et 3 et 2 par vents de 9 et 10m/s sur Bois flamberge nord et sud par vents de nord-est.

Notons les émergences en période nocturne de 6, 4,5 et 7,5 par vents de 3,4 et 5m/s sur la Grande Métairie par vents de nord-est.

Sans compter les émergences systématiques à la DURASSERIE en période nocturne par vent de nord-est ; émergences d'importance à 4,5 par vent de 6m/s...

Sans compter la FOUCAUDIERE avec une émergence de 4 par vent de nord-est à 5m/s toujours en période nocturne ...

Sans compter la MERCERIE avec une émergence de 3,5 par vent de nord-est à 5m/s toujours en période nocturne....

Toutes ces émergences qui ne feront pas Théoriquement l'objet de mesures de bridage et qui seront autant de nuisances pour les RIVERAINS en période nocturne.

Nous rejoignons ici complètement la remarque de Monsieur Régis LECOQ de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE qui, dans son courrier du 21/09/2021, pièce du dossier d'enquête, souligne : *" Toutefois, je tiens à rappeler au pétitionnaire qu'au-delà de la réglementation, qui prend en compte l'émergence seulement quand le niveau ambiant est supérieur à 35dB(A), l'étude acoustique met en évidence en période nocturne, des émergences non négligeables dans des environnements sonores situées en dessous de ce seuil. Ces cas de figure, même s'ils sont admis par la réglementation risquent notamment en période estivale (vie à l'extérieur, et ouverture des fenêtres la nuit) de conduire à des situations de gêne pour le voisinage."*

On notera pour la forme, ici, que le seuil préalablement fixé à 30 dB(A) a été fixé en 2011 à 35 dB(A), sans que préalablement, une étude santé ait été conduite avant de rehausser ce seuil. Nous joignons pour l'anecdote ici, en annexe, l'interpellation en séance publique du gouvernement à l'Assemblée Nationale et de la réponse de ce même gouvernement promettant une étude ultérieure...La charrue devant les bœufs... la "fuite en avant "...

Nous demandons expressément au Commissaire-Enquêteur que, sur la base de ces émergences nombreuses et notoires pour les riverains, ces dernières fassent l'objet, bien qu'elle se situent dans le cadre des niveaux sonores de bruit ambiant inférieur à 35Db, d'application de modes de bridage afin de ramener au moins le seuil d'émergence nocturne au maximum à 3dB(A).

5- Plans de bridage et tableaux d'émergence optimisés

Les tableaux optimisés nous montrent, en intégrant les modes de bridage, une situation conforme à la réglementation **MAIS EN LAISSANT DE COTE toutes les émergences FORTES relatives ci-dessus**

REMARQUE 7 :

Le guide de conduite des études d'impact demande que soit présentée, l'incidence ECONOMIQUE des plans de bridage dans l'exploitation des éoliennes de façon à apprécier si ces pertes ne remettent pas en cause la viabilité économique du projet.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu cette étude chiffrant l'impact économique de l'application des plans de bridage.

REMARQUE 8 :

L'opérateur ne cesse d'affirmer dans son étude, comme page 39 de 61 :

" Seules, les mesures de contrôle environnemental post-installation permettent de statuer sur le respect réglementaire.

L'éventuel plan de bridage définitif ne pourra être établi qu'à la suite de ces mesures. Le plan de bridage ici présenté a pour objectif d'anticiper les conditions dans lesquelles le parc pourrait avoir à opérer en cas de sensibilité acoustique avérée "

On soulignera simplement ici, après avoir lu, sans doute comme beaucoup de citoyens cette étude acoustique, la "timide" détermination de l'opérateur à mettre en place des plans de bridage puisqu'il mentionne le mot "éventuel " et le membre de phrase " **en cas de sensibilité acoustique avérée** "... **ce que démontre pourtant nettement la présente étude acoustique.**

Cette maladresse rédactionnelle nous conduit aux remarques finales suivantes :

REMARQUE 8.1 :

Quel projet, quelle variante sera retenue ?

Nous redisons ici, qu'il est extrêmement frustrant de se voir présenter un projet avec 3 variantes, sur lequel la décision finale retenue échappera complètement aux citoyens.

A-t-on la connaissance précise du parcours exact et final de 17,8 km qu'aura à faire le câblage pour rejoindre le point de distribution des 20000 volts à BRAINS ? **Nous n'avons pas vu dans le dossier, sauf erreur de notre part les précisions qu'il devait apporter sur la partie terminale de l'acheminement, ce qui est une exigence dans le dossier remis en enquête publique.**

Le montant de cet acheminement sera-t-il justifié économiquement si la variante 2 éoliennes est in fine, retenue ?

REMARQUE 8.2 :

Quelles seront les modalités précises des campagnes de mesure mis en œuvre après l'installation des éoliennes ?

REMARQUE 8.3 :

Les plans d'optimisation du fonctionnement des éoliennes SERONT-ILS CONNUS DES CITOYENS ?

REMARQUE 8.4 :

Les citoyens peuvent avoir connaissance des contrôles ICPE désormais sur géorisques.

Au-delà, pour générer un niveau de confiance dans son fonctionnement, la société qui assurera le fonctionnement des éoliennes au quotidien fait elle l'objet d'une certification ISO 14001 avec maîtrise des intrants, des processus, de la métrologie, de la maintenance, des non conformes, des réclamations... et avec un audit annuel par un organisme accrédité COFRAC ?

En Conclusion

Nous nous opposons catégoriquement à un projet dont les impacts acoustiques montrés dans cette étude prévisionnelle sont avérés et dont les mesures de bridage ne font que limiter les impacts sonores sans intégrer l'impact des émergences notoires, en deçà des 35 dB(A)

Compte tenu de ces constats, on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été procédé à une deuxième campagne de mesure en période hivernale avec des niveaux de bruit résiduel moins marqués et des risques d'émergences encore plus prégnants.

Par ailleurs, le " manque de certitude " de l'opérateur qui présente 3 variantes et n'a pas arrêté définitivement le choix du type d'éoliennes laisse pour le moins " dubitatif " sur ce projet...

Nous demandons que le commissaire-Enquêteur se prononce défavorablement sur ce projet.

ANNEXE

Dérogation accordée aux éoliennes concernant le respect du code de la santé publique

14^e législature

Question écrite n° 19322 de [Mme Anne-Catherine Loisier](#) (Côte-d'Or - UDI-UC)

publiée dans le JO Sénat du 17/12/2015 - page 3416

Mme Anne-Catherine Loisier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la dispense, introduite par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, pour les éoliennes, de respecter le code de la santé publique qui fixe à 30 dBA le seuil à partir duquel l'infraction sonore d'une émergence excessive peut être caractérisée (3 dBA en période nocturne et 5 dBA en période diurne).

En effet, l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement autorise, par son article 26, les éoliennes industrielles à déroger à l'obligation de respecter le code de la santé publique, en portant à 35 dBA le seuil à partir duquel l'infraction d'une émergence excessive peut être caractérisée.

Cet arrêté autorise ainsi les éoliennes à porter le bruit ambiant global à l'extérieur des habitations à 35dBA, sans qu'aucun critère d'émergence puisse leur être opposé, alors que ce seuil n'est que de 30 dBA à l'article R.1334-32 du code de la santé publique.

Ces cinq décibels supplémentaires autorisés pour les éoliennes correspondent, en acoustique, au triplement de la source sonore. Cette dérogation est d'autant plus préjudiciable à la santé des riverains, que les bruits impulsifs des éoliennes sont considérés, à puissance égale, plus dérangeants que la plupart des autres bruits et que les mesures en décibels pondérés « A » (dBA) minorent considérablement l'évaluation de la gêne liée aux basses fréquences caractéristiques du bruit des éoliennes comme le confirme, sur ces deux points, le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, intitulé « impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes », publié en mars 2008.

Ce même arrêté ministériel du 26 août 2011 dispense aussi les éoliennes de tout contrôle des basses fréquences alors que l'article R.1334-34 du code de santé publique définit à 7db les valeurs limites de l'émergence spectrale dans les bandes d'octave normalisées centrées sur 125 Hz et 250 Hz.

Elle lui demande donc quelle autorité sanitaire a validé à la fois l'élévation du seuil à partir duquel l'infraction peut être constituée pour les éoliennes - en le portant à 35dBA au lieu de 30dBA - ainsi que la

suppression de tout contrôle de leurs émergences de basses fréquences et sur quel fondement cette dispense du respect du code de la santé publique a été autorisée.

Transmise au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat

Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 31/03/2016 - page 1309

Les installations éoliennes ne sont plus régies par les dispositions des articles R. 1334-30 et suivants du code de la santé publique, qui définissent les infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage, mais elles relèvent du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles doivent à ce titre respecter des limites fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE. Le seuil de 35 dB est issu de la réglementation applicable aux autres ICPE (arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE). Afin d'établir une base de connaissance étayée et de parvenir à des conclusions solides concernant les effets sur la santé des basses fréquences et des infrasons dus aux parcs éoliens, les services du ministère de l'écologie et ceux du ministère chargé de la santé ont, en juin 2013, demandé à l'ANSES : de conduire une revue des connaissances disponibles en matière d'effets sanitaires auditifs et extra-auditifs dus aux parcs éoliens, en particulier dans les basses fréquences et les infrasons ; d'étudier les réglementations mises en œuvre dans les pays, notamment européens, confrontés aux mêmes problèmes ; de mesurer l'impact sonore de parcs éoliens, en prenant en compte les contributions de basses fréquences et des infrasons, notamment de ceux où une gêne est signalée par les riverains ; de proposer, sur le fondement de ces études, des pistes d'amélioration de la prise en compte de ces éventuels effets sur la santé dans la réglementation, ainsi que des préconisations permettant de mieux appréhender ces effets sanitaires dans les études d'impact des projets éoliens. Les résultats de cette expertise sont attendus mi-2016



Association SoVnoter

141 La Gréhondière

44440 Teillé

association.sovnoter@gmail.com

@7 - julie - Saint-Hilaire-de-Chaléons

Organisme : paucin

Date de dépôt : Le 03/03/2022 à 17h32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet paz eole

Contribution : Je ne suis pas contre les eoliennes mais il y en maintenant beaucoup et même trop dans le paysage. De plus, pour une question de santé, ne sachant encore précisément ce que toutes ces implantation impliquent en terme de santé notamment lié l'effet cocktail, je considère qu'il vaut mieux prevenir que guérir et éviter de rajouter des problématiques potentiels surtout dans ce secteur.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@8 - Esnaut Adeline - Machecoul-Saint-Même

Date de dépôt : Le 05/03/2022 à 17h03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour le projet éolien de Sainte pazanne

Contribution : Je suis résidente à Machecoul et m'intéresse à la politique énergétique de ma région. J'ai également pu consulter les éléments du dossier porté par la société RWE et me faire ma propre idée en me rendant à plusieurs reprises à proximité d'un parc éolien. · L'énergie éolienne est une énergie propre qui remplace de plus en plus les énergies fossiles comme le fuel, le charbon, le gaz. Les bilans de RTE sur la production d'électricité en France le montrent chaque année. · Un parc éolien est un moyen de faire entrer de l'argent pour les communes comme Sainte-Pazanne et de dynamiser le territoire : impôts, mesures compensatoires, pour l'intérêt de tous les habitants. · Les éoliennes ne font pas le bruit que l'on veut faire croire. De plus, la réglementation acoustique est stricte et les éoliennes de Sainte Pazanne seront implantées à côté d'une route fréquentée. · Il ne faut pas avoir peur de ce qui est nouveau : les éoliennes ne sont pas source d'ondes électromagnétiques contrairement aux téléphones portables, aux box wifi. Elles ne sont pas dangereuses pour la santé contrairement aux véhicules diesel (plusieurs dizaines de milliers de morts par an en France) ou aux centrales thermiques à charbon ou à fuel. · Enfin, les éoliennes produisent une électricité bon marché, moins chère que celle qui sera produite par la future centrale nucléaire de Flamanville et sans engager la responsabilité des habitants de la Terre sur des milliers d'années à cause des déchets. Pour ces diverses raisons, je suis favorable au projet éolien de Sainte Pazanne

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@9 - Latraube Franck - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 07/03/2022 à 08h23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Favorable au projet

Contribution : J'habite à Ste Pazanne depuis 2008, les éoliennes présentent ne me posent aucun problème. Ma passion est l'ornithologie et j'effectue régulièrement des suivis sur la commune, les données seront à disposition de l'ABC biodiversité en cours. Je m'intéresse aux enjeux liés aux changements climatiques et les enjeux énergétiques . Après consultation du rapport RTE de 2021 et à l'arrêt de 14 réacteurs nucléaires cet hiver, je suis favorable aux énergies renouvelables car le choix n'existe pas. Soucieux de mon empreinte carbone, je m'efforce au quotidien de diminuer mon impact sur l'environnement : je veille à tendre vers le zéro déchet, je fais mes courses dans les commerces locaux, j'ai des toilettes-sèches depuis plus de 5 ans, je pratique la permaculture, j'ai investi dans un chauffe-eau solaire en, je privilégie les transports doux je prends le TER et le vélo depuis STE Pazanne... malgré tous ces efforts, je consomme de l'électricité et j'ai conscience que les objectifs de l'ADEME ne seront pas atteints en matière d'énergies renouvelables, encore une fois... Nous serons rattrapés à la fois par nos retards en matière de mix énergétique et de changement climatique. Je regrette au passage que les éoliennes ne soient pas considérées comme un «intérêt général » et qu'elles soient soumises au débat public alors que les centrales nucléaires, les lignes HT, les postes sources, les antennes relais avec la 5G ne le soient pas. Je peux comprendre les inquiétudes de certains. Mais le danger qui nous guette n'est-il pas plutôt dans le nucléaire ? L'attaque des russes sur la plus grande centrale nucléaire d'Europe, prouve que le risque zéro en matière de sûreté nucléaire n'existe pas. La France compte 54 réacteurs, le plus proche est probablement celui de Chinon. Que se passerait-il est cas d'explosion (attaque terroriste par ex)...Il faudrait évacuer tout le territoire nationale et pendant plusieurs décennies. C'est totalement impossible. Ce parc va permettre à la commune d'être autonome en électricité mais il faut aller au-delà. Il faut continuer la transition écologique avec une énergie de proximité qui apporte des financements locaux. J'ai une fille de 13 ans et je ne souhaite pas lui laisser en héritage 54 réacteurs nucléaires et bientôt 7 ou 15 EPR. Tout le monde a besoin d'électricité et les besoins sont hélas croissants. Les opposants aux éoliennes sont-ils prêts à accepter que les déchets nucléaires soient enfouis sur leur commune ? Quelles solutions alternatives sont-ils prêts à proposer ? Les déchets nucléaires représentent 1 700 000 m3 (volume de la Tour Eiffel) en France de déchets ultime (c'est-à-dire contenant une radiation de plusieurs centaines voire millier d'année).. A l'inverse les éoliennes seront démontées dans 20 ans et recyclées à 90%. A l'inverse, pour les centrales nucléaires, les procédés de déconstruction sont inconnus à ce jour. Par ailleurs, il existe un PCAET à l'échelle de l'agglo qui démontre que les énergies renouvelables et surtout l'éolien devront tripler en 2030. J'invite d'ailleurs tout le monde a consulter le diagnostic du PCAET https://www.pornicagglo.fr/wp-content/uploads/2019/10/PCAET-Diagnostic_BD.pdf Plus localement, je terminerai par ce le bilan ENEDIS de la consommation de la commune de Ste Pazanne <https://data.enedis.fr/pages/portrait-de-mon-territoire/>

Certes le bilan consommation versus production pour la commune est positif en terme mais le bilan régional et intercommunal reste négatif. Je souhaite savoir si le développeur mettra en place un financement participatif a destination des habitants de la commune ? Je suis évidemment favorable au projet et je souhaite que dans le même temps des efforts significatifs soient faits pour réduire notre dépense énergétique par les pouvoirs publics et les habitants.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@10 - LEPINAY Damien - Teillé

Organisme : Particulier

Date de dépôt : Le 08/03/2022 à 23h12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Observation sur le projet du parc éolien Paz'Eole sur Ste Pazanne

Contribution : Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, je tiens à vous signaler que je suis contre ce projet. Nous constatons depuis des mois qu'il y a des problèmes de santé sur le secteur de Sainte Pazanne. Il est urgent de stopper ce dossier, en effet nous ne connaissons pas la cause, mais justement il faut appliquer le principe de précaution et très vite ! "nous sommes tous de Sainte Pazanne".
Damien LEPINAY (44 Teillé)

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@11 - Bloise Bénédicte - Chaumes-en-Retz

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 12h43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Futurs parc éolien pays de retz

Contribution : Je souhaiterais soutenir le collectif stop aux cancers pédiatriques en participant à ce sondagestop aux futurs projets éoliens dans le secteur du pays de retz, restons prudents en abandonnant le projet d élargissement du par éolien !!!

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E12 - Bernard Bourr

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 15h08

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Bonjour, je me permets de vous envoyer ce message et j'espère qu'il sera lu par le maire et c'est adjoints, cela concerne le rajout de trois [...]

Contribution : Bonjour, je me permets de vous envoyer ce message et j'espère qu'il sera lu par le maire et c'est adjoints, cela concerne le rajout de trois éoliennes, ce projet a été approuvé par le conseil 18 voix pour 8 contre ce que j'ai lu dans la presse. Je ne comprends pas que l'on puisse être en accord avec l'éolien, une grande fumisterie de ce début de siècle, un scandale financier et environnemental sans nom ou quelques uns se gavent sur nous, clients EDF dont les factures n'arrêtent pas d'augmenter depuis une dizaine d'années dans des proportions dingues, cela "grâce" à l'éolien et au voltaïque. Ce qui n'est pas acceptable à Ste. Pazanne c'est qu'il y a déjà six autres machines, vous en avez jamais assez. Le Pays de Retz c'est enlaidi comme c'est pas permis avec ces dizaines et dizaines de moulins à vent et combien d'oiseaux sont tués on en parle pas de cela, ce qui m'exaspère aussi c'est la passivité de la population. Vous l'aurez compris pour moi l'éolien c'est une a

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - PILATUS Thierry - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 16h51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis négatif sur l'ajout d'éoliennes à Sainte-Pazanne

Contribution : Je joins ici mon avis négatif circonstancié sur l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur notre secteur et donc sur ce projet Paz'éole à Sainte-Pazanne. Vous n'êtes pas sans ignorer le contexte sanitaire local avec un nombre dépassant de loin la moyenne nationale de cancers pédiatriques. Il en est recensé au moins 25 avec déjà 5 décès parmi eux. L'implantation de nouvelles éoliennes est un facteur de risque supplémentaire réel dans ce cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques. Notre sol est granitique et schisteux, fissuré, fracturé par la présence de nombreuses failles et le sous-sol est fortement humide et encerclé d'eau (La Loire, marais, rivières, ruisseaux, lac). Notre secteur est situé en zone sismique et la présence de carrières ont pour conséquences de modifier le sous-sol en permanence et perturber les chemins d'eau souterrains et nappes phréatiques. Notre région est en zone 3 concernant le radon et ses remontées, soit le seuil maximum métropolitain, accentuées par les carrières locales, les séismes et nos failles en perpétuels mouvements. Les éoliennes en fonctionnement produisent, tout au long des câbles électriques enterrés, des champs électromagnétiques basse fréquence qui sont véhiculés sur tout le territoire conducteur (granit/eau) via ses failles et ses veines d'eau. Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro Tesla (norme Française à 100 micro Tesla) et des études épidémiologiques (rapport ANSES 2019) mettent en évidence l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles. Une étude danoise (reconnue par Santé Publique France, l'ANSES et l'IRSN lors d'un comité de suivi à l'ARS en 2019) montre que les champs électromagnétiques, combinés au radon ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile. Je demande donc l'application du principe de précaution et de ne pas ajouter un risque supplémentaire dans notre environnement en n'autorisant pas l'ajout de ces éoliennes à Sainte-Pazanne.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - Virginie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 16h52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET DE PARC ÉOLIEN DE PAZ'EOLE

Contribution : Bonjour, Je suis contre ce projet. Nous n'avons pas assez de recul de l'impact sur notre santé et notre paysage est déjà assez défiguré par les éoliennes existantes.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - Helene - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 16h56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet éolien

Contribution : Bonjour, Etant très inquiète de la santé de nos enfants dans la région et en constatant le nombre de cas depuis l'arrivée des éoliennes je suis pour le principe de précaution ! Nous sommes encerclés par les éoliennes sur Ste Pazanne et cela est très inquiétant.. Sur Nozay et bien d'autres campagnes il y a une corrélation avérée entre les troupeaux de bovins qui se meurent et les éoliennes donc forcément ce qui fait du mal aux animaux fait du mal à l'homme.... Ne faites pas passer l'argent avant la santé de nos enfants SVP.... Hélène Araujo Dos Santos

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@16 - Pierre - Saint-Léger-les-Vignes

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 17h03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le ratio "bénéfice-risque" de tels projets est-il objectivement posé ?

Contribution : Qu'elle soit fournie par le vent, la force des marées, la puissance du soleil, la technique nucléaire, la combustion du charbon,... l'énergie nécessaire au mode de consommation de nos sociétés développées aujourd'hui n'est ni vitale ni pérenne. De plus on ne sait pas recycler les matériaux des éoliennes qui sont enfouies sous terre quelques décennies après leur construction et forment de véritables cimetières d'éoliennes qui ne se dégraderont jamais tant leurs matériaux sont faits d'alliages spécifiques et résistants. On ne sait pas non plus recycler les panneaux photovoltaïques et leurs composants, ni limiter les impacts sur les écosystèmes aquatiques des hydrocentrales, ni recycler et sécuriser les déchets nucléaires. Alors voilà, comment nier aujourd'hui, en 2022, les catastrophes imminentes annoncées? Comment s'obstiner à vouloir toujours plus et foncer tête baissée dans cette course au confort superflu et énergivore qui court à la perte du vivant ? Peu importe la façon de produire l'énergie, la question à se poser c'est : à quoi va-t-elle servir ? Des éoliennes dans le Pays de Retz ? Pas plus qu'ailleurs et encore moins lorsque les preuves scientifiques démontrent un risque supplémentaire pour la santé des êtres vivants du territoire concerné déjà meurtri. Que ceux qui signent l'accord de tels projets engagent leur propre vie et celles de ceux qui leurs sont chers. "Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants."

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@17 - Bonnet Anne-Sophie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 17h07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet Paz Eole Ste Pazanne

Contribution : Bonjour, Par cet intermédiaire, je souhaite dire Non a ce projet pour l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur notre secteur. A La question suivante, je m'oppose à ce projet tant sur la question environnementale qu'humaine. Stoppons svp arrêtons ces implantations massives. Il n'est plus question d'ignorer la voix des habitants du secteur. Quand des animaux des humains sont touchés par ces ondes alors posons nous la question est ce vraiment judicieux de continuer dans ce projet. Eh bien non il faut savoir dire NON Aux éoliennes. Je vous remercie d'avoir pris en compte ma requête. Cordialement

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@18 - Sophie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 17h24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet éolien ste Pazanne

Contribution : Bonjour, Nous devons appliquer un principe de précaution sur l'implantation massives d'éoliennes supplémentaires sur notre secteur du pays de Retz. Il fait apparaître que les animaux et les humains sont sensibles à ces ondes émises dans nos sols. Par quelle lubie peut on accepter de ne pas être sensible à ce qui se passe sur le secteur. Je ne suis pas du tout favorable à l'implantation d'éoliennes supplémentaires. En aucune façon Je vous remercie pour prendre en compte ma requête. Cordialement

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@19 - ISABELLE

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 17h37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PARC EOLIEN

Contribution : Je suis contre un projet de parc Eolien dans la commune de Sainte-Pazanne car cette commune doit faire face depuis plusieurs années à une dégradation de la santé de certains de ses jeunes habitants. Les cancers pédiatriques se sont révélés nombreux sans que les causes ne soient connues. Nous ne savons pas comment vont évoluer ces cas de cancers et si ils ne touchent que les jeunes enfants...L'Eolien n'est peut-être pas l'unique cause mais il a déjà été montré que les vibrations ne font pas bon ménage avec la santé des animaux et notamment de leurs bébés. D'autre part je ne vois pas de pertinence écologique à la construction de ce parc. Un projet qui revient à bétonner des zones agricoles à utiliser une source d'énergie polluante pour son fonctionnement avec une durée de vie relativement courte. Que deviennent ensuite les éoliennes ? Quid du recyclage ? Pour toutes ces raisons je vote contre ce projet.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@20 - Maelys - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 17h57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les nouveaux projets éoliens

Contribution : Je suis personnellement contre tout nouveau projet éolien dans le secteur de Sainte pazanne et ses alentours. La situation sanitaire est critique et anormale. Il faut essayer de régler le problème des cancers pédiatriques avant d'envisager d'étendre le réseau éolien. Beaucoup trop de faits montrent que c'est néfaste pour la santé humaine et animale. Il vaut mieux prévenir que guérir.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@21 - BLANCHET Claudie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 18h42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux nouvelles implantations d'éoliennes

Contribution : Originaire de Sainte-Pazanne, je souhaite que mes enfants grandissent dans un cadre sain et serein, comme ça a été le cas pour moi il y a plus de 30 ans. Mais c'est aussi pour le bien de tous les êtres humains et des animaux. Il faut absolument appliquer le principe de précaution pour préserver la santé de tous. Ces projets ont premièrement été construits assez loin des bourgs pour ne déranger "que" les habitations isolées car personne ne souhaite habiter près des éoliennes (encore moins les investisseurs). Et aujourd'hui, ils se rapprochent de plus en plus des bourgs, or nous ne connaissons pas/très mal les impacts sur la santé. Tous ces projets éoliens représentent également des destructions de terres agricoles, un paysage dénaturé et un ennemi supplémentaire pour les oiseaux, qui sont nombreux, étant donné que nous sommes proches du lac de grand lieu. De plus, on peut sérieusement douter de l'objectif écologique de ces projets éoliens : provenance des matières premières, énergie dépensée pour les construire, les entretenir et les détruire. Tout ça ramené à la productivité de l'éolienne comparé à d'autres sources d'énergie fiables et connues, est-ce réellement écologique ? Leur durée de vie est assez faible et seront-elles réellement détruite un jour ? Ou resteront-elles là, comme un immeuble en ruine, car cela coûtera trop cher de les retirer et de les "recycler" ? Elles sont construites pour rapporter de l'argent, sinon il n'y aurait pas autant de projets en cours. Avant de chercher à construire pour produire toujours plus d'énergie (sans pouvoir la stocker), cherchons d'abord à en dépenser moins. Le déchet le plus facile à éliminer reste celui que l'on n'a pas produit. Les régions rurales ne doivent pas devenir une déchetterie à ciel ouvert, avec ces éoliennes qui pullulent, afin de répondre à la consommation de masse qui est le véritable fléau de notre société actuelle.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@22 - Dehaye Sandra - Machecoul-Saint-Même

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 18h44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les projets éolien

Contribution : **POURQUOI NOUS MOBILISONS CONTRE LES EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?** Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle, nous ne nous interdisons aucune piste pour en rechercher les causes. Nous avons constaté les premiers cas de cancers pédiatriques en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016. Entre 2015 et 2021, il ne s'est pas passé 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, 25 familles sont touchées par le cancer pédiatrique, dont ma fille. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouvera alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant sera catastrophique. Il est important de souligner que ce n'est pas une démarche anti-éoliennes, et il n'est pas question de dire que l'éolien déclenche à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers. En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons. **Champs électromagnétiques facteurs de risque avérés** : Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux que nous avons ici, très conducteurs, conduisent ces champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence qui circulent dans toutes les failles humides qui caractérisent aussi notre secteur. Une étude danoise montre que les champs électromagnétiques, combinés au radon, très présent sur notre secteur, ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile. Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla et des études épidémiologiques (rapport ANSES 2019) mettent en évidence l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles. **Les infrasons** : Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms. Ces infrasons peuvent être néfastes sur la santé chez les personnes et les animaux. **Les constats des géobiologues**: « Il ne peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire » Certains ont d'ailleurs refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne. Tout ceci étant bien évidemment porté à la connaissance de la mairie depuis longtemps. Je suis contre ! Merci Cordialement

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@23 - Virginie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 21h55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre les éoliennes à Sainte Pazanne

Contribution : La transition écologique ne doit pas se faire à marche forcée aux détriments des risques sanitaires (plus ou moins connu à l'heure actuelle) et des paysages cher à nos campagnes. Les causes des cancers pédiatrique sur notre secteur est d'après les services de santé de source multifactoriel et les connaissances à date ne permette pas d'analyse poussé pour trouver ses causes multifactorielles. Alors pourquoi "tenter le diable" en rajoutant de potentiel facteur de risque sur notre territoire déjà assez chargé en éolienne, pour une source d'énergie intermittente. La problématique des courant électrique n'est pas nouvelle, j'ai même pu constaté par moi même des effets de ses courants : des poussins suite à la mise en fonction d'eolienne à moins de 100m se tassaient dans un coin d'un bâtiment, après plusieurs mois à constaté ce phénomène un géobiologue est passé et a cerné le problème. Les animaux ressentent les courants dans le sol, l'humain non, mais si ceux çï ont un effet sur eux, il y en a forcément sur l'humain. Il est inenvisageable à mon sens qu'un geobiologue puisse prospecter toutes la zone du Pays de Retz donc il est inenvisageable d'ajouter encore plus d'éoliennes pour encore plus de courant vagabond, d'onde, de nuisance sur la biodiversité (si on me répond il y a eu des études pour limiter l'impact, ces études ont-elles été poussé jusqu'au recyclage de ces fameuses éoliennes soit disant écologique !!!!) Sans oublier le risque sanitaire, on a eu notre dose : des enfants malades sur nos communes, le covid, arrêter d'imposer des éoliennes parce que l'UE le veut et que des grosses entreprises en profitent pour s'engraisser sans penser à l'avenir.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@24 - Mathieu - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 22h21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Futur projet éolien

Contribution : Contre le projet. Pas jolie, bruyant et probablement dangereux

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@25 - Milène - Villeneuve-en-Retz

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 22h26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le parc éolien paz'eole

Contribution : Il y a déjà beaucoup trop de cancers pédiatriques dans ce secteur. Les éoliennes en combinaison avec d'autres facteurs sont néfastes et aggravent le nombre de cas

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@26 - Celton Christine - Saint-Mars-de-Coutais

Date de dépôt : Le 09/03/2022 à 23h08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet Paz'Eole

Contribution : Depuis le début de construction des divers parc éoliens du pays de Retz, le nombre de cancers pédiatriques et très probablement de cancers d'adultes également. C'est sous ce funeste éclairage que je m'interroge sur le bien fondé d'un (et même de plusieurs) nouveau parc éolien. - quid du principe de précaution ? Ne serait-ce pas pertinent d'attendre une avancée en terme de recherche objective et neutre sur l'innocuité ou la culpabilité de ce type d'équipement ? - les remontés d'informations concernant une surmortalité animale à proximité de ces installations, une étude a-t-elle été menée sur notre secteur ? - vu les circonstances actuelles, est-il pertinent d'artificialiser encore plus les sol cultivables ? Vu les superficies disponibles en toitures (agricoles, industrielles et particulières privées) , ne serait-il pas pertinent de penser un peu plus au solaire ?(Ce qui permettrait en outre une diversification des sources d'énergie.). - Quid du démantèlement des éoliennes et de l'immense semelle en béton ? Qui paye réellement cette remise en état ? Comment l'inflation est elle prise en compte ? - a la fin de la vie de l'éolienne, y a t-il besoin d'autorisation pour en remettre une à la place ? Sur la même semelle béton ? Éolienne de la même taille ou supérieure ? - Notre secteur est sur une zone de migration pour les oiseaux, les chiffres de l'hécatombe provoquée par les éoliennes sont tus (et peu diffusés par la LPO, muselée à coup de subventions par les investisseurs de l'éolien) ; serait il possible d'informer la population sur ce fait, par des données scientifiques objectives et neutres (et non pas par des études biaisées des promoteurs qui se retrouvent ainsi juges et parties) - Concernant notre patrimoine naturel bocage, il est déjà bien défiguré par tous les parcs existants, est-il bien nécessaire de le sacrifier encore plus ? - Quelle est la politique énergétique souhaitée par le territoire du pays de Retz ? Ce choix de l'éolien, développé avec "courage" principalement en limites de communales et limites de communauté de communes touche bien évidemment aussi les collectivités voisines, peu consultés ou tardivement... Il est temps de voir mieux et plus grand : consommer moins d'énergie, diversifier les sources ; promouvoir l'autoconsommation des entreprises et des particuliers en travaillant sur le solaire ; travailler en partenariat avec des entreprises du Pays de retz pour la fabrication des panneaux solaires et pour leur pose ; passer par un référendum pou des consultations citoyennes éclairées pour définir les contours de cette politique. Il est urgent de prendre soin de notre santé, de notre patrimoine vivant, de nos paysages, de notre indépendance énergétique. Je doute que des promoteurs éoliens, dépendants de grands groupes internationaux, soient la réponse à apporter à cette urgence. Merci de m'avoir lue.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@27 - Bouaziz Marcel - La Turballe

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 08h22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Implantation des éoliennes

Contribution : STOP aux éoliennes dans le secteur de saine pazamé en Loire Atlantique et autres secteurs construites ou en projet Recrudescence des cancers pédiatriques inquiétante Investigations et recherche sur les effets cocktails indispensable

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@28 - Broussard Solange - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 08h58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet Parc Eolien Extension

Contribution : Bonjour , Par mesure de précaution je refuse l'extension du Parc éolien de Sainte Pazanne et son secteur. Il faut protéger nos enfants bien au-delà des enjeux économiques. S'il vous plaît, vous n'êtes probablement pas habitant du secteur et pourtant votre enjeu est capital. Faites appel à votre sens de l'empathie, votre bienveillance. Merci.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@29 - Rousseau-Ghestem Elodie - Rouans

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 10h12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc éolien

Contribution : Avis défavorable trop de risques pour la santé de nos enfants vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas .

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@30 - COQUELIN DOMINIQUE

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 10h48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet Eolien de Ste Pazanne

Contribution : Bonjour, Depuis 2015, des parcs éoliens fleurissent à Ste Pazanne et dans les communes environnantes. Au premier abord, cette solution de production d'énergie semblait plutôt "bonne" pour la planète et notre environnement. Mais après avoir rencontré des éleveurs dont la santé des troupeaux est impactée par les effets négatifs (Ondes Electro-Magnétiques) de cette technologie avec des taux de mortalité très importants, après les avoir écouté nous parler de la dégradation de leurs santés et de celles de leurs familles, après avoir échangé avec des vétérinaires dont certains interviennent sur le secteur de Ste Pazanne et qui constatent des pathologies qu'ils ne savent pas soigner. Enfin, après avoir participer à de nombreuses réunions, comités de suivi avec l'ARS, SPF, DREAL..., Visio-conférences avec de nombreux chercheurs experts ...etc... suite au recensement de 25 enfants (dont 7 sont décédés) ayant déclaré un cancer entre 2015 et 2021 sur notre secteur, il est absolument nécessaire de mettre en attente tous les projets éoliens sur notre secteur tant que nous n'en saurons pas plus sur l'impact de cette technologie, sur la santé des personnes et des animaux. Chaque année en France, environ 2550 enfants entre 0 et 19 ans déclarent un Cancer (Chiffres Ministère de la Santé). Entre 2015 et 2020, il y a donc eu environ 12750 enfants en France (sur les 15,5 Millions d'habitants dans cette tranche d'âge 0 - 19 Ans), qui ont déclaré un Cancer. Entre 2015 et 2020, sur notre secteur où vivent environ 10 000 enfants dans cette même tranche d'âge, nous aurions dû recenser 8 cas par rapport à cette moyenne nationale. NOUS AVONS RECENSE 24 enfants qui ont déclaré un Cancer Chaque année en Loire Atlantique, environ 44 enfants entre 0 et 19 ans déclarent un Cancer (Chiffres Ministère de la Santé). Entre 2015 et 2020, il y a donc eu environ 220 enfants en Loire Atlantique (sur les 367 000 habitants dans cette tranche d'âge), qui ont déclarés un Cancer Entre 2015 et 2020, sur notre secteur où vivent environ 10 000 enfants dans cette même tranche d'âge, nous aurions dû recenser 6 cas par rapport à cette moyenne départementale. NOUS AVONS RECENSE 24 enfants qui ont déclaré un Cancer Donc, comme nous l'avions proposé au Conseil Municipal de Ste Pazanne et à de nombreux maires des communes limitrophes : On STOPPE les projets, On MET EN PLACE avec des chercheurs de vrais études d'impact de cette technologie sur la santé et on PREND TOUTES LES DISPOSITIONS nécessaires pour garantir la santé des habitants et des êtres vivants.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@31 - berger sioux - Colombes

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 11h28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au parc éolien : vaches et humains malades, principe de précaution

Contribution : Bonjour, je m'oppose fermement à l'installation de nouvelles éoliennes dans cette zone sinistrée. Monsieur le préfet, en signant ces accords pensez aux enfants qui vivent et vont à l'école près du poste source de sainte Pazanne. ce poste source grossit sans qu'aucune étude n'ait été engagée. les éoliennes se multiplient, et partout en France les éleveurs sonnent l'alarme : si le bétail se meurt, qu'en est il de la santé humaine ? je joins à ce refus un exemple des nombreux témoignages que je recueille depuis maintenant 4 ans. ils sont éloquents. par ailleurs, je précise que j'anime partout en france des conférences dans lesquelles je réunis des agriculteurs qui viennent témoigner. ce ne sont pas des scientifiques, mais ils savent compter : lorsqu'un parc se met en route et que le bétail meurt, il y a un lien de cause à effet évident que les promoteurs réfutent. Alors , entre l'argent du vent et la santé de nos enfants, deux poids deux mesures ... sioux berger, écrivain, lanceur d'alerte

Pièce(s) jointe(s) :

Joelle Gilbert 06 80 30 10 75

71 ans, mari 83 ans

Ferme de lou jas, Artigues 83560

Villajoellemail.com

Parc éolien : la poule aux œufs mous

« Sous l'usine éolienne de la montagne Sainte Victoire, mes poules, mes oies, et mes paons pondent des œufs mous »

Je m'appelle Joelle Gilbert et je vis à Lou Jas, sur la commune d'Artigues. Ici, les montagnes nous entourent à perte de vue, et la lavande pousse à l'état sauvage un peu partout. Nous sommes situés sur un site Natura 2000.

Avec mon mari, nous avons été bergers pendant 17 ans. Ensemble, nous avons travaillé sans compter nos heures auprès de nos bêtes. Nous avons depuis pris notre retraite, mais nous ne pouvions pas imaginer la suite de notre vie sans être entourés des animaux. C'est pourquoi nous avons décidé d'adopter 5 alpagas, nous avons conservé quelques ânes, des chèvres, des oies, des paons et des poules.

Un jour, c'était avant le confinement, j'ai vu arriver au bout de notre chemin une dame blonde, salariée d'un promoteur, qui a installé un panneau sur le grillage : il s'agissait d'un arrêté de construction pour un parc éolien de 22 mâts, à 1 km de chez nous. Ce parc se situe entre la montagne Sainte Victoire et la basilique de Saint Maximin. Puis un huissier est arrivé. Il était venu pour constater que le panneau avait bien été installé. Il a pris une photo, et il est reparti.

Ensuite, l'employée du promoteur a tout simplement détaché le panneau. Je me suis approchée et je lui ai demandé :

- Mais pourquoi détachez-vous ce que vous venez d'installer ?
- Je suis dans la légalité, m'a-t-elle répondu, l'huissier a constaté.

Ensuite tout s'est déroulé en catimini, très rapidement, pendant le confinement. L'usine à éoliennes a été construite à la vitesse de l'éclair. Il y a un an, elles ont été mises en service, et notre vie a basculé dans un cauchemar :

Nos oies, nos paons et nos poules évoluent en toute liberté sur deux hectares de terrain. Pour les protéger des prédateurs, l'enclos possède un grillage, d'un mètre de haut, mais nos volatiles n'ont pas envie de s'échapper, en général ils y restent tranquilles. Lorsque les éoliennes se sont mises à tourner, les oies et les paons sont partis dans tous les sens, et beaucoup ne sont jamais revenus. Nous avions 10 oies, il ne nous en reste plus que 5. Les ânes se sont mis à braire sans raison, comme si un danger imminent allait survenir.

Ensuite, l'hécatombe a commencé : un petit alpaga est né avant le terme, malformé. Nous l'avons gardé chez nous et soigné pendant 14 mois. Mais nous n'avons pas pu le sauver. Les oies, les poules et les paonnes ont cessé de pondre, et les rares œufs qui sont apparus ont subi un bien curieux phénomène : les coquilles étaient toutes molles. D'habitude, lorsque c'est la saison des naissances, chez nous, c'est un peu l'arche de Noé, il y a des petits poussins qui se promènent un peu partout, et

c'est toujours un moment enchanté puisque les paonnes ne pondent qu'une fois par an. Notre ferme est aujourd'hui bien triste.

Quant à nous, nous subissons de plein fouet l'installation de l'usine éolienne : mon mari et moi souffrons de violents maux de tête alors que nous n'en avons jamais eu auparavant. Dans notre cuisine, nous devons subir l'ombre portée des machines dont les pâles coupent les rayons du soleil par intermittence. L'effet stroboscopique est insupportable. Imaginez la lumière d'un néon qui vacille en permanence dans votre maison.

Lorsque je me promène dans la montagne que Cézanne a tant aimé, je vous avoue qu'il m'arrive souvent d'en pleurer : les promoteurs ont massacré notre paradis. Partout, les arbres ont été broyés pour faire passer les machines et rien n'a été replanté. Ils ont été remplacés par des forêts d'acier et de plastique.

Nous avons travaillé toute notre vie pour un métier que nous avons aimé et une terre que nous avons choyée et respectée. Je ne savais pas qu'un jour, ces usines viendraient tout balayer sur leur passage. Nous sommes encerclés par 22 mâts de 125 mètres, et nous ne comptons plus les naissances, mais les morts.

Témoignage recueilli par Sioux Berger

Février 2022

Patrice Morges

0672673950

Buzaudon, commune de Heume L'église, 63

Patrice63.morgesmail.com

Eoliennes versus vaches mortes : le grand concours.

Témoignage de Patrice Morges, Agriculteur à Buzaudon dans le Puy de Dôme.

Je m'appelle Patrice Morges, et je suis agriculteur depuis toujours : j'ai repris la ferme (je me suis installée sur la ferme) de mes parents en 1989. Je suis né ici, au cœur des volcans d'Auvergne. Mes grands-parents étaient également éleveurs (producteurs laitiers). Si je parle aujourd'hui c'est aussi pour eux, car le travail de plusieurs générations est en train de sombrer, au nom des énergies vertes. Depuis que les éoliennes ont commencé à tourner, j'assiste à l'hécatombe de mon troupeau : (sur les 3 dernières années, j'ai perdu 90 bêtes, soit environ 3-4 fois plus qu'avant. Rien que la semaine dernière j'ai perdu 4 bêtes, 2 vaches et 2 veaux. Et aujourd'hui, j'ai encore 2 vaches qui ne se lèvent plus et 2 autres qui sont malades. C'est sans fin !). Cette année (Cet hiver), j'avais 26 génisses. 4 n'ont pas réussi à avoir de petits, 5 ont mis au monde des veaux mort-nés, et 8 sont venus à terme mais je les regarde dépérir, et je sais qu'ils vont mourir. Je précise également que j'ai eu 17 naissances de femelles d'affilée, ce qui n'est absolument pas normal.

Mes vaches mangent, mais ne grossissent pas (et produisent beaucoup moins de lait qu'elles devraient). Elles s'affaiblissent sans raison apparente, puis se couchent et ne veulent plus se lever. (Elles finissent par mourir. Cela va vite, généralement entre 2 et 3 semaines seulement. Et les vétérinaires ne peuvent absolument rien y faire)

Celles qui survivent donnent de moins en moins de lait. Les quantités ont baissé d'environ (30 à) 40 %.

Mon voisin, Laurent Mège, subit le même sort. En 4 ans, il a perdu au total 151 bêtes. (en 3 ans 170 selon ses dires. A vérifier avec lui). Nos deux fermes sont (à priori) situées sur une grande nappe phréatique, et nous sommes tous les deux surplombés par l'usine éolienne de Tortebesse (Faux: Officiellement, c'est le « Parc de Briffons et Prondines ». Le Parc de Tortebesse est encore à venir, ils sera collé à celui de Briffons et Prondines).... Pour installer les 22 machines (FAUX : Pour l'heure il n'y en a que 6. Les autres 15, celle de Tortebesse, ne sont pas encore construites mais le chantier est sur le point de commencer. De là, notre crainte que la situation empire encore.) la roche a été fracturée maintes fois, et nous, les agriculteurs auvergnats, nous savons à quel point le sol des volcans est sensible. (En fait, pour préciser, la fracturation des roches avait surtout et déjà été opérée au moment de la construction de l'A89 qui longe le parc, les 6 éoliennes ont été implantées sur des terres qui avaient déjà été malmenées et qui sont ,de par leur nature volcanique, évidemment très sensibles)

Et ce n'est pas tout : Et il y a aussi l'électricité qu'on ne voit pas : celle des câbles enfouis dans le sol, qui partent des aérogénérateurs et qui filent le long de ma ferme en direction du poste source. (ce n'est pas « le long de ma ferme » mais le long de certains de mes terrains où pâturent justement mes génisses. CF photo)

Chez Laurent des scientifiques (**ce sont des techniciens en fait**) sont venus pour poser des capteurs infrasons mais je constate que depuis que ceux-ci sont installés, les éoliennes tournent au ralenti. Coïncidence ?

Tous les deux, nous avons fait analyser les poils de nos vaches, et les résultats sont sans appel : intoxication aux terres rares. Les taux chez nous sont 15 fois supérieurs à la moyenne française. Dans la France entière, d'autres agriculteurs font le même constat : dans l'Aisne, dans le Cantal, en Loire-Atlantique, dans le Morbihan, dans le Nord, partout les analyses réalisées sur les vaches sont similaires. Sous l'influence des champs électromagnétiques, nos bêtes semblent incapables d'éliminer les polluants. Pourtant, aucun organisme d'état ne souhaite se pencher sur la question. On regarde ailleurs.

J'empile les carcasses d'animaux et mes dettes s'accroissent. Bientôt, les fermes comme la mienne disparaîtront : nous ne faisons pas le poids face à ces usines à énergie. Lorsque nous ne vivrons plus sous les pâles, il n'y aura plus aucun témoin du massacre qui se déroule discrètement à l'abri des regards. Pensez-y lorsque vous verrez une belle publicité sur l'énergie propre à la télévision.

Témoignage recueilli par Sioux Berger

Février 2022

Note : laboratoire d'analyses : Tokseek.

- Lorsqu'il n'y a pas de champ électromagnétique important en présence, les polluants s'éliminent naturellement de l'organisme.
- Lorsqu'il y a présence de champ électromagnétique, les terres rares ne s'éliminent plus, et la santé animale et humaine est impactée. Plus le champ électromagnétique est fort (antenne + éolienne + ligne HT) plus les conséquences sont catastrophiques sur le bétail et sur la santé humaine.

@32 - Loquais Michel - Sainte-Pazanne

Organisme : comité pilotage

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 11h59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le nouveau projet éolien est il opportun ?

Contribution : Monsieur le Commissaire Enquêteur. Le nouveau projet éolien est il opportun ? 1)- Opportun au regard de la politique énergétique globale? : --Dans le cadre du développement de l'éolien de ces dix dernières années, de quelle énergie l'éolien a t-il pris la place ? Aucune ! Nous consommons toujours autant de combustible fossile, (ce constat est fait hors de la situation COVID) et les renouvelables s'ajoutent à cette consommation. En effet : sommes nous invités à réduire nos consommations d'énergies réelles ou induites ? (par ex. : aliments importés, voyages à l'étranger, marché du gadget, débordement des poubelles, pesticides et autres engrais... etc) avons nous décidé de rendre plus performantes et plus judicieuses les énergies que nous utilisons (obsolescence, réparation, récupération...) ? personne ne s'en inquiète (sauf en temps de guerre?) --La production annuelle d'une éolienne, au regard de la puissance installée est d'un (très) faible rapport, et le volume de béton et ferraille important par rapport au KWH produit. --l'énergie des batteries de voiture comporte des facteurs de pertes importants, réduisant à peu de chagrin la puissance développée par la poussée des roues de voitures comparée aux puissances KWH éoliens installées. De plus, nous n'avons pas la maîtrise des métaux rares (quid de ceux qui sont en grande quantité dans une éolienne !) 2)- Opportun en fonction des doutes quand à l'innocuité de ces installations sur la santé humaine, animale, sur la manière de les aborder, et le processus de réalisation? : --Des phénomènes anormaux de santé humaine et animales sont périodiquement relatés dans la presse avec suspicions lors de mise en service de ces types de production. Ni a t-il pas possibilité de transmission de vibrations, générées ou harmoniques, par les câbles, par les réseaux souterrains (failles sèches ou humides...) les réponses sont encore aujourd'hui dans trop de flou. -- Pazéole comporte une étude géo biologique d'implantation, bien. En temps que membre du comité de pilotage, j'ai été invité lors de la réalisation, mais une seule implantation a eu lieu ce jour là. Les deux autres l'ont été sans que je sois de nouveau convoqué, RWE ne l'a pas jugé nécessaire. J'ai pourtant toujours exprimé mon intérêt pour ce genre d'analyse préalable. --Lors d'un compte rendu, RWE explique « qu'il est difficile de trouver un géobiologue pour intervenir sur site ...(?)» A ma connaissance, les géobiologues ne se répartissent pas par secteur. Dans le Pays de Retz, des géobiologues officiels et déclarés existent, et contrairement à ce qui est écrit sur le compte rendu, confronter leurs découvertes et perceptions avec d'autres géobiologues, est un travail qu'ils aiment à réaliser pour un potentiel positif de leurs prestations, donc, d'où proviennent ces mentions sur le compte rendu ? 3)-Opportun si l'on considère que l'énergie non polluante : celle que l'on ne consomme pas? : --Au regard de l'investissement correspondant à une telle implantation, prenons un exemple: l'investissement pour une incitation à l'équipement pompe à chaleur (coefficient positif +ou - 3 kw de consommé, =3kw de chauffage) pour les maisons tout électriques aurait économisé beaucoup de KWH çà fait quand même çà de moins à

produire, qui plus est dans des périodes de fortes demandes. (un peu plus d'un tiers des maisons équipées en chauffage électrique Suivi du parc et des consommations de l'année 2015, CEREN) --Nous sommes en milieu rural, d'où l'investissement à l'incitation à passer à l'agriculture de conservation des sols(A.C.S.) car c'est 3 ou 4 fois moins de labour que le conventionnel, donc moins de pétrole pour les tracteurs (que pour le moment je vois mal passer à l'électrique!!!il faudrait une grosse remorque pour porter les batteries !) et en même temps c'est beaucoup plus de matière carbonée dans les sols, donc moins de co2 dans l'air que nous respirons. Conclusion. Dans un tel contexte, ce projet ne peut être opportun Il y a des choix prioritaires et drastiques à faire. Notre consommation énergétique ne peut que diminuer, sommes nous prêt à investir... pour le futur de nos héritiers. En fonction de quoi, je déclare que ne suis pas favorable à ce projet. Michel Loquais 10/03/2022.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@33 - Delphine - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 12h40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus du PROJET DE PARC ÉOLIEN DE PAZ'EOLE

Contribution : 25 cancers infantiles depuis 2015 sur le secteur de sainte pazanne, aucun sur les 10 années précédentes. 2015 correspond aussi à la mise en place du parc éolien de sainte pazanne. Il est prouvé que les champs électromagnétiques peuvent accroître le risque de cancers infantiles. Aussi je refuse ce projet de parc éolien et ne comprends pas qu'avec la situation actuelle ce projet soit en cours, c'est de l'inconscience. La santé de nos enfants doit rester notre priorité.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@34 - Hertogen Michelle - Liège

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 12h53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : cancers pédiatriques à Saint Pazane

Contribution : c'est quoi ce monde où le fric est plus important que la santé des enfants, vous n'êtes pas mieux que Poutine ! Que les écolos, les promoteurs et les politique pro-éolien montre l'exemple alors et s'installent vivre à la place des victimes...nous verrons alors si ils tiennent encore le même discours

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@35 - Bouligand Stéphanie - Le Gavre

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 16h16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je suis contre les parc eolien

Contribution : Des animaux sont déjà morts du côté de nozay, puceul, abbaretz..44170) à cause des éoliennes. Les cétacés s échouent de + en + à cause des éoliennes. (Ils sont complètement perdus de leurs axes principaux.) Sans compter tout le reste. Il n y a toujours eu que le profit qui compte au détriment de la vie humaine et animale.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@36 - Coralie - Rouen

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 18h18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur ce parc éolien

Contribution : Comment est il possible à l'heure où les scientifiques du monde entier alertent sur les effets cocktails. À l'heure où L'OMS déclare les champs électromagnétiques comme potentiellement cancérigène. A l'heure où ce secteur comptabilise 25 cancers d'enfants dont 7 enfants MORTS ! Comment est il de continuer à implanter des éoliennes ?!?! OU EST LE PRINCIPE DE PRECAUTION ?!?!?

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@37 - Sabrina - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 10/03/2022 à 18h22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis nouveau projet parc éolien Sainte Pazanne

Contribution : Il y a déjà des parcs éolien Si les projets en cours venaient à voir le jour, le secteur se retrouvera alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant sera catastrophique!!!!!! Donc je suis contre ce projet

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@38 - Angelique - Saint-Mars-de-Coutais

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 00h22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Stop aux éoliennes dans les pays de retz

Contribution : Je souhaite qu'un principe de précaution soit appliqué dans le cadre d'implantation supplémentaire d'éoliennes dans la région des pays de retz,

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@39 - guy - Villeneuve-en-Retz

Organisme : ///

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 11h39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : pales d'éoliennes

Contribution : Bonjour, Les pales des éoliennes sont-elles recyclables entièrement ? Sincères salutations.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@40 - guy - Villeneuve-en-Retz

Organisme : ///

Date de dépôt : Le 11/03/2022 à 11h48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : câbles souterrains

Contribution : Bonjour, Quels sont les dangers des champs électro-magnétiques qui sont générés par les câbles sous les routes et rues qui relient les éoliennes aux installations électriques ? Sincères salutations.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E41 - Marie-Joseph VEYRAC

Date de dépôt : Le 12/03/2022 à 09h28

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique Eolien Sainte-Pazanne

Contribution : Monsieur le Commissaire-enquêteur Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution écrite à verser au dossier de l'enquête publique, concernant l'implantation d'un parc éolien à Sainte-Pazanne. Il s'agit d'un projet dénommé PAZ'EOLE Avec mes salutations distinguées. Mme Marie-Joseph Veyrac

Pièce(s) jointe(s) :

Madame Marie-Joseph Veyrac
3 le Logis de Tréjet
44118 La Chevrolière
Courriel : mj.veyrac@hotmail.fr

La Chevrolière le 11 Mars 2022

Monsieur le Commissaire-enquêteur

**Contribution à l'Enquête publique pour un projet de 3 nouvelles éoliennes à Sainte-Pazanne,
ouverte en Mairie de Sainte-Pazanne, du 14 Février 2022 au 15 Mars 2022
(Projet PAZ'EOLE)**

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Habitante à proximité immédiate du lac de Grand-Lieu, adhérente aux Vieilles Maisons Françaises (VMF), présidente de l'association pour la Sauvegarde de la Biodiversité à Grand-Lieu, médecin retraité, ancien maire de la Chevrolière, je vous formule les remarques suivantes :

Le projet propose l'implantation de 3 nouvelles éoliennes sur la commune de Sainte-Pazanne dans un périmètre proche du site Natura 2000 du lac de Grand-Lieu, et de la limite nord du Marais breton, tous deux Natura 2000 et labellisé sites Ramsar.

Ces 2 sites sont d'une grande importance pour l'avifaune et pour la densité de chiroptères, notamment à Grand-Lieu, cela en raison de vastes zones humides et d'un maillage bocager encore présent, bien que fragilisé.

Les inventaires réalisés, faune et flore, concluent de manière surprenante que « les effectifs d'espèces vulnérables sont faibles » ce qui n'est pas corroboré par le suivi statistique des ornithologues à ma connaissance. L'hypothèse d'un couloir aérien de circulation entre le lac de Grand-Lieu et la Loire pour une majorité d'oiseaux reste une hypothèse d'école, car les échanges existent tout autant entre Grand-Lieu et le Marais Breton. Il en est de même pour les chiroptères.

Or, avifaune et chiroptères constituent l'un des impacts majeurs pour ce parc éolien (comme pour tous les parcs éoliens)

La réduction à 2 éoliennes ne modifie pas sensiblement le risque et crée des problèmes de rendement.

Il faut mentionner qu'il y a réduction d'une zone humide d'environ 3 100 m², peut-être modeste en soi, cependant tous les jours les zones humides sont grignotées dans le Pays de Retz, là aussi il faudrait Zéro destruction, les compensations sont rarement « compensatrices ».

L'impact paysager mérite votre extrême attention et doit être dénoncé dans le Pays de Retz car les implantations de parcs éoliens se multiplient depuis plusieurs années, et les promoteurs de l'éolien continuent de prospecter activement dans le Sud-Loire 44. Il faut dénoncer un effet visuel de saturation, évident sur tout le pourtour du lac de Grand-Lieu.

Enfin je réserve l'argument Santé Publique à la fin de cette contribution car il est essentiel.

Vous ne pouvez ignorer et négliger le doute persistant sur le nombre interpellant de cas de cancers pédiatriques. Avec un socle géologique riche en radon et ses potentielles interférences avec les câbles électriques enterrés, les parcs éoliens et les champs magnétiques nous plongent dans le doute. Pourquoi poursuivre cet entêtement éolien à Sainte-Pazanne ?

Certes il est avancé des précautions prises en amont avec l'intervention d'un géobiologue dont je ne mettrai pas en doute la compétence, mais dans le temps futur les évolutions néfastes d'un sous-sol fissuré restent imprévisibles.

La seule attitude sécuritaire pour la santé publique serait de stopper l'implantation de parcs éoliens dans le Pays de Retz.

C'est pourquoi,

par respect de la santé des habitants de Sainte-Pazanne et des communes environnantes, et au nom du principe de précaution qui s'impose ici.

par respect de la biodiversité,

par respect de la qualité des paysages de Grand-Lieu,

je vous remercie de prendre en compte mon **avis défavorable** à l'implantation de ces éoliennes à Sainte-Pazanne.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier qui constitue une contribution à verser au registre de l'enquête publique.

Mme Marie-Joseph Veyrac

@42 - Allais Gildas - Port-Saint-Père

Organisme : Exposom'ACT

Date de dépôt : Le 12/03/2022 à 15h09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Préanalyse des aspects géobiologiques du futur parc Paz'eole

Contribution : Bonjour, Vous trouverez ci-joint un rapport de préanalyse géobiologique du parc. En conclusion, il est nécessaire de réaliser une étude complète par plusieurs géobiologues, comme le montre le rapport joint, au moins 2 emplacements semblent être mal positionnés. Merci pour votre prise en compte
Gildas Allais Géobiologue

Pièce(s) jointes(s) :

GEO-BIO-ENERGIE
Joseph Béchu



Exposom'ACT
Gildas Allais

Exposom'ACT

**RAPPORT D'ETUDE GEOBIOLOGIQUE PRELIMINAIRE A
L'IMPLANTATION DU FUTUR PARC EOLIEN PAZ'EOLE
DE SAINTE PAZANNE**

De : Joseph BECHU et Gildas ALLAIS

**A : Monsieur Le commissaire enquêteur
Mairie de Sainte Pazanne
10 Rue de l'Hôtel de ville
44680 Sainte-Pazanne**

INTERVENANTS GEOBIOLOGUES : M. Joseph Béchu et M. Gildas ALLAIS

Table des matières

1. L'équipe Joseph Béchu et Gildas Allais	2
2. Eléments de contexte	3
2.1. Région de Sainte-Pazanne	3
2.2. Exemple d'impact d'un parc éolien sur un élevage laitier breton (35)	4
3. Pré-analyse géobiologique préliminaire du futur parc Paz'Eole.....	6
3.1. Emplacement Eolienne E1	7
3.2. Emplacement Poste de Livraison	8
4. Conclusion.....	10

Exposom'ACT - Gildas ALLAIS
Tél. : 06.84.89.77.46 – e-mail : g.allais@exposom-act.fr
Siège Social : 12 Rue de la Raterie 44710 Port-Saint-Père
SIRET 909 448 979 00015 - CODE NAF 7490B – non soumis à la TVA, art. 293 B du CGI

GEO-BIO-ENERGIE – Joseph BECHU
Tél. : 06.50.85.41.41 – e-mail : joetan@orange.fr
Siège Social : 6 Ja Cathellerais 44320 Frossay
Association n° W443010018 – non soumis à la TVA

GEO-BIO-ENERGIE
Joseph Béchu



Exposom'ACT
Gildas Allais

Exposom'ACT

1. L'équipe Joseph Béchu et Gildas Allais

Gildas Allais

Gildas Allais, électrotechnicien, a commencé la géobiologie opérationnelle en 2020 et se spécialise sur les phénomènes électromagnétiques (auditeur conseil en pollution électromagnétique) en complément d'une formation en santé environnementale (IFSEN).

Gildas Allais crée en Janvier 2022 la structure "Exposom'ACT" => être acteur de son exposome!
Ou comment atténuer et se protéger des expositions nocives de notre environnement sur notre santé. Les périmètres d'intervention :



Exposom'ACT

- Intervenant en Santé Environnementale (collectivités, entreprises)
- Diagnostic Champs Electromagnétiques (CEM / Electrosmog / EHS)
- Géobiologie (impact des forces telluriques et cosmiques sur le vivant)
- Performance PME (pour un dirigeant aligné avec son entreprise)

Joseph Béchu

Joseph Béchu, ancien agriculteur, est géobiologue depuis plus de 10 ans, il intervient dans les élevages et les particuliers.

M. Béchu est intervenu dans plusieurs élevages pour des problématiques sanitaires liés à des parcs éoliens notamment à Conquereuil, Marsac sur Don et Villeneuve-en-Retz.

Il a créé l'association Géo-Bio-Energie et opère dans les départements 44 et limitrophes.

L'équipe Béchu et Allais

Joseph et Gildas se sont rencontrés dans le contexte du collectif Stop aux Cancers de nos Enfants (suite aux 25 cas de cancers pédiatriques sur un rayon de 10 km autour de Sainte Pazanne).

Ils interviennent en binôme depuis l'été 2021 sur le secteur pour des sujets complexes.

Sur l'aspect Eolien, Joseph et Gildas ont été sollicités pour atténuer des nuisances subies par des particuliers, des éleveurs et des animaux suite à l'installation de parcs éoliens à proximité.

Exposom'ACT - Gildas ALLAIS
Tél. : 06.84.89.77.46 – e-mail : g.allais@exposom-act.fr
Siège Social : 12 Rue de la Raterie 44710 Port-Saint-Père
SIRET 909 448 979 00015 - CODE NAF 7490B – non soumis à la TVA, art. 293 B du CGI

GEO-BIO-ENERGIE – Joseph BECHU
Tél. : 06.50.85.41.41 – e-mail : joetan@orange.fr
Siège Social : 6 la Cathellerais 44320 Frossay
Association n° W443010018 – non soumis à la TVA

Page 2/10



2. Eléments de contexte

2.1. Région de Sainte-Pazanne

La région de Sainte-Pazanne souffre d'un contexte sanitaire particulier avec notamment de nombreux cas de cancers pédiatriques dont les 1^{ers} cas sont concomitants avec l'implantation des 1^{ères} éoliennes. La carte ci-dessous (DREAL Pays de la Loire) affiche l'état à date du nombre de mât d'éoliennes installées, en cours d'installation ou en cours d'instruction, sans compter d'éventuels autres futurs parcs en cours de pré-étude.



D'un point de vue géobiologie, le secteur est déjà beaucoup trop chargé en sources potentielles de fuites électromagnétiques aggravées par un sous-sol granitique (conducteur) comportant de nombreuses failles et entouré de zones marécageuses très importante en hiver (Lac de Grand Lieu, Le Tenu, L'Acheneau, La Blanche, etc...).

Cette pollution est très forte en période hivernale pour les raisons principales ci-dessous :

- Les marécages sont à leur niveau le plus haut et les failles sous-terraines se gorgent d'eau (conduction des parasites électromagnétiques)
- Les vents sont plus intenses (donc les puissances électriques délivrées par les parcs éoliens plus importants),

Ces phénomènes s'ajoutent à d'autres comme le radon, la pollution de l'air etc.... Il est donc nécessaire d'appliquer le principe de précaution en interrompant tout nouveau projet Eolien le temps de mieux appréhender ces impacts et protéger aussi les riverains de cancers pédiatriques, d'électrohypersensibilité ou autres problèmes de santé.



Exposom'ACT

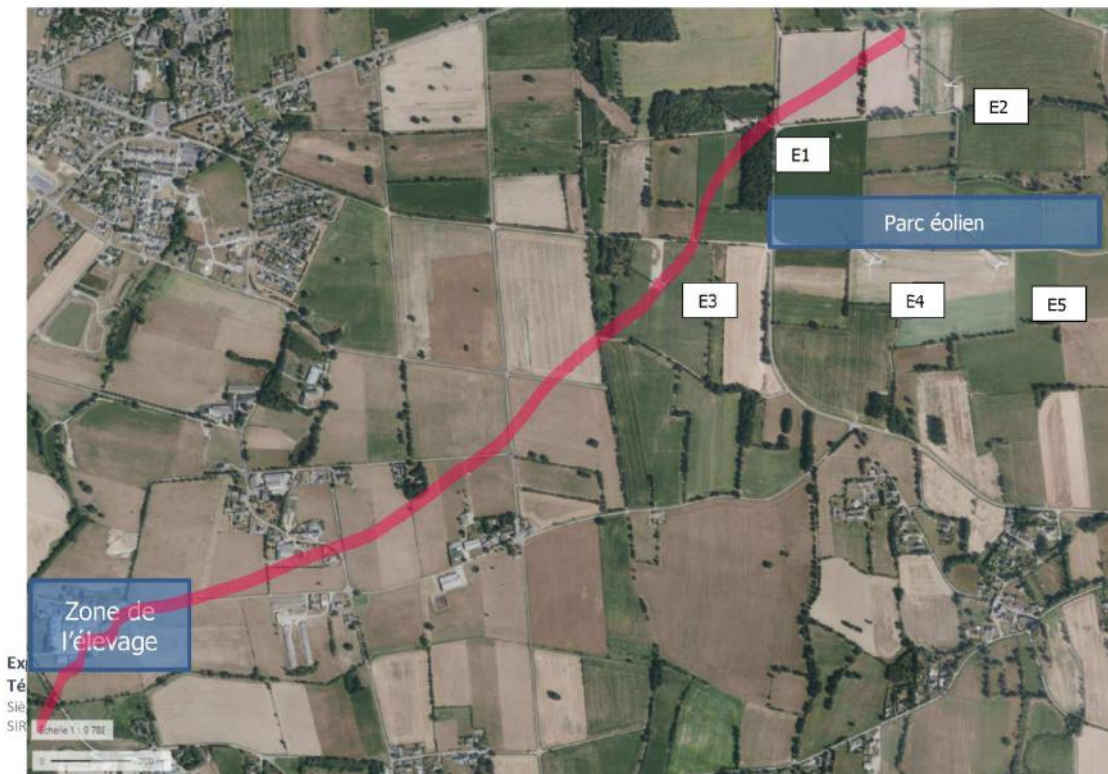
2.2. Exemple d'impact d'un parc éolien sur un élevage laitier breton (35)

Nous avons constaté les effets géobiologiques néfastes ci-dessous sur un élevage laitier situé à 1.6 km d'un Parc Eolien breton :

- Baisse de la production laitière, augmentation du taux de cellule (mauvaise qualité de lait impliquant des pénalités financières), mammites (infection du pis)
 - Mortalité des veaux et vaches
 - Vêlages compliqués et des veaux qui naissent avec des problèmes respiratoires et malformation des membres
 - En l'absence de vent => diminution des problèmes
- Constats sur d'autres riverains aux alentours du même parc éolien :
 - Nombreuses tumeurs aux cerveaux et leucémies dont aux moins 4 décès
 - Cas diagnostiqués d'Electrohypersensibilité (EHS)
 - Divers maux dont acouphènes, migraines.
- ⇒ Un collectif de riverains se met en place pour structurer des actions coordonnées.

Lors de l'intervention de géobiologie, l'importante nuisance de ces phénomènes principalement alimentés par une faille sous terrainne (en rouge ci-dessous) nous a poussé à explorer au-delà de l'exploitation agricole.

La perturbation de la faille provenait du Nord/Est en direction du Parc éolien, nous nous sommes donc déplacés à proximité du Parc pour consolider notre analyse.



GEO-BIO-ENERGIE
Joseph Béchu



Exposom'ACT
Gildas Allais

Exposom'ACT

En effet la faille sous-terrainne constatée dans la ferme se prolonge Nord/Est jusqu'au parc éolien et passe sous les éoliennes E3 et E1.

La mesure des champs magnétiques basse fréquence sur E1 était anormalement élevée (négligeable sur E3) pour atteindre 625 nT* (200 nT étant l'exposition maximale recommandée par l'OMS).

*La mesure ci-contre affiche 625 nT sur l'axe Z, les valeurs étaient similaires sur les 2 autres axes.



Etant donné la corrélation entre la présence de vent et les problèmes sanitaires de l'exploitation l'hypothèse retenue est la suivante :

- Propagation de champs électromagnétiques basse fréquence anormaux de l'éolienne E1 vers l'exploitation via la faille sous terrainne.

Note importante : cette analyse fut réalisée par 2 géobiologues (MM. Béchu et Allais) afin de consolider les ressentis aux vues de l'importance des phénomènes.

D'une manière générale, pour ce type d'analyse dont le surface est importante, il convient de faire intervenir au minimum 2 géobiologues pour obtenir des résultats les plus fiables possibles.

Exposom'ACT - Gildas ALLAIS
Tél. : 06.84.89.77.46 – e-mail : g.allais@exposom-act.fr
Siège Social : 12 Rue de la Raterie 44710 Port-Saint-Père
SIRET 909 448 979 00015 - CODE NAF 7490B – non soumis à la TVA, art. 293 B du CGI

GEO-BIO-ENERGIE – Joseph BECHU
Tél. : 06.50.85.41.41 – e-mail : joetan@orange.fr
Siège Social : 6 la Cathellerais 44320 Frossay
Association n° W443010018 – non soumis à la TVA

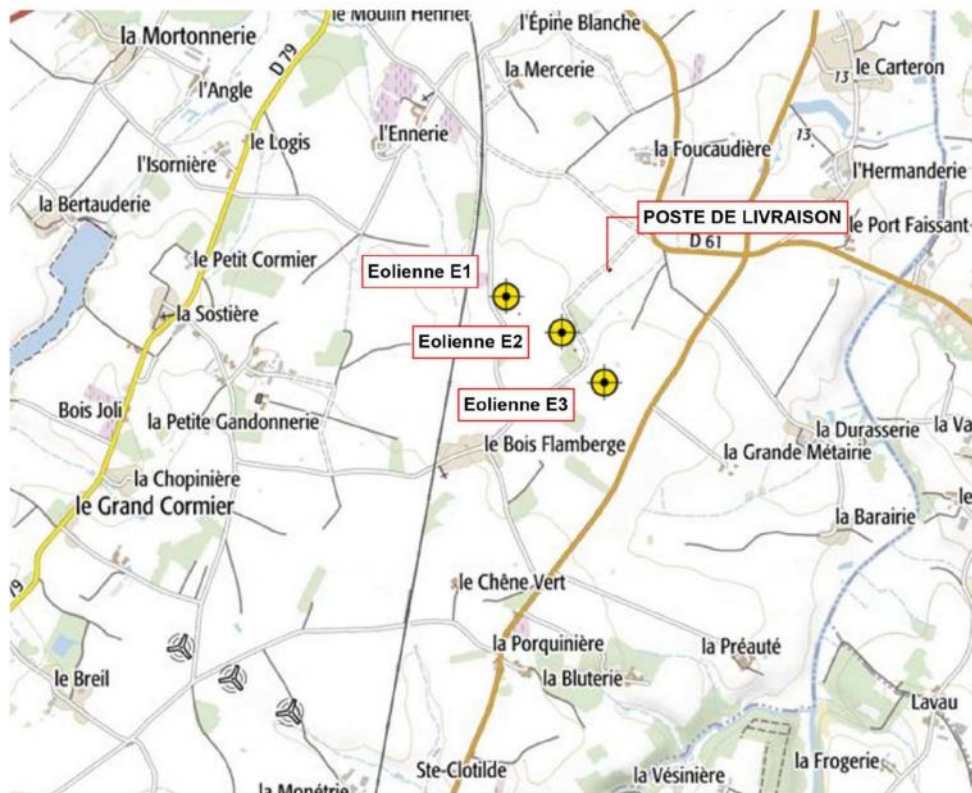
Page 5/10



3. Pré-analyse géobiologique préliminaire du futur parc Paz'Eole

Ressource : Pièce 3-2. Cartes et plans du dossier d'enquête publique, RWE, Janvier 2022

Le futur parc Paz'Eole est positionné proche du lieu-dit le Bois Flamberge à 2 km de l'autre parc éolien de Sainte-Pazanne à proximité du lieu-dit le Grand Cormier.

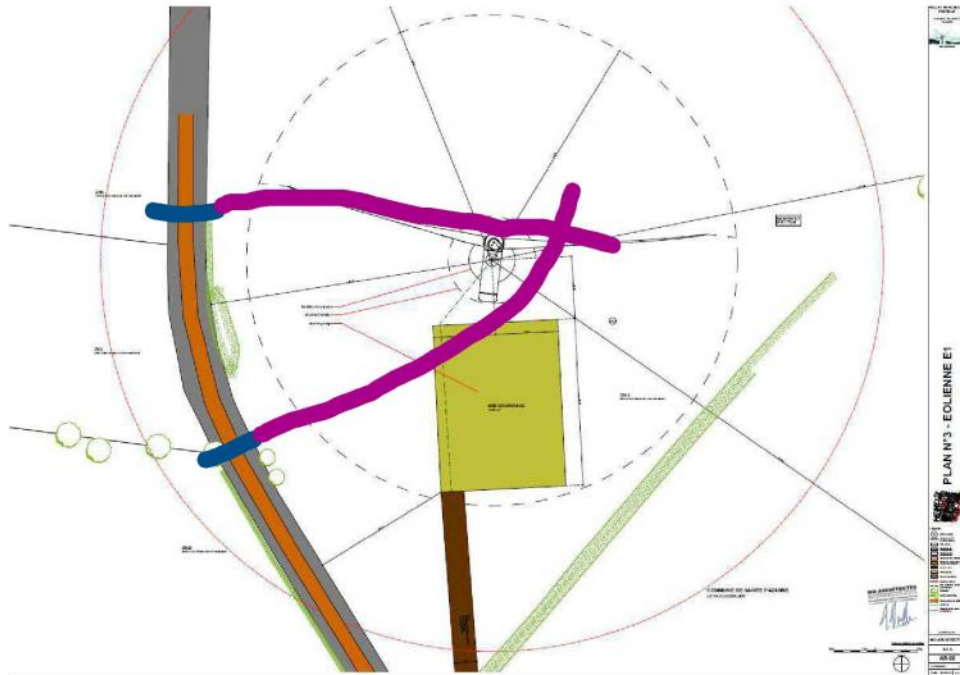


N'ayant pas l'autorisation de pénétrer sur les sites d'implantation, cette préanalyse fut réalisée uniquement sur l'emplacement de l'éolienne E1 ainsi que sur le poste de livraison, aux abords à accès libre de ces 2 sites (chemins).



3.1. Emplacement Eolienne E1

Sur cet emplacement, nous avons identifié 2 zones géopathogènes représentées dans le plan RWE ci-dessous en bleu pour la zone mesurée et en violet pour la zone extrapolée :



Compte tenu de ces relevés, la possibilité d'implanter cette éolienne à cet emplacement sans génération de nuisances est estimée à 20%, il est fortement recommandé d'envisager un autre emplacement.

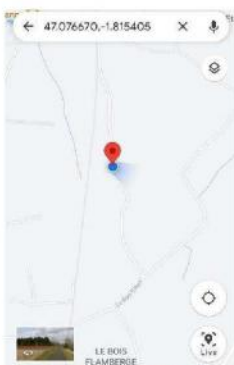


Figure 1 : Point GPS de la 1ère zone géopathogène (nord)



Figure 2 : relevé de la 1ère zone géopathogène (nord)

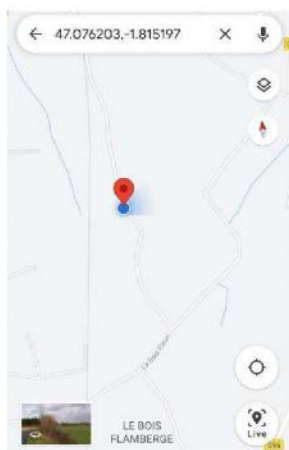


Figure 3 : Point GPS de la 2nde zone géopathogène (sud)



Figure 4 : relevé de la 2nde zone géopathogène (sud)

3.2. Emplacement Poste de Livraison

Suivant la même méthodologie, le relevé géobiologique de cette zone a identifié une zone géopathogène :

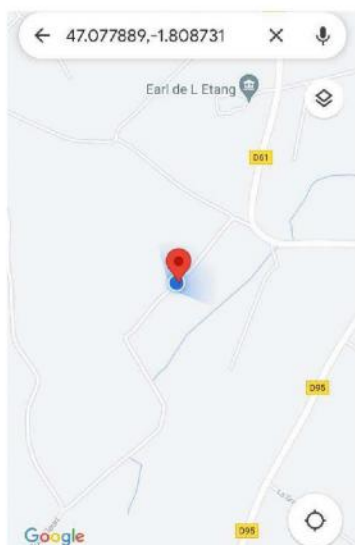


Figure 6 : Point GPS de la zone géopathogène PDL



Figure 5 : relevé de la zone géopathogène PDL

GEO-BIO-ENERGIE
Joseph Béchu



Exposom'ACT
Gildas Allais

Exposom'ACT

Cette zone géopathogène est représentée dans le plan RWE ci-dessous en bleu pour la zone mesurée et en violet pour la zone extrapolée :



Compte tenu de ces relevés, la possibilité d'implanter le poste de livraison à cet emplacement sans génération de nuisances est estimée à 25%, il est fortement recommandé d'envisager un autre emplacement.

Exposom'ACT - Gildas ALLAIS
Tél. : 06.84.89.77.46 – e-mail : g.allais@exposom-act.fr
Siège Social : 12 Rue de la Raterie 44710 Port-Saint-Père
SIRET 909 448 979 00015 - CODE NAF 7490B – non soumis à la TVA, art. 293 B du CGI

GEO-BIO-ENERGIE – Joseph BECHU
Tél. : 06.50.85.41.41 – e-mail : joetan@orange.fr
Siège Social : 6 la Cathellerais 44320 Frossay
Association n° W443010018 – non soumis à la TVA

GEO-BIO-ENERGIE
Joseph Béchu



Exposom'ACT
Gildas Allais

Exposom'ACT

4. Conclusion

Sur les 4 emplacements du futur parc Paz'Eole (3 éoliennes + 1 PDL), 2 seulement ont été analysés par 2 géobiologues.

Des zones géopathogènes ont été identifiées sur ces 2 emplacements, il est fortement recommandé de déplacer ces 2 structures afin de réduire les nuisances des futurs riverains.

Plus globalement, il est nécessaire de compléter cette préanalyse par une analyse exhaustive des 4 emplacements par 2 géobiologues au minimum.

Gildas ALLAIS

Exposom-ACT

Le 11/03/2022

Joseph BECHU

GEO-BIO-ENERGIE

Le 11/03/2022

Exposom'ACT - Gildas ALLAIS

Tél. : 06.84.89.77.46 – e-mail : g.allais@exposom-act.fr

Siège Social : 12 Rue de la Raterie 44710 Port-Saint-Père

SIRET 909 448 979 00015 - CODE NAF 7490B – non soumis à la TVA, art. 293 B du CGI

GEO-BIO-ENERGIE – Joseph BECHU

Tél. : 06.50.85.41.41 – e-mail : joetan@orange.fr

Siège Social : 6 la Cathellerais 44320 Frossay

Association n° W443010018 – non soumis à la TVA

Page 10/10

@43 - Élodie - Corsept

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 05h56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Méconnaissance des élus

Contribution : Bonjour, je pense que les élus sont mal formés sur certains sujets qui leur demandent pourtant de prendre des décisions. Il devrait y avoir un comité d'éthique nationale qui permet d'alerter quand ce genre de dérive arrive pour que les élus et les habitants puissent se documenter et être épaulés. Les intérêts de sauvegarde de la santé des habitants doivent être une priorité en France. Les élus doivent travailler avec les associations et les habitants également. Et pas contre eux. J'ai le même problème à Corsept 44560 (hameau La Pilais), Ou des élus vont implanter une antenne relais Free alors que c'est interdit par la loi le plu et le conseil d'État. Nous avons dû faire un collectif @CollectifCorsept pour défendre nos intérêts. Malgré les alertes à la mairie personne ne bouge et le permis sera valide le 2/4/22. Les conciliateurs sont là une fois par mois voir tous les deux mois. C'est beaucoup trop peu. Il faut prendre rendez-vous sur place. Aucun appel téléphonique possible ni aide d'un service juridique. Les habitants ne sont absolument pas aidés en France face à des élus déterminés.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@44 - Jocelyne - Nantes

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 15h59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet parc éolien Ste Pazanne

Contribution : Je souhaite qu'un principe de précaution soit appliqué dans le cadre de ce projet Paz'eole. Si ce projet se concrétise, le secteur de Ste Pazanne sera encore plus enclavé au centre de champs électromagnétiques. Ces champs électromagnétiques sont considérés potentiellement cancérigènes. Le principe de précaution serait, pour le moins, nécessaire. Ma petite-fille réside à Ste Pazanne et déjà 2 de ses petits camarades ont développés des cancers pédiatriques.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@45 - POUSSIN Stéphanie

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 16h44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet Paz'Eole

Contribution : Bonjour, Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle. Aucune piste pour en rechercher les causes ne doit être écartée. Les premiers cas de cancers pédiatriques sur notre territoire ont été constatés en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016. Entre 2015 et 2021, il ne s'est pas passé 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, 25 familles sont touchées par le cancer pédiatrique. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouvera alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant sera catastrophique. L'éolien ne déclenche pas à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques. **POURQUOI S'INQUIETER DES IMPLANTATIONS D'EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?** En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons. - Champs électromagnétiques facteurs de risque avérés : Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux que nous avons ici, très conducteurs, conduisent ces champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence, qui circulent dans toutes les failles humides qui caractérisent aussi notre secteur. Une étude danoise montre que les champs électromagnétiques, combinés au radon, très présent sur notre secteur, ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile. Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla et des études épidémiologiques (rapport ANSES 2019) mettent en évidence l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles. Les infrasons : Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms. Ces infrasons peuvent être néfastes sur la santé chez les personnes et les animaux. Les constats des géobiologues : « Il ne peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire » Certains ont d'ailleurs refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne. Aussi, il semble incontournable et raisonnable de stopper tout nouveau projet d'implantation de champs éoliens, compte tenu du risque sanitaire existant. Vous remerciant par avance de l'attention portée à cette contribution, Cordialement, Stéphanie Poussin

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@46 - Micheline - Teillé

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 17h39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet Paz'Eole, principe de précaution

Contribution : Pourquoi détruire notre bocage plusieurs fois centenaires avec des monstres industriels qui nuisent à notre santé ,celle de nos animaux,à la nature dans son ensemble ? Pourquoi refuse t on les expertises là où les éoliennes posent problèmes ? Par le passé ,on a minimisé les décès des mineurs de fond ,puis des ouvriers de l'amiante,des agriculteurs (pesticides)... Appliquons le principe de précaution pour sauver nos enfants. Arrêtons ce projet

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@47 - JEAN-MARIE - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 20h57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à de nouvelles éoliennes sur notre secteur

Contribution : Nous sommes dans un secteur très particulier et ce à plusieurs titres : - Sainte-Pazanne et ses communes limitrophes comportent un excédent de cancers pédiatriques. Même si de trompeuses statistiques prétendent l'inverse, les faits sont bien là : trop d'enfants sont atteints de cancers depuis 2015. Sur cette prépondérance de ces cancers dans notre secteur, il ne semble pas y avoir une cause commune, mais les pistes explorées tendent vers un effet cocktail. En effet notre territoire comporte une accumulation de dérèglements et de sources de pollutions naturelles ou artificielles. (Pesticides, radon, champs électromagnétiques, boues d'épandage, antennes, présence de plusieurs parcs éoliens déjà existants et à venir, etc.) Le docteur Pierre Souvet fondateur de l'Association Santé Environnement France le relate très bien dans ses écrits et conférences. - Notre territoire et notamment celui de Ste- Pazanne est géographiquement et géologiquement particulier (sol granitique, nombreuses failles, réseaux d'eau importants et enfin tremblements de terre réguliers) - Notre territoire est en pleine explosion démographique, la population du Pays de Retz croit fortement depuis de nombreuses années. Par précaution, les éoliennes ne devraient-elles pas s'implanter loin de toute population ? Nous sommes donc sur une zone sensible, trop d'enfants sont malades, de nombreux facteurs de risques existent déjà, le sol est granitique et propice aux mouvements de terrains (donc toute implantation aussi précise soit-elle des éoliennes doit être revue régulièrement au regard des failles qui se créent et se modifient sans cesse), et notre population croit fortement. Les témoignages d'éleveurs subissant de fortes contraintes physiques et psychologiques depuis l'implantation d'éoliennes et ce sur différents parcs éoliens doivent être pris au sérieux, les études doivent continuer, et en attendant ? le principe de précaution doit s'appliquer. Il y a une douzaine d'année le moteur diesel était la solution pour moins polluer notre planète. Il a bénéficié d'une multitude d'aides favorisant son développement rapide. Il a ensuite été rejeté, presque interdit car classé comme cancérigène (groupe 1) par l'OMS. Et maintenant il regagne du terrain à la faveur de normes et donc de systèmes de dépollution toujours plus performants. L'éolien était la solution pour moins polluer notre planète? Il a bénéficié d'une multitude d'aides favorisant son développement rapide. Ensuite ? nous nous sommes rendus compte qu'il comportait de nombreux inconvénients et que l'éolien, surtout s'il est associé à d'autres facteurs de risques, fait apparaître des troubles de la santé majeurs. (Nb : La cour d'appel de Toulouse a reconnu que des éoliennes installées près d'une habitation étaient nocives pour la santé et constituaient un trouble anormal du voisinage.) Alors pourquoi attendre d'autres incidences néfastes? peu importe que les technologies ne soient pas encore « amorties », si elles sont néfastes pour le vivant stoppons les, réétudions-les, réinventons-les, pour que les éoliennes du futur soient vertueuses sans être potentiellement tueuses. La santé de nos enfants n'a pas de prix.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@48 - laurène - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 21h18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes supplémentaires

Contribution : Bonjour, je suis tournée vers l'écologie et l'environnement. Je suis pour trouver des alternatives à notre consommation d'énergie. Néanmoins, je considère qu'il ne faut pas mettre tous les oeufs dans le même panier. Nous avons déjà dans notre secteur beaucoup d'éoliennes. Nous savons que l'impact sur la nature n'est pas neutre et nous n'avons aucune idées des conséquences sur le long terme aussi bien au niveau de l'environnement, de la santé et surtout celle de nos enfants. A l'heure actuel, il y a des enfants qui combattent le cancer. Et je pense qu'il serait raisonnable de réfléchir à ce que nous faisons. Et pour une fois, j'aimerais que l'humain, la protection de l'autre et la prévention soient prioritaire face à l'économie. Nos enfants sont notre avenir, ne devons-nous pas les protéger, leur donner toutes les chances d'avoir une vie meilleure que la nôtre. « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Alors s'il y a le moindre doute, pour eux comme pour nous pourquoi poursuivre ? Que dirons-nous à nos enfants plus tard ? Que nous n'étions pas sûre donc nous n'avons pas eu le courage de dire non, d'arrêter les choses quand il était encore temps... Voilà pourquoi je vous écris, l'innovation a fait avancer le monde mais elle doit être réfléchié et bénéfique à notre futur et à nos enfants. Sinon, elle se transforme en tragédie.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@49 - Sandra - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 21h45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution : La problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur ne me permet pas de me prononcer pour un avis favorable à ce nouveau site éolien sur ste pazanne. Nous sommes déjà actuellement entouré de parcs éoliens et donc de champs électromagnétiques et d infrasons à 20 km alentours....néfaste sur la santé des personnes et des animaux. Et pour rajouter sur notre secteur des facteurs de risques ? Il ne peut donc pas y avoir d autres sites éoliens sur notre secteur. En tant que conseillère municipale sur ste pazanne je m m'oppose fermement à ce projet. je constate aussi que beaucoup de personnes se posent énormément de questions aujourd'hui à ce sujet.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@50 - CLAVIER Bruno - Sainte-Pazanne

Organisme : Membre du collectif "SCE" et du conseil municipal

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 21h50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet éolien de Sainte-Pazanne Paz'éole

Contribution : Monsieur le commissaire enquêteur, Comme exprimé de vive voix devant vous ce samedi 12 mars en mairie, je viens par la présente demander le retrait du projet éolien lancé sur Sainte-Pazanne, aux motifs : 1) Des doutes non levés sur l'impact des éoliennes sur la santé, conformément au dossier en annexe 1 (synthèse élaborée par le collectif « Stop aux cancers de nos enfants ») et exprimés lors des séances des conseils municipaux des 13 décembre 2021 et 28 février 2022 (annexes 2 et 3). 2) Des doutes sur l'intérêt économique pour la collectivité et les citoyens de l'implantation de telles usines sur le territoire communal, comme exprimé lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2022 et dans la tribune de l'opposition dans le bulletin municipal de février 2022 (annexe 4). Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées. Bruno Clavier, Membre du collectif Stop aux cancers de nos enfants, Conseiller municipal, 15 impasse des Cerisiers, 44680 Sainte-Pazanne.

Pièce(s) jointes(s) :



Collectif STOP aux CANCERS de nos ENFANTS
www.stopauxcancersdenosenfants.fr

Objet : Mobilisation pour l'arrêt du projet d'implantation d'éoliennes au nom du principe de précaution

Il est important de souligner que notre action ne s'inscrit pas dans une démarche anti-éoliennes, et il n'est pas question de dire que l'éolien déclenche à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce **cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques.**

Toutes les analyses et les sources qui nous ont permis d'affirmer les éléments ci-dessous sont en ligne sur notre site internet www.stopauxcancersdenosenfants.fr

L'ÉOLIEN SUR NOTRE SECTEUR

Liste des parc éoliens existants :

- Mise en service décembre 2013 : Moulin Hachet Bourgneuf : **6 éoliennes**
- Mise en service janvier 2016 : Maison Bertin St Hilaire : **3 éoliennes**
- Mise en service juin 2016 : Le Breil Sainte-Pazanne : **6 éoliennes**
- Mise en service juin 2016 : La Milsandrie St Hilaire : **6 éoliennes**

Liste des parcs éoliens en projet :

- Les Morandières à St Hilaire 3 éoliennes demandées, dépôt 08/03/2007. Pas d'info à jour.
- Le Bois Flamberge à Sainte-Pazanne : 3 éoliennes demandées dépôt 08/02/2021
- Chaumes en Retz : **5 éoliennes** demandées, dépôt 29/06/2016 **et autorisées** le 25/06/21
- Rouans : **7 éoliennes** demandées, dépôt 08/12/2017 **et autorisées** le 11/01/21

CE QUI CARACTERISE LE SOL OÙ LES PROJETS EOLIENS SONT PREVUS ET IMPLANTES

- **Sols granitiques et schisteux, fissurés, fracturés** par la présence de nombreuses failles
- **Zones fortement humides.** Notre territoire est encerclé d'eau (La Loire, marais, rivières, ruisseaux, lac) et connaît de fréquentes inondations, aggravant la problématique de cette zone déjà naturellement humide.
- **Secteur situé en zone sismique** et la **présence de carrières** ont pour conséquences de modifier le sous-sol en permanence et perturber les chemins d'eau souterrains et nappes phréatiques.
- **Lignes Hautes Tensions enterrées.**
- **Présence de Radon.** Nous sommes en zone 3, le seuil maximum de remontées de radon accentuées par les carrières, les séismes et nos failles en perpétuels mouvements

POURQUOI S'INQUIETER DES IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?

En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons.

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES FACTEURS DE RISQUE AVERES :

Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla et des études épidémiologiques (rapport ANSES 2019) mettent en évidence l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles.

LES INFRASONS

Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms. Ces infrasons peuvent être néfastes sur la santé chez les personnes et les animaux.

LES RISQUES LIES A NOTRE GEOLOGIE

- **Ces sols seront d'autant plus fissurés lors des forages effectués pour les fondations des éoliennes.**
- **Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux conducteurs, conduisent des champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence qui circulent dans toutes les failles humides de notre secteur.**
- Une étude danoise (reconnue par Santé Publique France, l'ANSES et l'IRSN lors d'un comité de suivi à l'ARS en 2019) montre que **les champs électromagnétiques, combinés au radon ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile**

DIAGNOSTICS DE GEOBIOLOGUES

QU'EST CE QUE LA GEOBIOLOGIE ?

Nous sommes en permanence entourés d'ondes, naturelles (veines d'eau souterraines failles radon) ou artificielles (ondes électromagnétiques, antennes relais, WIFI...)

Ces ondes exercent une influence sur notre santé, le travail du géobiologue permet d'harmoniser le lieu en apportant des modifications pour stopper ces nuisances.

Les agriculteurs font ainsi de plus en plus souvent appel aux géobiologues pour intervenir sur leurs bâtiments pour résoudre des problématiques de comportements anormaux ou maladies de leurs animaux.

Notre secteur est particulièrement intéressant à étudier sous l'approche de la géobiologie parce qu'il présente de nombreuses sources, des réseaux d'eau souterrains, des transformateurs, pylônes électriques, éoliennes, voies de chemin de fer, parafoudre....

LEUR CONSTAT SUR L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR :

Nous avons rencontré depuis plus de deux ans sept géobiologues, dont quatre régulièrement mandatés sur notre secteur lors d'implantation d'éoliennes.

Ils sont aujourd'hui tous formels : il ne **peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire.**

Certains ont d'ailleurs depuis refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne.

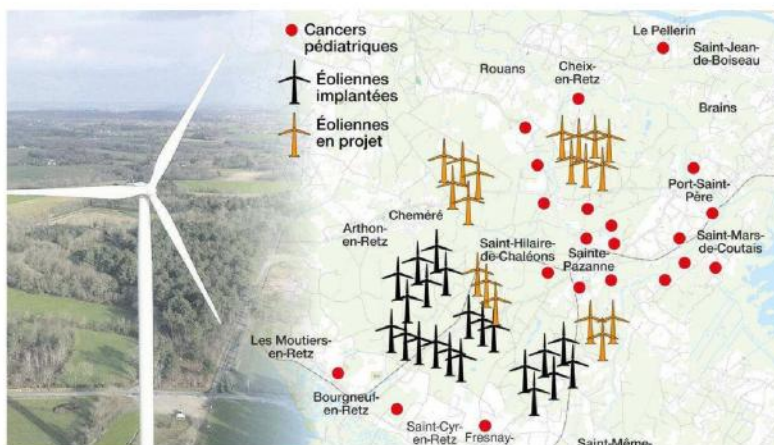
POURQUOI NOUS NOUS MOBILISONS CONTRE LES ÉOLIENNES DE NOTRE SECTEUR ?

Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle, nous ne nous interdisons aucune piste pour en rechercher les causes.

Nous avons constaté les premiers cas de cancers pédiatriques en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016.

Entre 2015 et 2021, **il ne s'est pas passé pas 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer** sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, **25 familles sont touchées.**

La carte ci-dessous, où sont placés les sites éoliens existants, ceux en projet et les cancers pédiatriques sur notre secteur est frappante.



Le visuel d'encerclément autour du cluster de cancers pédiatrique est net. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouvera alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant sera catastrophique.

LA REMISE EN CAUSE DU CLUSTER DE CANCER PEDIATRIQUE...

Santé Publique France et l'ARS ont soudainement remis en cause le 23 septembre 2020 le terme de « cluster », présentant une nouvelle base de prise en compte des données lissées dans le temps et dans l'espace entraînant une dilution des cas. En conséquence de quoi, le taux d'incidence devient nul, Il n'y aurait donc pas de cancers d'enfants sur notre secteur !

Mais cet habile tour de passe passe ne laisse cependant pas de place au doute, **le nombre d'enfants touché est factuel, il y a bien une sur-représentativité des cas de cancers pédiatriques** sur notre secteur et si nous sommes donc dans la « norme » par rapport à la moyenne nationale, cela laisse à penser que la situation des cancers pédiatrique est alors dramatique en France.

Lors de l'enquête publique du projet de parc éolien de ROUANS, Le commissaire enquêteur a tenu compte des éléments de notre dossier. Il a émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : *« Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques... »*

Ce revirement de remise en cause du cluster a sans nul doute facilité la prise de décision du préfet, donnant son accord aux nouveaux parcs éoliens en cours.

Pas de cluster à résoudre = pas de risque sanitaire...

A noter que les problèmes de santé et de comportements pour le vivant situés à proximité d'éoliennes se sont d'abord vérifiés chez les animaux, qui sont impactés très rapidement car non protégés par leur anatomie.

Nous avons rencontré des agriculteurs, vétérinaires et recueilli et accumulé de nombreux témoignages qui conduisent à faire le lien entre l'implantation de sites éoliens sur le secteur et les conséquences sur la santé et le comportement des animaux et des hommes.

NOS ACTIONS POUR SENSIBILISER AUX DANGERS LIES AUX EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR

Sur ce même territoire où la santé est en danger, nous avons 4 projets très avancés, de sites éoliens sur le pays de Retz. Toutes les démarches sont enclenchées pour obtenir l'arrêt de ces projets :

- Nous avons rencontré les élus de notre secteur, et notamment le maire et son équipe de Sainte Pazanne à plusieurs reprises. Nous nous sommes mobilisés pour les alerter et les sensibiliser, **leur responsabilité est en jeu. Nous leur avons demandé impérativement l'application du principe de précaution**
Certaines communes comme Saint Mars de Coutais ont pris conscience de l'enjeu et ce sont exprimés contre ces projets en rendant un avis défavorable et d'autres, en prennent le chemin, des votes défavorables et des réserves dans les délibérations sont plus présents, mais encore minoritaires malheureusement.
- Nous avons écrit à plusieurs reprises nos inquiétudes **au préfet de Loire Atlantique**

- Nous avons rencontré et échangé avec PAZ'EOLE pour essayer à minima d'étudier un blindage des câbles souterrains afin de réduire la propagation des champs électromagnétiques.
- Nous avons rencontré les collectifs formés de citoyens et d'agriculteurs sur la commune de Chaumes en Retz et aux alentours qui se sont mobilisés et partageons leurs inquiétudes.
- Nous avons rencontré des membres de la chambre d'agriculture de Sainte-Pazanne, des agriculteurs, des vétérinaires, des géobiologues, des membres du collectif, pour que nous puissions travailler sur les impacts des champs éoliens sur la santé animale et la santé humaine.
- Nous poursuivons nos rencontres avec les acteurs politiques sur notre département, notre Région, sénateurs et députés dont un réel soutien de Sandrine JOSSO, afin de les alerter sur la situation sanitaire dégradée sur notre secteur et leur demander leur appui pour l'arrêt de chaque projet de site éolien.

VOTRE AVIS COMPTE DANS CETTE ENQUETE PUBLIQUE

Nos inquiétudes, fondées sur les éléments de ce dossier, nous conduisent à nous positionner contre tout projet éolien sur le secteur du cluster des cancers pédiatriques autour de la commune de Sainte-Pazanne.

La situation et les prises de consciences évoluent et certains projets proches de chez nous ont été abandonnés pour des raisons sanitaires avec des situations géologiques similaires aux nôtres (commune de la Chevalleris et de Vay).

Il est indispensable que nous nous mobilisions pour que ces projets ne voient pas le jour sur notre secteur, notre avis compte, **le vôtre aussi** pour que le commissaire enquêteur puisse transmettre son avis auprès du préfet.

Vous pouvez donner votre avis **JUSQU'AU 15 MARS 18 h:**

- **SUR LE REGISTRE NUMERIQUE** : <https://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-pazeole/deposer-son-observation>
- **OU PAR E-MAIL** : parc-eolien-pazeole@mail.registre-numerique.fr
- **OU VOUS RENDRE LORS D'UNE DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR A LA MAIRIE DE SAINTE PAZANNE.**
10 Rue de l'Hôtel de ville.
Prochaines permanences :
Samedi 12 Mars 2022 de 09h00 à 12h00
Mardi 15 Mars 2022 de 15h00 à 18h00

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2021– 20 h 30

Salle Escale de Retz

PROCES VERBAL

Le lundi treize décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, Maire.

Etaients présents :

Bernard MORILLEAU, Nathalie PRIOUR, Stéphane LAMBERT, Monique DIONNET, Gérard ALLAIN, Christine GIRAUDINEAU, Roger MASSON, Constant CHAUVET, Isabelle NICOLAS Catherine L'HELGOUALCH, Olivier GUILLET, Laurence RENAUDINEAU, Anthony JAUNATRE, Samuel BERTHELOT, Thierry RICCI, Elodie LUCAS, David BINET, Christophe BELIN, David RIMBERT, Guy-Luc FRADIN, Fabienne MERCERON, Sandra AUGIERAS, Bruno CLAVIER.

Etaients absents excusés avec pouvoir :

Aurélien GUITTENY donne pouvoir à Stéphane LAMBERT
Ivan THERY donne pouvoir à Thierry RICCI
Nathalie BOSSARD donne pouvoir à Anthony JAUNATRE
Yannick LE BIHAN donne pouvoir à Gérard ALLAIN
Marianne LOIRAT donne pouvoir à Nathalie PRIOUR

Était absent : Frédéric ERAUD

Patrick MARIOT, Directeur Général des Services participe à la séance
Christophe BELIN est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 6 décembre 2021

M. Le Maire précise que cette séance est organisée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, port du masque pour l'ensemble des personnes présentes) et qu'il s'agit d'une séance retransmise en direct. Le public n'y est pas admis, seuls les journalistes sont autorisés à y participer.

M. Le Maire précise que par mesure de précaution, au regard de la situation de la pandémie sur le territoire, il a été décidé de maintenir la réunion du Conseil municipal dans la salle Escale de Retz.

M. Le Maire déclare la séance ouverte et demande à l'assemblée délibérante s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal. Le compte-rendu est adopté sans observations.

1 – PRESENTATION DU DOSSIER EOLIEN

Pour donner suite à l'analyse du dossier éolien par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), et par les services de la Préfecture, M. Benoît Paris, Chef de projet éolien pour la société RWE Renouvelables France SAS présente le projet.

M. Le Maire rappelle l'historique du projet :

- le dossier éolien a démarré en 2017, après des premiers contacts pris en 2016. L'ancienne équipe municipale avait décidé de compléter le parc éolien avec trois nouvelles éoliennes. Après la création d'un comité de pilotage et des consultations d'entreprises, le Conseil municipal avait retenu l'entreprise Nordex (rachetée depuis par RWE) pour porter le projet.

- il y a un an, une étude environnementale avait fait l'objet d'observations au porteur de projet par les services de la Préfecture qui avait rejeté le premier dossier. Un nouveau dossier avec de nouvelles propositions prenant en compte les remarques a été présenté aux services de l'Etat. La présentation de ce soir reprend la prise en compte de ces observations.

M. Le Maire précise, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, que les dossiers éoliens sont décidés par le Préfet. Les communes donnent un avis après l'étude environnementale et la réalisation d'une enquête publique.

M. Benoît PARIS, chef de projet de RWE en charge du suivi des études et de l'instruction du projet, indique que cette présentation a pour but de donner toutes les informations sur où en est le projet et quelles ont été modifications depuis 2019.

M. Antoine OLIVIER, responsable du nouveau projet, a initié le projet en 2017 sur Sainte-Pazanne et présente la société RWE.

Il rappelle que la société NORDEX Développement a été vendue au groupe RWE. L'équipe professionnelle est restée la même. La différence réside dans le fait que Nordex revendait l'intégralité de ses parcs une fois développés, tandis que la société RWE exploite ses parcs, ce qui représente une garantie pour les communes, cela permet d'avoir les mêmes interlocuteurs jusqu'à la fin de la démarche.

RWE est spécialisé dans les énergies renouvelables et est Leader dans le domaine des énergies renouvelables en Europe et dans le Monde, la société s'est également spécialisée dans le solaire et se lance dans le stockage d'énergies.

M. Antoine OLIVIER évoque les différents objectifs pour tenter de développer l'éolien avec une volonté d'obtenir 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute en 2030 à l'échelle nationale (contre 19 % aujourd'hui). Il cite les objectifs locaux et régionaux.

M. Benoît PARIS reprend l'historique du projet. La candidature avait été validée en avril 2017. Un premier dossier a été déposé en juillet 2019, puis des phases d'échanges avec les services Préfecture ont eu lieu. Un rejet a eu lieu en novembre 2020, le gabarit des éoliennes étant jugé trop impactant vis-à-vis de la biodiversité.

Un travail a été effectué en parallèle sur la modification du projet pour aboutir à un nouveau dossier en février 2021, en cours d'instruction. La DREAL a demandé de nouveaux compléments, auxquelles la société RWE a répondu en septembre. Le dossier vient d'être jugé recevable et va passer en enquête publique début 2022.

Pendant toute la phase d'étude, des événements de concertation « ateliers riverains » ont été organisés avec les élus et riverains, pour élaborer une trame de charte d'engagement afin de recueillir les attentes des riverains et de les formaliser par écrit.

Cette charte est quasiment finalisée et un dernier atelier va avoir lieu en janvier prochain afin de la valider.

La zone de projet est située au sud-est de la commune entre le bois Flamberge et la Foucaudière. Les principales contraintes sont les 500 mètres à distance des habitations et le radar de Corcoué sur Logne qui draine une grande partie de la zone.

Dans le nouveau dossier, les pales sont beaucoup plus courtes, ainsi l'impact est moindre.

D'autre part, l'intégration paysagère du parc a été améliorée en déplaçant une éolienne. Un géobiologue est intervenu afin d'évaluer les emplacements et ses préconisations ont été prises en compte pour définir la nouvelle implantation.

Enfin, le poste de livraison initialement prévu le long de la départementale a été déplacé. Les trois éoliennes de 150 mètres de haut vont avoir une production estimée à l'équivalent de 4700 foyers approvisionnés.

M. Benoît PARIS évoque les retombées fiscales pour la commune. Il informe de la possibilité de la mise en place d'un financement participatif pour permettre aux riverains d'investir dans le projet.

Les prochaines étapes consisteront à informer les habitants de la commune sur l'avancée du projet, d'annoncer le début de l'enquête publique, et enfin à organiser une nouvelle réunion avec les riverains le 11 janvier 2022. Les dates officielles ne sont pas encore connues. Si l'enquête a lieu mi-février le passage du dossier pourrait avoir lieu en été pour obtenir un arrêté préfectoral en automne.

M. Bruno CLAVIER remarque que les éoliennes actuelles sont deux fois plus puissantes que les éoliennes déjà en place. Il estime que de nombreuses personnes s'interrogent sur la dangerosité des éoliennes vis-à-vis de la santé humaine et demande une réponse pour les « éoliens-sceptiques ».

M. Benoit PARIS lui répond que si les éoliennes ont gagné en puissance, elles n'ont pas augmenté en termes de hauteur. Il ajoute qu'à ce jour aucune étude scientifique n'a prouvé le danger avéré des éoliennes. Il ajoute qu'un jugement est en cours sur le parc de Nozay, ordonnant l'expertise des câbles. Il est supposé que la problématique ne viendrait pas des éoliennes mais de l'électricité des câbles électriques. Il précise qu'à Nozay, il n'y a pas d'« état zéro » établi avant l'installation du parc, ne permettant pas d'établir l'impact réel sur les élevages.

Il confirme qu'aujourd'hui en amont de la réalisation d'un parc éolien, un diagnostic sanitaire est fait de manière systématique pour s'assurer que l'évaluation des différences avant et après pourra être faite.

M. Bruno CLAVIER déplore que cet état de référence intervienne trop tard sur le parc actuel déjà installé. Il est réservé quant au cas de Nozay, il remet également en doute les câbles et s'inquiète de l'acheminement de densité de puissances significatives qui viennent « gonfler » le réseau électrique et s'interroge sur l'incompatibilité électromagnétique.

M. Le Maire précise qu'il n'y a pas encore de lieu de raccordement défini. Celui-ci sera déterminé plus tard après analyse.

M. Le Maire reconnaît qu'il faut lever les doutes et demande une contre-expertise d'un géobiologue. Il estime que la charte demandée par la Chambre d'agriculture représente une forme de garantie pour les élevages environnants car elle concerne un rayon de deux kilomètres. Il affirme qu'il est possible d'anticiper et de prendre des précautions pour éviter de subir de mauvaises surprises et de renouveler des erreurs comme à Nozay.

Mme Fabienne MERCERON demande quelles précautions seront prises :

M. Le Maire cite plusieurs exemples comme l'élaboration d'une charte avec la Chambre d'Agriculture établissant un état zéro pour les élevages, la consultation de géobiologues pour s'assurer du bon positionnement des éoliennes, l'intégration dans le site etc...

M. Benoît PARIS complète en donnant l'exemple d'un parc dans le Cantal où des mesures ont été réalisées : le champ électrique maximum relevé était de 0.05 volts/m et le champ magnétique maximum de 0.11 microteslas a été enregistré, ce qui est très en deçà des seuils réglementaires, à savoir un maximum de 100 microteslas pour le champ électrique et de 5kvolts/m pour le champ magnétique.

M. Benoît PARIS déclare que le porteur de projet sera enclin à faire ce genre d'expertise pour s'assurer qu'une fois le projet raccordé celui-ci respectera les normes des champs électromagnétiques.

M. Guy Luc FRADIN ne comprend pas pourquoi les éoliennes gênent les radars de l'armée ou de l'aviation et pas les humains.

M. Benoît PARIS répond que ces contraintes par rapport aux radars sont d'ordre technique, pour ne pas interférer avec les ondes envoyées par les radars.

M. Samuel BERTHELOT apprécie le retour d'expérience sur le projet de Nozay et observe que la notion de point zéro est intéressante. Il se demande si en cas de dépassement des mesures réglementaires, l'exploitation peut être arrêtée.

M. Benoît PARIS répond qu'effectivement lorsque le parc est en service, des analyses sont faites notamment au niveau acoustique, pour s'assurer du respect des normes réglementaires. La DREAL peut contrôler et même ordonner l'arrêt du parc pour modifier le système de bridage afin de descendre sous les seuils.

M. Le Maire demande si les engagements sont présents dans le dossier d'enquête publique.

M. Benoît PARIS confirme que les éléments de mesure et les engagements sur les aspects humains et environnementaux seront annexés au dossier.

M. Thierry RICCI aurait souhaité avoir connaissance de la validation du géobiologue vis-à-vis des mesures prises et les actions correctives. Il est interpellé par le doublement de la puissance des éoliennes qui va augmenter les rayonnements. Il demande si des éléments sont prévus pour limiter les rayonnements.

M. Benoît PARIS

M. Le Maire précise qu'au début du projet, l'intervention d'un géobiologue n'était pas programmée. Il rappelle qu'il a sollicité cette intervention et a aussi demandé l'avis d'un deuxième géobiologue.

M. Stéphane LAMBERT demande si le cheminement prend en compte les failles déterminées et si la profondeur des câbles est par défaut ou en fonction de la puissance du parc éolien.

M. Benoît PARIS répond que cette profondeur est déterminée « par défaut » entre 1 mètre et 1,20 mètre de profondeur. La profondeur ne dépend pas de la puissance du parc.

M. Stéphane LAMBERT s'interroge sur le cheminement des câbles, à savoir si celui-ci a été étudié.

M. Benoît PARIS mentionne que le cheminement des câbles prend en compte les failles, mais seulement sur l'ensemble des parcelles agricoles et non sur la totalité des chemins.

M. Le Maire demande au porteurs du projet d'organiser une journée de présentation du projet pour répondre aux questions des Pazenais. Il considère qu'aujourd'hui il s'agit d'une présentation, pas d'une prise de position. Il rappelle que lors de l'enquête publique, le Conseil municipal aura à se prononcer sur ce projet éolien, de même que les communes riveraines.

2 – AUTORISATION DE CHANGEMENT DE BENEFICIAIRE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES POUR LE PROJET EOLIEN (point retiré)

M. Bruno CLAVIER tient à souligner qu'il n'envisage pas de délibérer sur ce point, au vu des doutes exprimés ce soir, rappelant également le cluster des cancers pédiatriques sur Sainte-Pazanne, et considérant que l'acheminement de l'électricité éolienne fait actuellement débat.

M. Le Maire propose de retirer ce point.

Adopté à l'unanimité

3 – BUDGET LOCATIFS COMMUNAUX : REALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000 EUROS

Mme Nathalie PRIOUR informe l'assemblée que la commune a lancé une consultation pour un nouveau financement d'un montant de 200 000 € dans le cadre des investissements 2021.

Mme Nathalie PRIOUR précise que le bureau municipal a étudié les différentes propositions des établissements bancaires pour retenir la meilleure offre (taux et frais attractifs).

L'offre retenue est celle du Crédit Mutuel, avec un taux fixe de 0.65 % sur 15 ans.

Principales caractéristiques du prêt :

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements

Conditions financières du prêt :

Taux fixe : 0,65 %
 Amortissement : capital constant
 Périodicité intérêts : trimestrielle
 Frais 0,09 %
 Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de recourir à un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour le montant de 200 000,00 € ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec le Crédit Mutuel.

Adopté à l'unanimité

4 – LOCATIFS LA GERBRETIERE : AVENANTS AU MARCHÉ

M. Le Maire informe le Conseil de la construction de deux logements locatifs communaux au lieu-dit La Gerbretière.

Dans le cadre de ce marché public, M. Constant CHAUVET présente les modifications à y apporter, concernant le lot n°2, détenu par l'entreprise VIADE CONSTRUCTIONS.

LOT N°2 Entreprise VIADE CONSTRUCTIONS

- L'avenant n°2 du lot n° 2 **Entreprise VIADE CONSTRUCTIONS** concerne une plus-value pour prolongation de la location de la base vie et branchement de chantier faisant suite à la prolongation des délais.

Lot n° 2 – VIADE CONSTRUCTION Gros oeuvre/dallages/réseaux	MONTANTS H.T.	Pourcentage de variation du montant du marché après 1^{er} avenant
Montant du marché après le premier avenant	75 495,13 €	
Montant de l'avenant n° 2	1 556,12 €	2,061 %
Nouveau montant du marché	77 051,25 €	

M. Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cet avenant.

M. Samuel BERTHELOT demande quelle est la part de responsabilité de la commune sur le retard évoqué.

M. Le Maire répond que la responsabilité est partagée. Il confirme que la base de vie a effectivement été de plus de quatre mois supplémentaires sur le site. M. Le Maire précise que le montant initial de cet avenant a été divisé par deux, après négociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant dans le cadre du marché « locatifs de la Gerbretière » tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement à signer l'avenant au marché initial.

Adopté à l'unanimité

5 – OUVERTURE DE CREDIT POUR L'INVESTISSEMENT 2022.

Réglementairement, à compter du 1^{er} janvier 2022, et ce jusqu'au vote des budgets, la commune ne peut procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil municipal à l'exception des restes à réaliser.

Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Aussi, afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il convient, en attendant le vote des budgets primitifs en mars 2022 (Budget Principal de la Commune et ses budgets annexes), d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement inscrites en 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'ouverture de crédit d'investissement à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2021 au titre des budgets principaux et des budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'ouverture de crédit d'investissement à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2021 au titre des budgets principaux et des budgets annexes ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

6 – RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE POUR LES BUDGETS ANNEXES

M. Le Maire expose que la commune est concernée par l'obligation de rattachement pour tous les budgets annexes, ce qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères. Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre.

Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas

susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes, conformément au principe de permanence des méthodes comptables.

M. le Maire propose de ne pas procéder au rattachement des charges et produits récurrents, en ce qui concerne le budget locatifs communaux, le budget annexe service public local d'électricité et le budget annexe atelier et commerces relais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de ne pas procéder au rattachement des charges et produits récurrents, en ce qui concerne le budget locatifs communaux, le budget annexe service public local d'électricité et le budget annexe atelier et commerces relais.
- d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et particulièrement d'informer les services de la Trésorerie de Pornic.

Adopté à l'unanimité

7 – RETROCESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL A LA ROCHE SAINT LOUIS

M. Constant CHAUVET présente au Conseil municipal le projet de rétrocession d'une partie du domaine public, constituant un chemin communal, propriété de la commune d'une superficie de 505 m², située au lieu-dit La Roche Saint Louis.

M. Kévin BOURIAUD a demandé à acquérir cette parcelle. Cette acquisition lui permettrait de réaliser des aménagements autour de sa maison.

France domaine a été sollicitée pour l'évaluation de la parcelle sus visée.

Il est proposé de céder cette parcelle au prix de 1 euro le mètre carré à M. Kévin BOURIAUD. M. Constant CHAUVET précise que tous les frais afférents à cette vente (notaire, géomètre ...) sont à la charge de l'acquéreur.

Il précise que la vente se fait par l'intermédiaire de l'agence immobilière de M. Fabrice MORTIER. (AGENCE Pays de Retz immobilier).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser M. Le Maire à procéder à la cession du chemin communal, propriété de la commune d'une superficie de 505 m², située au lieu-dit La Roche Saint Louis au prix forfaitaire de 1 euro le mètre carré soit un montant total de 505 euros ;
- que les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement à signer l'acte de vente de ce bien.

Adopté à l'unanimité

8 – CESSION D'UNE PARCELLE AU GAEC DE LA FAVRIE

M. David BINET, conseiller intéressé a quitté la séance.

M. Le Maire demande à M. Stéphane LAMBERT de présenter ce point.

M. Stéphane LAMBERT présente au Conseil municipal le projet de cession d'une parcelle cadastrée section YH n°21, d'une superficie de 997 m², située au lieu-dit La Sostière, propriété de la commune. Cette parcelle jouxte la parcelle cadastrée YH93 sur lequel un bâtiment de stockage agricole est en projet. Les exploitants agricoles ont demandé à acquérir la parcelle propriété de la commune. Cette acquisition leur permettrait de limiter l'impact du hangar sur le reste de la parcelle agricole, en rapprochant la construction de la RD79.

France domaine a été sollicitée pour l'évaluation de la parcelle sus visée.

Il est proposé de céder cette parcelle au prix de 0,20 euro le mètre carré, au Gaec de La Favrie. Il précise que tous les frais afférents à cette vente (notaire, géomètre ...) sont à la charge de l'acquéreur.

M. Stéphane LAMBERT précise que cette parcelle constituait une « réserve » pour l'assainissement semi collectif.

M. Le Maire ajoute qu'après le PLU DE 1997, au moment du remembrement, il avait été créé des réserves foncières à côté de certains grands villages pour créer éventuellement des assainissements semi collectifs. Depuis, des études par les services de l'Etat ont prouvé qu'il n'y avait pas d'intérêt à créer des assainissements semi collectif dans ces zones éloignées, mais préconise plutôt des assainissements autonomes.

Cette vente de terrain, permettant aux exploitants d'y installer un bâtiment agricole prévu dans l'angle de la route, n'aura pas de conséquences négatives pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser M. Le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section section YH n°21 pour une contenance totale de 997 m² au prix forfaitaire de 0,20 euros le mètre carré soit un montant total de 199,40 euros ;
- que les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement à signer l'acte de vente de ce bien.

Adopté à l'unanimité

9- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE ET LA MAISON DE L'EUROPE A NANTES

Mme Nathalie PRIOUR, première adjointe présente ce point.

Suite à différents échanges, initiés par l'association « Union Européenne et Nous », un partenariat est aujourd'hui envisagé entre la commune de Sainte-Pazanne et l'association de « La Maison de l'Europe » à Nantes. L'objectif principal vise à développer la connaissance de l'Europe sur le territoire et encourager la citoyenneté européenne auprès du grand public, des jeunes, des scolaires, des familles, des enseignants, des acteurs économiques, ou encore des acteurs culturels... Les actions pourraient se tenir dans les différents lieux-ressources du territoire que sont les bibliothèques, les centres socioculturels, ou les Comités de jumelages.

Pour formaliser ce partenariat, la conclusion d'une convention cadre pluriannuelle est proposée entre la commune de Sainte-Pazanne et l'association la Maison de l'Europe à

Nantes, ayant pour objet de favoriser l'implantation territoriale de l'action « Découvrir l'Europe ». Pour ce faire, trois grandes actions sont identifiées :

1. Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de cet objectif de « Faire vivre l'Europe sur le territoire » et favoriser l'implication des acteurs de terrain
2. Mettre en place les actions d'information, les interventions dans les écoles ou encore les actions de promotion de la mobilité des jeunes en Europe et de la citoyenneté européenne auprès des différents publics.
3. Valoriser de façon réciproque les actions mises en œuvre sur le territoire

En contrepartie, dans le cadre de cette convention de partenariat, la Commune de Sainte-Pazanne s'engage à verser la somme de 1000 € par an et à recueillir les besoins du territoire, et soutenir les démarches et actions mises en œuvre dans ce cadre.

En vue de produire une action avec impact, les parties conviennent d'inscrire leur partenariat dans la durée, sur une période pluriannuelle de cinq ans, qui débutera le 1er janvier 2022.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le partenariat entre la Commune de Sainte-Pazanne et l'association La Maison de l'Europe Nantes.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il existe une association Pazanaise mobilisée sur les questions de l'Europe. Cette association propose régulièrement des articles expliquant le fonctionnement de l'Europe dans le bulletin municipal.

Cette même association a conseillé à la commune d'adhérer à la Maison de l'Europe afin de disposer de plus de moyens pour agir.

Mme Nathalie PRIOUR explique que des malles pédagogiques seront mises à disposition par la Maison de l'Europe incluant notamment des possibilités d'animations à prix réduit ou des expositions gratuites.

M. Bruno CLAVIER demande si les 1000 euros versés à l'association communale.

M. Le Maire précise que la commune est adhérente auprès de la Maison de l'Europe pour 1000 euros, et que c'est la Maison de l'Europe de Nantes qui mettra des moyens à disposition de la commune pour mettre en place des actions.

Mme Nathalie PRIOUR signale que des actions sont déjà prévues en 2022. Les écoles se sont déjà manifestées pour bénéficier d'animations. Ce projet intéresse le monde éducatif et culturel (bibliothèque, écoles, collèges...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Sainte-Pazanne et l'association La Maison de l'Europe Nantes ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et les actes à intervenir ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER NUMERIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Dans le cadre du plan France Relance en faveur de l'inclusion numérique, Pornic agglo Pays de Retz s'est portée candidate au dispositif de financement de l'Etat pour le recrutement et la formation d'un conseiller numérique.

Sept communes (Les Moutiers-en-Retz, Vue, Rouans, Préfailles, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Villeneuve-en-Retz et Sainte Pazanne) ont souhaité bénéficier de cette possibilité afin d'améliorer l'accessibilité de chaque administré aux outils numériques.

En mutualisant le conseiller numérique, chaque commune dispose d'une demi-journée par semaine pour accueillir et accompagner la personne ayant besoin de faire des démarches en ligne.

Par ailleurs, l'Etat apportant un financement à hauteur de 50 000 euros pour deux années, le coût annuel restant à charge pour la commune est estimé à 1 676 € et sera déduit des attributions de compensation.

Aussi, dans une logique de mutualisation, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la convention de mise à disposition du conseiller numérique de l'agglomération et d'approuver la convention de mise à disposition du service « conseiller numérique » entre l'agglomération et chacune des Villes ayant émis le souhait de bénéficier de ce dispositif.

M. Le Maire précise que la personne est mise à disposition par l'AGGLO par l'intermédiaire de cette convention. Le reste à charge pour la commune reste très raisonnable.

M. Samuel BERTHELOT demande où sera basée cette personne.

M. Le Maire répond que la personne recrutée, sera basée à la bibliothèque de Sainte-Pazanne, puisque les outils informatiques y sont déjà existants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du service « Conseiller numérique » entre l'agglomération et chacune des Villes ayant émis le souhait de bénéficier de ce dispositif de la Communauté d'Agglo Pornic Agglo Pays de Retz ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

11 – CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA PARTICIPATION A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CITEO POUR RECYCLAGE DES EMBALLAGES MENAGERS HORS FOYER ENTRE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ET LES COMMUNES

M. Le Maire présente ce point.

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022. Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État

pour la filière des Emballages ménagers pour la période 2018-2022. Leurs activités s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général impliquant l'ensemble des acteurs des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des emballages ménagers et des papiers graphiques et viennent notamment en appui du service public de prévention et de gestion des déchets.

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France ;
- 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile.

Dans ce contexte, Citeo a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la consommation nomade afin d'accompagner différents acteurs pour la mise en place de dispositifs locaux visant à capter ces emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. Une enveloppe globale de 9,5M€ lui sera alloué.

Les projets proposés devront ainsi porter sur des lieux de forte fréquentation où les emballages ménagers ne sont pas collectés ou nécessitant la mise en place de dispositifs complémentaires. Les conclusions de cet AMI ont pour objectif de consolider les connaissances en vue de solutions à déployer sur le territoire afin d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat et de remboursement entre Pornic agglo pays de Retz et certaines de ses Communes membres dans le cadre de l'AMI CITEO « hors foyer ».

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de groupement pour la participation à la manifestation d'intérêt CITEO pour le recyclage des emballages ménagers hors foyer ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention entre Pornic Agglo Pays de Retz et les communes ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Nathalie PRIOUR présente ce point.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il s'agit de modifier le temps de travail d'un adjoint administratif à temps non complet du service accueil- état civil et passeport de 28h45mn hebdomadaires annualisées à 29h30mn hebdomadaires.

Ce poste inclue l'accueil physique et téléphonique des usagers, l'instruction des différentes demandes de pièces d'identité, le secrétariat des services techniques.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification de temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet en le passant à 29h30mn hebdomadaires ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

13 – ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE

M. Le Maire indique au Conseil municipal qu'il souhaite continuer à développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble. Pour ce faire, il convient d'inscrire la commune dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010.

Il rappelle que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature (accès subventionné à la restauration scolaire), ou par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois par la collectivité.

Un tutorat sera mis en place pour accompagner le volontaire dans la réalisation de sa mission.

Il précise les missions qui lui seront confiées :

- Accompagné.e par la Commission municipale Citoyenneté, ses activités principales seront de sensibiliser les habitants à la citoyenneté en participant à l'organisation de la Journée Citoyenne prévue le 14 mai 2022 et de contribuer à la définition du projet de Maison Citoyenne et à sa mise en œuvre.

Des missions transversales pourront lui être confiées : par exemple organisation d'animations sur la commune (Fête de la musique, Fêtes des associations, Fête du Vélo...), contribution à la communication liée aux actions (prise de photos, vidéos, distribution documents, réseaux sociaux...).

Le poste serait à pourvoir dès que possible pour une durée de huit mois, à raison de 24 heures par semaine.

Il est proposé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité dès que possible.

Mme Laurence RENAUDINEAU demande si des candidatures sont parvenues en mairie.

M. Le Maire explique qu'aujourd'hui il s'agit de s'engager dans le dispositif et espère que des candidats se présenteront.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de recruter un volontaire par le biais du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire ;
- d'autoriser M. Le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

14 – DECISION L2122-22 DU CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de sa délégation (article L 2122.22 du CGCT).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Renonciation de la Commune à acheter les immeubles suivants :

N° dossier	Parcelle			Adresse	Date renonciation
	Section	N°	Superficie		
21D0102	AB	189	364	impasse des Pognères	29/11/2021
21D0103	AE	177	114	11 rue de Bazouin	18/11/2021
21D0104	AD	165	681	10 avenue des Frenchères	29/11/2021
21D0105	AI	232-233	912	30 rue des Ajoncs	29/11/2021
21D0106	ZK	246	532	1 le Cartron	03/12/2021
21D0107	AH	206	322	40 rue de l'Hôtel de Ville	03/02/2021

21D0108	AD	281	265	29-31 rue des Erables	03/12/2021
21D0109	YM	207	482	18 rue de la Portoire	09/12/2021
21D0110	AL	46	1440	11 avenue Cache Bonhomme	09/12/2021
21D0111	AM	29P	318	9 avenue des Sports	09/12/2021

CONCESSIONS CIMETIERE

<i>N° acte</i>	<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Date</i>
accim-210901-01	achat de la concession H191	30 ans	01/09/2021
accim-210907-01	achat de la concession h190	30 ans	07/09/2021
accim-211013-01	achat de la concession CU 18	30 ans	13/10/2021
accim-211019-01	accord la concession 37 (terrain enfant)	5 ans	19/10/2021
accim-211021-01	renouvellement de la concession G 44	15 ans	21/10/2021
accim-211027-01	achat de la concession L 94	30 ans	27/10/2021

Le Conseil prend acte

15- QUESTIONS DIVERSES

- a) Prochains Conseils municipaux : 24 janvier 2022, 28 février 2022, 21 mars 2022
- b) Distribution de colis aux aînés salle Tournemine vendredi 17 décembre ou livraison à domicile, samedi 18 décembre. Mme Monique DIONNET demande aux bonnes volontés de participer à la distribution à domicile, samedi 18 décembre à partir de 10h.
- c) Opération « 1 naissance 1 arbre » samedi 18 décembre à 9h30 à l'aire de jeux du Malessard pour les enfants pazenais nés entre le 1^{er}/11/2020 et le 30/11/2021.
- d) Vœux à la population- vendredi 7 janvier 2022 à 19h au TMP.
- e) Vœux au personnel – jeudi 13 janvier 2022 à 17h30 – salle de l'Escale.
Théâtre Municipal Pazenais – ouverture de la billetterie – 14 décembre.
- f) Elections présidentielles - 10 et 24 avril 2022. /Elections législatives - 12 et 19 juin 2022.
- g) Evocation par Roger MASSON de la fête des associations le 11 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2022– 20 h 30

Salle Escale de Retz
**POUR AFFICHAGE ET DIFFUSION AUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX LE 9 MARS 2022**

Le lundi vingt-huit février deux-mille-vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard MORILLEAU, Maire.

Etaient présents :

Bernard MORILLEAU, Nathalie PRIOUR, Stéphane LAMBERT, Monique DIONNET, Gérard ALLAIN, Christine GIRAUDINEAU, Roger MASSON, Aurélie GUITTENY, Constant CHAUVET, Catherine L'HELGOUALCH, Olivier GUILLET, Nathalie BOSSARD, Yannick LE BIHAN, Laurence RENAUDINEAU, Thierry RICCI, David BINET, Christophe BELIN, David RIMBERT, Guy-Luc FRADIN, Fabienne MERCERON, Sandra AUGIERAS, Bruno CLAVIER.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Ivan THERY donne pouvoir à Aurélie GUITTENY.
Isabelle NICOLAS donne pouvoir à Thierry RICCI.
Anthony JAUNATRE donne pouvoir à Gérard ALLAIN.
Elodie LUCAS donne pouvoir à Monique DIONNET
Mariette LOIRAT donne pouvoir à Nathalie PRIOUR.

Étaient absents : Frédéric ERAUD, Samuel BERTHELOT.

Patrick MARIOT, Directeur Général des Services participe à la séance.
Catherine L'HELGOUALCH est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 22 février 2022.

M. Le Maire souligne que cette séance est organisée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, port du masque pour l'ensemble des personnes présentes) et qu'il s'agit d'une séance retransmise en direct. Le public n'y est pas admis, seuls les journalistes sont autorisés à y participer.

M. Le Maire précise que par mesure de précaution, au regard de la situation de la pandémie sur le territoire, il a été décidé de maintenir la réunion du Conseil municipal dans la salle Escale de Retz.

M. Le Maire déclare la séance ouverte et demande à l'assemblée délibérante s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans observations.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de M. NEAU Maire de REZE, qui s'est donné la mort au sein de sa mairie, et également pour exprimer un soutien au peuple Ukrainien, qui vit un conflit très difficile.

1 – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE LOCATIFS COMMUNAUX

En application des dispositions des articles L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 241-12 du Code des Communes, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

L'assemblée délibérante est donc amenée à examiner le compte de gestion du budget annexe "locatifs communaux", établi par le Trésorier municipal.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le compte de gestion du budget annexe locatifs communaux.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	44 924,60 €
Recettes de l'exercice	51 699,94 €
Résultat Reporté N-1	- 1 803,15 €
Résultat 2021	+ 4 972,19 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	243 233,00 €
Recettes de l'exercice	241 331,02 €
Résultat Reporté N-1	61 980,72 €
Résultat 2021	60 078,74 €

Adopté à l'unanimité

2 – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE ATELIER ET COMMERCES RELAIS

En application des dispositions des articles L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 241-12 du Code des Communes, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

L'assemblée délibérante est donc amenée à examiner le compte de gestion du budget annexe "atelier et commerces relais", établi par le trésorier municipal.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le compte de gestion du budget annexe atelier et commerces relais.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	76 769,20 €
Recettes de l'exercice	108 015,36 €
Résultat Reporté N-1	- 4 608,46 €
Résultat 2021	26 637,70 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	48 647,29 €
Recettes de l'exercice	62 114,16 €
Résultat Reporté N-1	87 736,09 €
Résultat 2021	101 202,96 €

Adopté à l'unanimité

3 – COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL D'ELECTRICITE

En application des dispositions des articles L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 241-12 du Code des Communes, le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

L'assemblée délibérante est donc amenée à examiner le compte de gestion du budget annexe "service public local d'électricité » établi par le trésorier municipal.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le compte de gestion du budget annexe service public local d'électricité.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	14 325,47 €
Recettes de l'exercice	21 115,77 €
Résultat Reporté N-1	16 741,97 €
Résultat 2021	23 532,27 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	15 092,72 €
Recettes de l'exercice	14 587,98 €
Résultat Reporté N-1	-3 736,08 €
Résultat 2021	-4 240,82 €

Adopté à l'unanimité

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE LOCATIFS COMMUNAUX.

M. le maire ayant quitté la séance pour ne pas participer aux débats, l'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Nathalie PRIOUR, procède au vote du Compte Administratif.

A l'image du compte de gestion, le compte administratif du budget annexe "locatifs communaux" est présenté à l'assemblée délibérante.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	44 924,60 €
Recettes de l'exercice	51 699,94 €
Résultat Reporté N-1	-1 803,15 €
Résultat 2021	4 972,19 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	243 233,00 €
Restes à réaliser 2021	58 800,00 €
Recettes de l'exercice	241 331,02 €
Résultat Reporté N-1	61 980,72 €
Résultat 2021	60 078,74 €
Résultat 2021 avec restes à réaliser	1 278,74 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2021 ;
- de constater les identités avec la présentation du compte de gestion 2021 ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

Adopté à l'unanimité

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE ATELIER ET COMMERCES RELAIS.

M. le maire ayant quitté la séance pour ne pas participer aux débats, l'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Nathalie PRIOUR, procède au vote du Compte Administratif.

A l'image du compte de gestion, le compte administratif du budget annexe "atelier et commerces relais" est présenté à l'assemblée délibérante.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	76 769,20 €
Recettes de l'exercice	108 015,36 €
Résultat Reporté N-1	- 4 608,46 €
Résultat 2021	26 637,70 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	48 647,29 €
Recettes de l'exercice	62 114,16 €
Résultat Reporté N-1	87 736,09 €
Résultat 2021	101 202,96 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2021
- de constater les identités avec la présentation du compte de gestion 2021
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Adopté à l'unanimité

6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL D'ELECTRICITE.

M. le maire ayant quitté la séance pour ne pas participer aux débats, l'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Nathalie PRIOUR, procède au vote du Compte Administratif.

A l'image du compte de gestion, le compte administratif du budget annexe "service public local d'électricité" est présenté à l'assemblée délibérante.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	14 325,47 €
Recettes de l'exercice	21 115,77 €
Résultat Reporté N-1	16 741,97 €
Résultat 2021	23 532,27 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	15 092,72 €
Recettes de l'exercice	14 587,98 €
Résultat Reporté N-1	-3 736,08 €
Résultat 2021	-4 240,82 €

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2021
- de constater les identités avec la présentation du compte de gestion 2021
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - * 19 291,45 € en report section de fonctionnement article 002
 - * 4 240,82 € en report section d'investissement article 1068

Adopté à l'unanimité

7 - DEMANDE DE PARTICIPATION SCOLAIRE AUX COMMUNES EXTERIEURES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

M. Le Maire rejoint l'assemblée.

M. Gérard ALLAIN présente ce point.

Il informe le Conseil municipal que des élèves extérieurs à la commune sont scolarisés au sein du groupe scolaire Maurice Pigeon (dans la classe ULIS ainsi que dans d'autres classes). Afin

de pouvoir réclamer les participations correspondantes, la commission finances propose au Conseil municipal de retenir les montants tels qu'indiqués ci-dessous :

DEMANDE DE PARTICIPATION SCOLAIRE AUX COMMUNES EXTERIEURES- TARIFS 2022

Libellé	Tarifs année scolaire 2020/2021	Proposition Commission 2022	Décision
Elèves extérieurs de la ULIS	339,79 €	376,25 €	376,25 €
Elèves extérieurs maternels *	1402,34 €	1 389,41 €	1 389,41 €
Elèves extérieurs Primaires *	339,79 €	376,25 €	376,25 €

*Calcul retenu par la commission des finances = tarifs contrat d'association

Participation annuelle réclamée aux communes dont certains élèves bénéficient d'une dérogation.

Budget : COMMUNE
Imputation comptable : 7474
 Application : 1^{er} avril 2022

Adopté à l'unanimité

8 - ALLOCATIONS ET FOURNITURES SCOLAIRES 2022

Monsieur Gérard ALLAIN présente ce point.

Sur proposition de la commission finances et de la commission scolaire il est demandé au Conseil municipal de définir les montants des allocations scolaires.

Etablissement	ANNEE 2021			ANNEE 2022			
	Nombre d'élèves au 01/01/2021 (1)	Décision 2021	Montant arrondi pour BP 2021	Nombre d'élèves au 01/01/2022 (1)	Proposition	Total calculé	Décision 2022
GOUTER DE NOEL (6232)							
Ecole maternelle publique	155	0		141	0		
Ecole Maternelle N.D.de Lourdes	118	1,22 €	143,96 €	110	1,44 €	158,40 €	158,40 €
TOTAL 1	273		143,96 €	251		158,40 €	158,40 €
SPECTACLES DE NOEL (6232)							
Ecole Publique Maternelle	155	6,13 €	950,15 €	141	6,25 €	881,25 €	881,25 €
Ecole Publique Primaire	352	4,91 €	1728,32 €	333	5,01 €	1668,33 €	1668,33 €
Ecole Publique ULIS	12	4,91 €	58,92 €	10	5,01 €	50,10 €	50,10 €
TOTAL 2	519		2737,39	484		2599,68 €	2599,68 €

Ecole ND de Lourdes Maternelle	118	4,91 €	579,38 €	110	5,01 €	551,10 €	551,10 €
Ecole ND de Lourdes Primaire	237	4,91 €	1163,67 €	222	5,01 €	1112,22 €	1112,22 €
TOTAL 3	355		1743,05 €	332		1663,32 €	1663,32 €
TOTAL 2+3 (Spectacle de Noël)	874		4480,44 €	816		4263,00 €	4263,00 €
TOTAL GENERAL (1+2+3)			4624,40 €			4421,40 €	4421,40 €

(1) nombre d'élèves pazennais pour l'Ecole Privée Notre Dame de Lourdes et le total des élèves pazennais + les élèves extérieurs ayant reçus une dérogation pour le Groupe Scolaire Maurice Pigeon

Budget : COMMUNE

Imputation comptable : 6232

/2021 : Revalorisation 2 %

Application : 1^{er} avril 2022

FOURNITURES SCOLAIRES – BUDGET PRIMITIF 2022

Etablissement	ANNEE 2021			ANNEE 2022			
	Nombre d'élèves Pazennais au 1/01 de l'année civile	Montant	Montant total	Nombre d'élèves au 1/01 de l'année civile (1)	Proposition 2022	Montant total en euros	Décision 2022
Ecole N D L Maternelle	CONTRAT D'ASSOCIATION						
Ecole N D L Primaire							
Groupe scolaire public Maternelle	155	46,82 €	7257,10 €	141	47,76 €	6734,16 €	6734,16 €
Groupe scolaire public Primaire	352	46,82 €	16480,64 €	333	47,76 €	15904,08 €	15904,08 €
Groupe scolaire public ULIS *	12	46,82 €	561,84 €	10	47,76 €	477,60 €	477,60 €
	519		24299,58 €	484		23115,84 €	23115,84 €
TOTAL			24299,58 €			23115,84 €	23115,84 €

Budget : commune

Imputation comptable 6067

/2021 : Revalorisation 2 %

Application : 1^{er} avril 2022

N.B. Ce budget sera réévalué au budget supplémentaire en tenant compte des effectifs de rentrée scolaire

(1) nombre d'élèves pazennais pour l'Ecole Privée Notre Dame de Lourdes, et le total des élèves pazennais + les élèves extérieurs ayant une dérogation pour le Groupe Scolaire de Maurice Pigeon

Adopté à l'unanimité

9 – SUBVENTION CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC

Monsieur Gérard ALLAIN présente ce point.

Le montant de participation par élève pour l'année 2022 correspond au coût réel d'un élève de l'école publique pour l'année 2021. Il est demandé au Conseil municipal de valider les montants pour la subvention à l'association OGEC.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées	Nombre d'élèves Pazenais 2022	Proposition 2022	Montant estimé 2022	Décision 2022 montant par élève
Maternelle	110	1 389,41 €	152 835,10 €	1 389,41 €
Primaire	222	376,25 €	83 527,50 €	376,25 €
TOTAL	332		236 362,60 €	

Budget : COMMUNE

Imputation comptable : 655.8

Application : au 1er avril 2022

Le nombre d'élèves sera réajusté en fonction des effectifs de la rentrée scolaire de septembre. Les fournitures scolaires sont incluses.

Adopté à l'unanimité

10- PARTICIPATIONS ET COTISATIONS A CHARGE INTERCOMMUNALE 2022

Madame Nathalie PRIOUR présente ce point. Sur proposition de la commission finances, il est demandé au Conseil municipal de fixer comme suit les participations et cotisations intercommunales pour l'année 2022.

COTISATIONS A CHARGE INTERCOMMUNALE-Imputation comptable: 65541

Organisme	Cotisations versées en 2021	Demande pour 2022	Décision 2022	Observations
Animation sportive départementale	4 913,30	4 978,40	4 978,40	7112 hab x 0.70 €
TOTAL	4 913,30	4978,40	4 978,40	

PARTICIPATIONS ET COTISATIONS A CHARGE INTERCOMMUNALE-Imputation comptable: 6281

Organisme	Cotisations versées en 2021	Demande pour 2022	Décision 2022	Observations
Association des Maires du Pays de Retz	688,90	25,00	25,00	

Maison de l'Europe	0	1000,00	1000,00	Convention du 25 janvier 2022
Conservatoires de France	0	117,00	117,00	Adhésion 2022
FFEA (fédération française de l'enseignement artistique)	200,00	200,00	200,00	de 100 à 300 élèves
APVF	701,90	782,32	782,32	0,11€ X 7112 hab
Association Fédérative Départementale des Maires et des Présidents de Communautés de Loire-Atlantique AMF 44	1 810,90	1834,90	1834,90	7112 hab x 0,258€
Cotisation CAUE	240,00	320,00	320,00	de 7000 à 10 000 habitants = 320 €
POLLENIZ	731,00	731,00	731,00	Participation annuelle : Lutte contre les ragondins piégeage
ANDES	232,00	239,00	239,00	Adhésion Association Nationale Des Elus en charge du Sport
TOTAL	4 604,70 €	5 249,22 €	5 249,22 €	
PARTICIPATIONS ET COTISATIONS-Imputation comptable : 20421				
Organisme	Cotisations versées en 2021	Demande pour 2022	Décision 2022	Observations
ANADOM	279,89	397,00	397,00	participation au financement du remboursement de l'emprunt soit 70% de la participation au prorata du nb d'hab et 30% de la participation au prorata du nb de repas portés au cours de l'année précédente. Convention du 1er janvier 2017

Adopté à l'unanimité

11- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES PRIVEES 2022**
Imputation comptable : 657-4

M. Roger MASSON, Mme Nathalie PRIOUR, M. Gérard ALLAIN, Mme Christine GIRAUDINEAU présentent tour à tour les subventions des différentes associations.

N° de Classement	Fonctions	Associations	Subventions accordées pour 2021		Décision 2022		Observations
			Fonct.	Except.	Fonct.	Except.	
M. Roger MASSON présente : ASSOCIATIONS SPORTIVES PAZENNAISES							
11	40	Football Club de Retz	5 830,00		2 915,00		271 pazennais
15	40	HBAC	3 860,00		3 970,00		135 pazennais
13	40	Judo Club Pazennais	1 825,00		2 254,00		92 pazennais
6	40	Pazanne Volley Ball	100,00		160,00		6 pazennais
12	40	Pazennais Basket Club	3 685,00		3 655,00		127 pazennais
18	40	Tennis Club	1 600,00		1 600,00		83 pazennais
14	40	Pazennaise Tennis de Table	1 955,00	900,00	0	0	78 pazennais – achat de 8 tables par la mairie
1	40	Paz' Sports	1 000,00		900,00		132 pazennais
2	40	GYMPAZ	200,00		200,00		14 pazennais
4	40	VIVE LE SPORT	300,00		300,00		37 pazennais
21	312	L'Amicale du Billard Pazennais	685,00		600,00		33 pazennais
17	40	Aïkido	300,00		300,00		9 pazennais
8	40	Gymnastique Cœur de Retz	3 480,00		3 000,00		139 pazennais
20	40	SPAC	400,00		300,00		29 Pazennais-pour compétitions et concours de saut d'obstacle
3	40	EMOUVANCE	400,00		600,00		29 pazennais
15	40	RETZ YOGA	0,00		1 263,00		69 pazennais
10	40	EXOCET- Club de Plongée	400,00		285,00		19 pazennais

5	40	RETZ CETIC DANSE	250,00		250,00		15 pazennais	
19	40	RETZ GLISSE	0,00		300,00		37 pazennais	
22	40	BADMINTON	700,00		700,00		71 pazennais	
16	40	LET'Z DANSE	2 840,00		2 060,00	2500,00	96 pazennais-subvention exceptionnelle pour équilibre des comptes et préparation du gala	
9	40	SAINTE-PAZANNE TIR A L'ARC	0,00	1 600,00	400,00		19 pazennais	
SOUS-TOTAL 1 ASS SPORTIVES			29 810,00	2 500,00	26 012,00	2 500,00		
M. Roger MASSON présente : ASSOCIATIONS CULTURELLES PAZENNAISES								
1	322	Association les Aéroplanes	250,00		250,00		4 pazennais	
19	311	Association Musique LA PAZENNAISE	0,00		3 000,00		14 pazennais	
15		Société Historique	0,00		850,00		45 pazennais	
10	313	L'Atelier Théâtre	2 500,00		2 400,00	300,00	Suite COVID et spectacle fin d'année	
	33	Ecofolies	0			500,00	21 pazennais théâtre « tous gros demain ? »	
5	30	Comité Ste Pazanne-Harroid	500,00			1000,00	34 pazennais- accueil amis d'Harroid	
13	30	Comité des Fêtes	0,00 0,00 0,00 0,00		4 600,00		5 150,00	Feu d'artifice
					500,00		500,00	Fête des associations 1an/2
					1 650,00		1 650,00	Animation de Noël
					2 000,00		3 000,00	Fête de la musique
11	321	Le Marque Page	500,00		500,00		27 pazennais	
12	313	Retz' Arts	870,00		870,00		9 pazennais	
3	312	L'outil en main	1 560,00		2 450,00		45 pazennais	
	90	Faites de la paix dans le monde			600,00	850,00	Achat de ruches	
20	90	Entraide et savoirs	0,00		450,00		26 pazennais	
6	311	Retz'Cital	350,00		350,00		24 pazennais	
SOUS-TOTAL 2 ASS CULTURELLES			6 530,00	8 750,00	11 720,00	12 950,00		

Mme Nathalie PRIOUR présente : ASSOCIATIONS PAZENNAISES DIVERSES							
9	511	Association pour le Don de Sang Bénévole	214,00		214,00		
5	20	Amicale Laïque	872,00		872,00	14 pazennais	
7	33	FCPE	196,00		196,00	22 pazennais-Fête de l'école	
3	92	SR LA PAZENNAISE	635,00		690,00	29 pazennais	
1	833	Société Communale de Chasse	400,00	400,00	400,00	200,00	11 pazennais-Subvention exceptionnelle pour battues aux sangliers
8	523	Secours Catholique - Délégation de Loire-Atlantique	500,00		500,00		5 familles aidées
SOUS-TOTAL 3 ASSOC DIVERSES			2817,00	400,00	2 872,00	200,00	
TOTAL ASS SPORTIVES CULTURELLES ET DIVERSES TOTAL 1+2+3			39157,00	11650,00	40604,00	15650,00	
M. Gérard ALLAIN présente : ASSOCIATIONS SCOLAIRES PAZENNAISES ET EXTERIEURES							
ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES							
1	212	Ecole ND de Lourdes - Classe poney pour les CE1 au centre équestre de Ste Pazanne en Mai ou juin 2022		534,10		444,80	40 élèves pazennais x 11,12€
2		Ecole ND de Lourdes -Classe découverte les CM1 ET CM2 en mai 2022		5 886,00		1901,52	57 élèves x 11,12€ x 3 jours
4	211	Ecole ND de Lourdes - Transports pédagogiques Maternelle	745,76		709,50		110 pazennais x 6,45€
5	212	Ecole ND de Lourdes - Transports pédagogiques Primaire	1 497,84		1431,90		222 pazennais x 6,45€
6		Subvention OGEC Coût de surveillance de la cour sur le temps du midi	6 902,76		7 302,92		93 jours de janvier à juillet 2022 et 53 jours de septembre à décembre 2022 par 2 agents (1h35min/jour)-146 jours x 50,02€
NDL SOUS-TOTAL			9 146,36	6420,10	9 444,32	2 346,32	
ECOLE MATERNELLE MAURICE PIGEON							
	211	Spectacle JMF le novembre 2022 pour les GS				633,84	57 élèves X 11,12

	211	Prix Kiloutou			1567,92		141 élèves X 11,12
	211	Festival des contes (La Roulotte de Jacquotte)	1420,00			906,00	Coût réel
	211	Spectacle de marionnettes « Le Chat Botté » au théâtre de Jeanne				1 567,92	141 élèves X 11,12
	211	Ecole Maternelle publique - Transports pédagogiques	979,60		909,45		141 élèves x 6,45€
MAT MAURICE PIGEON SOUS-TOTAL			2399,60		2 477,37	3 107,76	
M. Gérard ALLAIN présente : ECOLES PRIMAIRES MAURICE PIGEON ET DOLTO							
5	212	Projet théâtre: 1 ^{er} trim 2022 2 classes de CP		643,10		556,00	50 élèves x 11.12€
	212	Sortie Guérande 3/06/2022-3 classes de CM1 dont Ulis				667,20	60 élèves x 11.12€
		Projet film d'animation classe CP-CE1				244,64	22 élèves x11.12€
		Projet « ADOPTE UN AQUARIUM EN CLASSE » Classe CM1/CM2				266,88	24 élèves X 11.12
	212	Manuels scolaires		1200,00		1200,00	
3	212	Ecoles Primaires publiques - Transports pédagogiques	2 224,64		2147,85		333 élèves x 6,45€
4	212	ULIS-Transports Pédagogiques	75,84		64,50		10 élèves x 6,45€
PRIM MAURICE PIGEON SOUS-TOTAL			2 300,48	1 843,10	2212,35	2934,72	
Mme Nathalie PRIOUR présente : ETABLISSEMENT PAZENNAIS							
1	521	ADAPEI Pays de Retz	3 839,76		3 916,56		8 pazennais x 489,57€
ADAPEI SOUS-TOTAL			3 839,76	0,00	3916,56	0	
TOTAL SUBVENTIONS SCOLAIRES			17 686,20	8 263,20	18 050,60	8 388,80	
Mme Christine GIRAUDINEAU présente : ASSOCIATIONS EXTERIEURES							
12	63	ADMR St Hilaire de Chaléons	800,00		800,00		4 198 heures auprès de 72 usagers

4	61	ADAR	800,00		725,00		3631,25 heures
3	61	ADT 44 (aide à domicile pour tous secteur de Machecoul et Gd Lieu, commune de Ste-Pazanne)	250,00		290,00		1 447,50 heures
	523	(ANADOM) DOMUS	700,00		700,00		
20	523	Secours Populaire Français	100,00		100,00		
18	523	Les restaurants du cœur	100,00		100,00		22 pazennais aidés
9	423	Vacances et Familles 44	100,00		100,00		4 bénévoles
10	523	LA CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00		100,00		En distribution alimentaire : 1 famille en colis alimentaire et 1 famille en aide financière
5	511	France Adot 44	100,00		100,00		Association départementale pour l'information sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse
13	114	8 PROD	0			500,00	Evènement musical Métal Hard Core
22	33	Collectif Spectacle en Retz	200,00	1 500,00	200,00		
14	823	SUD LOIRE AVENIR	133,48		139,60		6980 habitants x 0,02€
ASS EXTERIEURES SOUS-TOTAL			3 383,48	1 500,00	3 354,60	500,00	
TOTAL TOUTES ASSOCIATIONS			60 226,68	21 413,20	62 009,20	24 538,80	
TOTAL GENERAL			81 639,88		86 548,00		

Imputation comptable : 657362

Article		Subvention accordée pour 2021	Proposition 2022	Décision 2022	Observations
520	CCAS	65 500,00	89 000,00	89 000,00	Part salaires agents CCAS + agents MFS+ repas des aînés subv de fonctionnement
TOTAL		65 500,00	89 000,00	89 000,00	

Adopté à l'unanimité

12- CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO PAYS DE RETZ POUR LA NOUVELLE GENDARMERIE

M. Le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mai 2016, le Conseil municipal a validé la construction d'une nouvelle caserne, à proximité immédiate de l'édifice existant, érigé au 20 avenue des Sports en 1973, et devenu vétuste. La Communauté d'Agglomération a décidé de porter le projet, en se conformant aux conditions juridiques, financières et techniques fixées par la direction générale de la gendarmerie

Il convient de céder la parcelle cadastrée section AM 94, propriété de la commune d'une superficie de 3 250 m² sise rue Saint-Exupéry au profit de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz en vue d'y construire ladite gendarmerie,

Il est proposé de céder cette parcelle au prix de 1 euro le mètre carré à la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz. Les frais afférents à cette vente (notaire, géomètre ...) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'autoriser M. Le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AM 94, propriété de la commune d'une superficie de 3 250 m², située rue Saint Exupéry au prix de 1 euro le mètre carré soit un montant total de 3250 euros ;
- que les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement à signer l'acte de vente de ce bien.

Adopté à l'unanimité

13- AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par délibération en date du 3 février 2022, le conseil communautaire de Pornic aggro Pays de Retz a arrêté son projet de Plan de Mobilité (PDM) ainsi que son évaluation environnementale.

En qualité de Personne Publique Associée, et conformément aux dispositions de l'article L. 1214-15 du code des transports, les Conseils municipaux du territoire sont invités à faire part à l'agglomération, dans un délai de 3 mois à compter de sa notification, de leurs avis sur ce projet de PDM.

Le PDM est un document de planification et d'orientation qui définit une stratégie de mobilités et un plan d'actions, à horizon 10 - 15 ans, afin de faciliter la mobilité des personnes et le transport de marchandises. Ce schéma directeur doit ainsi permettre d'organiser l'ensemble des déplacements à l'échelle du territoire, en assurant un équilibre durable entre les besoins de mobilités des habitants et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire.

Ce projet de PDM comprend plusieurs parties, à savoir :

- **Le rapport final détaillé du projet de PDM** intégrant :
 - **Le diagnostic** qui dresse un état des lieux de l'offre et des besoins de mobilités du territoire ;
 - **La stratégie** qui définit les enjeux prioritaires du territoire en matière de mobilités et les objectifs de répartition modale à horizon 2032
 - **Le plan d'action** qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2022-2026.
- **Le rapport final synthétique, sous forme d'une lettre d'information** qui rappelle la synthèse du diagnostic, la stratégie mobilité du territoire, les actions phares sur 2022-2026 et leurs modalités de mise en œuvre (calendrier prévisionnel, budget)
- **Les documents annexes :**
 - Informations complémentaires et précisions sur le plan d'action du projet de PDM

- Le projet de cartographie des liaisons douces d'intérêt communautaire
- Le plan de financement détaillé du projet de PDM
- La contribution du Conseil de Développement de l'agglomération
- L'annexe accessibilité du projet de PDM
- L'évaluation environnementale stratégique détaillée du projet de PDM
- La synthèse de l'évaluation environnementale stratégique du projet de PDM
- Une note sur l'organisation et la répartition de la compétence mobilité entre communes et communauté.

Au regard de ces éléments, il est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de PDM communautaire, document travaillé au sein de la commission Mobilités de l'agglomération et dans le cadre de groupes de travail thématiques auxquels ont été associés les conseillers municipaux référents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- de prendre acte du Plan de Mobilité de l'agglomération ainsi que son évaluation environnementale, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- d'émettre un avis favorable sur ce projet de PDM ;
- de charger M. Le Maire de notifier cet avis à Pornic aggro Pays de Retz, accompagné en pièce jointe, des remarques et observations formulées par la commune ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Sans observations, ce point est adopté à l'unanimité

14- DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PAZ'EOLE SAS, POUR UN PARC EOLIEN DE TROIS EOLIENNES ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-PAZANNE

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme Aurélie GUITTENY, procède à l'étude de ce point. En effet, M. le maire, ayant des liens familiaux avec des propriétaires de terrains concernés par le projet, ne participe pas aux débats et au vote de ce point.

Mme Aurélie GUITTENY expose au Conseil municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2022 ordonnant le déroulement d'une enquête publique sur la demande citée en objet, la commune peut émettre son avis, dès l'ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. L'enquête publique a démarré le 14 février et se clôturera le 15 mars 2022.

Considérant que suite à des contacts avec plusieurs développeurs éoliens pour un nouveau projet sur la commune, la précédente équipe municipale avait demandé en 2016 aux différentes sociétés de présenter leurs projets devant un comité de pilotage composé d'élus et d'habitants de la commune.

Considérant que suite à la présentation des projets devant le comité de pilotage, la mairie a délibéré à l'unanimité en avril 2017 pour autoriser la société Nordex France, devenue depuis RWE Renouvelables France, à poursuivre les études pour l'obtention des autorisations administratives.

Considérant que la mairie a à nouveau délibéré en novembre 2018 pour autoriser la poursuite des études et le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

Considérant que le rapport publié par RTE en octobre 2021 confirme la nécessité de continuer le développement des énergies renouvelables, dont l'éolien terrestre, pour assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de la France.

Considérant que le parc éolien générera une énergie propre et renouvelable, permettant de réduire la dépendance énergétique de la région Pays de la Loire et s'inscrivant dans les objectifs du SRADDET qui prévoit le doublement de la production d'électricité issue de l'éolien terrestre d'ici 2050.

Considérant que ce parc éolien répond à l'axe stratégique n°2 du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Pornic Agglo Pays de Retz, qui vise à l'atteinte d'un territoire autonome énergétiquement en développant les énergies renouvelables sur le territoire.

Considérant que le parc éolien permettra la création de retombées économiques pour le territoire.

Considérant que le projet a fait l'objet d'une communication transparente du porteur de projet et de la mairie tout au long de son développement et que les acteurs locaux ont été associé au projet avec la tenue de plusieurs comités de pilotage.

Considérant que des ateliers avec les riverains les plus proches du projet ont été organisés et ont permis d'aboutir à la signature d'une charte d'engagements remise par RWE à la mairie avant le début de l'enquête publique.

Considérant que l'implantation des éoliennes et du poste de livraison a été décidé après l'intervention d'un géobiologue dont les préconisations ont été prises en compte.

Considérant qu'un diagnostic des élevages à proximité du projet éolien sera réalisé avant la construction du parc puis entre 1 et 3 ans après sa mise en service afin de s'assurer que le parc n'engendre aucune gêne pour les exploitations.

Considérant que des mesures de champs électromagnétiques seront réalisés à la mise en service du parc au niveau des éoliennes, du poste de livraison et du câblage afin de s'assurer de la qualité des installations et du gainage des câbles.

Considérant que dans l'année suivant la mise en service du parc une campagne de mesure acoustique sera réalisée afin de valider ou modifier le plan de bridage acoustique de sorte à ce que les seuils réglementaires soient respectés quel que soit la vitesse et la direction du vent.

Considérant que RWE s'engage à mettre en place un comité de suivi du parc pendant toute la phase d'exploitation, au sein duquel seront présents des élus et des riverains, afin de permettre une communication fluide entre RWE et les acteurs locaux.

Considérant que la publicité et l'affichage de l'avis d'enquête publique a eu lieu en mairie quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.

IL est demandé au Conseil municipal, de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société PAZ'EOLE SAS pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Sainte-Pazanne.

M. le maire ne prend pas part aux débats et au vote de ce point.

Mme Aurélie propose aux membres du Conseil de procéder à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- de se prononcer favorablement à la demande d'autorisation environnementale formulée par la société PAZ'EOLE SAS pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Sainte-Pazanne.

- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité - 18 voix pour - 8 voix contre

15- ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION PARTIELLE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN COMMUNAL AU PROFIT DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Vu les dispositions des articles du Code de l'urbanisme relatives aux droits de préemption urbain et notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 300-1, R. 213-1 et suivants ;

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil municipal du 28 janvier 2020, instituant le droit de préemption urbain dans les zones urbaines et à urbaniser, définies par le plan local d'urbanisme applicable sur le territoire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016 par lequel a été créée la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal en date du 2 novembre 2020 s'opposant au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2021 prenant acte de l'opposition de toutes les communes membres au transfert automatique, à compter du 1er janvier 2021, de la compétence « PLU » à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » ;

Vu la demande de Pornic Agglo Pays de Retz sollicitant auprès des Communes membres la délégation de leur droit de préemption urbain sur le périmètre des zones d'activités économiques communautaires ;

Vu l'article L. 5216-1 du Code général des collectivités territoriales et les statuts de la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », annexés à l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 et notamment son article comprenant la compétence en matière de développement économique ;

Considérant que pour permettre à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz d'être en mesure de pouvoir exercer pleinement sa compétence relative au développement économique et d'assurer, à ce titre, l'aménagement des zones d'activités économiques ;

Il est proposé au Conseil de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, selon les conditions susmentionnées et dans le périmètre des zones d'activités économiques suivantes dont le détail parcellaire est porté en annexe : ZA BEAU SOLEIL SUD, ZA BEAU SOLEIL NORD et ZA LES BERTHAUDIÈRES.

ANNEXE DEL 5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, selon les conditions susmentionnées et dans le périmètre des zones d'activités économiques suivantes dont le détail parcellaire est porté en annexe : ZA BEAU SOLEIL SUD, ZA BEAU SOLEIL NORD et ZA LES BERTHAUDIÈRES.
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

16- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2021

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation (AC) versée par la communauté à ses communes membres.

Par délibération du 26 novembre 2020, le Conseil communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour 2021. Ces attributions de compensation provisoires doivent désormais être actualisées au regard des comptes administratifs 2020. Dans ce cadre, la CLECT du 10 novembre 2021 a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à reverser aux communes membres au titre de l'année 2021.

Ces attributions de compensation 2021, prennent en compte les évolutions intervenues, à savoir :

1/ Dans la partie fixe des Attributions de Compensation de fonctionnement :

Prise en compte des impacts financiers des compétences transférées au 1er janvier 2021, à savoir :

1. Transfert de la compétence « Jeunesse » pour la ville de Pornic (un décalage d'un an par rapport aux autres communes avait été acté)

2/ Dans la partie variable des Attributions de Compensation de fonctionnement :

2. Co-financement du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets »
3. Fin du financement de la navette estivale par la ville de Pornic
4. Non reconduction de l'achat de masques en 2021

Il est à noter que les **Attributions de Compensation d'investissement restent inchangées.**

Au regard de ces éléments et sur la base du rapport définitif de la CLECT, le Conseil communautaire du 25 novembre 2021 a arrêté, à l'unanimité, les montants définitifs des attributions de compensation à percevoir ou à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2021 tels que précisés dans le rapport ci-joint.

Il appartient donc désormais à la commune de se prononcer sur les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2021 par délibération du conseil municipal, dans les trois mois suivant la date de notification du rapport de la CLECT.

En cas d'approbation du rapport de la CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation sont réajustées en fin d'année 2021, tels que définis dans les tableaux ci-dessous :

Fonctionnement :

	AC prévisionnelles pour 2021 validées au conseil du 26-11-	AC définitives pour 2021
Chaumes-en-Retz	657 488 €	657 405 €
Chauvé	323 097 €	323 062 €
Cheix-en-Retz	53 050 €	53 034 €
La Bernerie-en-Retz	640 173 €	640 101 €
La Plaine-sur-Mer	774 895 €	774 835 €
Les Moutiers-en-Retz	315 525 €	315 475 €
Pornic	4 282 140 €	4 274 885 €
Port-Saint-Père	53 890 €	53 859 €
Préfailles	338 503 €	338 464 €
Rouans	66 882 €	66 804 €
Sainte-Pazanne	339 191 €	339 086 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	91 377 €	91 347 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 070 547 €	1 070 398 €
Villeneuve-en-Retz	528 957 €	528 897 €
Vue	38 594 €	38 582 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-9 574 309 €	-9 566 234 €

Investissement :

	ACI prévisionnelles pour 2021 validées au conseil du 26-11- 2020	ACI définitives pour 2021
Chaumes-en-Retz	- 71 767 €	- 71 767 €
Chauvé	- 55 430 €	- 55 430 €
Cheix-en-Retz	- 6 818 €	- 6 818 €
La Bernerie-en-Retz	- 93 868 €	- 93 868 €
La Plaine-sur-Mer	- 59 082 €	- 59 082 €

Les Moutiers-en-Retz	- 35 088 €	- 35 088 €
Pornic	- 189 387 €	- 189 387 €
Port-Saint-Père	- 11 790 €	- 11 790 €
Préfailles	- 61 384 €	- 61 384 €
Rouans	- 19 758 €	- 19 758 €
Sainte-Pazanne	- 36 062 €	- 36 062 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	- 17 119 €	- 17 119 €
Saint-Michel-Chef-Chef	- 85 543 €	- 85 543 €
Villeneuve-en-Retz	- 65 545 €	- 65 545 €
Vue	- 6 290 €	- 6 290 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	814 931 €	814 931 €

Le Conseil municipal est appelé à valider le rapport 2021 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- de valider le rapport 2021 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz ».
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

17- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

M. Le Maire rappelle que la commune a été labellisée « Petites Villes de Demain », et qu'elle a été retenue pour accueillir une Maison France Services, à compter du 1er avril 2022.

L'objectif est de faciliter l'accès aux habitants à « un bouquet de services du quotidien » notamment les démarches administratives liées à la santé, à la famille, à la retraite ou à l'emploi. Des opérateurs nationaux (Pôle emploi, la CAF, la MSA, l'Urssaf...) et des administrations (finances publiques, justice...) s'engagent à garantir une offre de services et d'accompagnement.

Il convient de créer de créer deux postes d'adjoints administratifs, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Ces agents auront pour missions principales l'accueil du public, l'accueil physique et téléphonique des usagers, l'identification des attentes des usagers et l'accompagnement des usagers jusqu'à la complétude de leur dossier administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de créer deux postes d'adjoints administratifs, à raison de 24 heures hebdomadaires ;
- d'autoriser M. Le Maire à accomplir toutes démarches administratives pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

18 – DECISION L2122-22 DU CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par M. le maire dans le cadre de sa délégation (article L 2122.22 du CGCT).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Renonciation de la Commune à acheter les immeubles suivants :

N° dossier	Parcelle			Adresse	Date renonciation
	Section	N°	Superficie		
22D0003	AE	344-345	300	7 impasse de l'Auditoire	28/01/2022
22D0004	AK	464	575	1 Ter rue Roche Blanche	28/01/2022
22D0005	YN	418P/408	13483	le Pré du Loquais	28/01/2022
22D0006	AI	52	574	14 rue de l'Auditoire	16/02/2022
22D0007	AE	128P	439	11 rue de la Marche	16/02/2022
22D0008	AD	49	893	24 avenue des Frenchères	16/02/2022
22D0009	AH	105	421	26 rue de l'Hôtel de Ville	25/02/2022

CONCESSIONS CIMETIERE

N° acte	Objet	Durée	Date
accim-220210-01	achat de la concession 1 Q	15 ans	
accim-220210-02	achat de la concession L 131	15 ans	
accim-220210-03	renouvellement de la concession L40	30 ans	
accim-220211-01	achat de la concession G121	15 ans	

19- QUESTIONS DIVERSES

Prochains Conseils municipaux : 21 mars 2022 et 9 mai 2022

Tribune de l'opposition pazenaise

Bulletin municipal de février 2022

Très chère énergie...

L'énergie, sa production, sa consommation, font plus que jamais débat actuellement, tant au niveau national (le nucléaire versus le renouvelable) qu'au niveau local (l'éolien, stop ou encore ?). Comment être économe en énergie alors que nous consommons chaque jour un peu plus d'électrons ? Comment être économes en énergie quand le développement - le progrès - d'une communauté est directement proportionnel à sa consommation d'énergie ? Comment produire de l'énergie - une activité industrielle polluante par essence (!) -, accessible à tous, sans (trop) polluer ? A date, et pour longtemps, nous en sommes réduits à faire le choix entre la peste (le nucléaire) et le choléra (le fossile - charbon, gaz et pétrole). Sans parler de l'impact des éoliennes sur la santé environnementale, qu'il nous faut mieux cerner.

A Sainte-Pazanne, nous n'échappons pas à cette quadrature du cercle : consommer moins d'énergie, en produire plus proprement et sainement. Mais avons-nous bien en tête les bons ordres de grandeurs sur nos pratiques, ici, en la matière ? Petit quizz pour éclairer les citoyens - consommateurs que nous sommes.

Une éolienne pazenaise alimente électriquement combien d'habitations (parmi les 2801 logements pazenais recensés en 2018), en moyenne ?

- A- 200
- B- 500
- C- 1000

Les panneaux photovoltaïques pazenais (470 m², situés sur le toit de l'école Maurice-Pigeon) alimentent électriquement combien d'habitations, en moyenne ?

- A- 2
- B- 20
- C- 200

Nous sommes de nombreux Pazenais à emprunter quotidiennement le trajet domicile - travail en voiture. Si nous utilisons des automobiles électriques fonctionnant à l'hydrogène, de combien d'éoliennes aurions-nous besoin pour produire cet hydrogène ?

- A- 1
- B- 11
- C- 66

Réponses :

1-A ; 2-A ; 3-C

Note : Justificatif des chiffres sur demande à : equipe.opposition.stepazanne@gmail.com

L'équipe de l'opposition municipale

@51 - Lepeltier Olivier - Mouzeil

Date de dépôt : Le 13/03/2022 à 23h40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet eolien

Contribution : Mr le Commissaire Enquêteur, Suivant avec attention la nature des projets dans le département 44, je vous écris ces quelques lignes qui résument mon sentiment de gâchis "humains" sur tous les mensonges et habérations qui sont véhiculés par les promoteurs de l'éolien. L'humain n'est pas considéré et c'est pourquoi à Saint Pazanne comme en France les citoyens se mobilisent pour défendre ce qu'ils ont de plus cher (leur famille, leur maison et leur appartenance à un territoire). L'énergie, OUI nous en avons besoin mais si l'énergie doit être verte alors la France n'a nullement besoin de copier son voisin Allemand ou ses voisins Européens pour qui le modèle éolien est en train de tourner au cauchemar. De plus notre énergie est suffisamment décarbonée pour essayer de la rendre soit disant plus verte mais beaucoup plus chère. Intermittence, vente du surplus de production car cela devient obligatoire (sinon ce surplus ne peut être consommé), fabrication de centrale de compensation (gaz, charbon) car la encore, nos équipements et notre chauffage ont besoin d'énergie quand il fait froid ou quand il fait nuit pour l'éclairage (cela est juste du pragmatisme). Mais l'éolien est-il la solution ? Le vent souffle t-il toujours quand nous en avons besoin et surtout avec la force nécessaire qui serait en adéquation avec les besoins énergétiques à l'instant T ? Saint Pazanne reste une commune marquée par ne nombreux incidents dramatiques depuis plusieurs années pour lesquels il n'y a encore pas de réponses, mais la corrélation entre les projets éoliens toujours plus nombreux et les cas avérés de cancers pédiatriques reste très préoccupante. Je m'oppose donc à ce projet car les principes de précaution ne sont pas appliqués et les conséquences qui pourraient s'avérer graves et néfastes pour les habitants touchés par les courants électromagnétiques restent d'actualité compte tenu des faits déjà passés. Les intérêts financiers priment sur la santé des habitants et les enjeux qui en découlent sont bien au dessus de toute considération humaine. Santé, respect d'un cadre de vie, respect des être humains, respect des animaux et de la nature, saturation des paysages sont autant de sujets qui doivent être posés sur la table de manière transparente par ses principaux acteurs. Seul un moratoire pourrait faire avancer le débat sous conditions de vouloir analyser réellement ce qui se passe autour de nous en Europe et surtout en Allemagne, en Espagne nos plus proches voisins Européens. Je soutien donc les personnes qui se battent pour éviter de laisser derrière elles des séquelles irréversibles pour l'avenir de leur famille et amis. Cordialement Olivier Lepeltier

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@52 - Grtjvgf

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 09h35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet d'éolienne

Contribution : Bonjour, nous ne pouvons pas nier les risques sur la santé de nos enfants que provoque les champs magnétiques diffusés par les éoliennes. Je ne comprends pas qui peut dans le contexte sanitaire actuel penser à augmenter le nombre d'éolienne, avec un minimum de bon sens, je me positionne contre ce projet. Cordialement.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@53 - OLIERIC Isabelle - Bouaye

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 10h06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Éoliennes

Contribution : Les cancers pédiatriques autour de ste Pazanne se sont développés à partir de 2015 date de l des éoliennes sur le secteur. Combien de petits cercueils encore faudra t il enterrer pour que s applique le principe de prévention ?! En 2022 atteindre l âge de 5 ans, 9 ans, 12 ans, 16 ans, est il devenu un défi pour un enfant ? Combien de familles brisées encore ??!!! Non! Non! Non! Il faut arrêter ce projet de développement d éoliennes.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E54 - JOSEPH BEAUJARD

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 13h47

Lieu de dépôt : Par email

Objet : projet PAZ'EOLE

Contribution : La Municipalité de Sainte-Pazanne a peut-être comme dans beaucoup de communes, mis un panneau de restriction kilométrique à l'approche de ses écoles avec la mention "Attention à nos Enfants"... Si c'est le cas et dans la même veine, j'aimerais que cette Municipalité, qui est à l'INITIATIVE DE CE PROJET éolien s'interroge...et s'honore en retirant celui-ci au titre du principe de Précaution. Contre ce projet. Joseph BEAUJARD Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@55 - Rémi - Bouaye

Organisme : Société Nationale de Protection de la Nature

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 13h48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution Enquête publique Projet de parc éolien Paz'Eole

Contribution : Monsieur le Commissaire-enquêteur, Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de la Société Nationale de Protection de la Nature à l'enquête publique sur le projet de nouveau parc éolien Paz'Eole sur la commune de Sainte Pazanne. Le Président de la Société Nationale de Protection de la Nature Rémi Luglia

Pièce(s) jointes(s) :

Société nationale de
protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com



Bouaye, le 14 mars 2022

M Le Commissaire enquêteur

Objet : Contribution à l'Enquête publique pour un projet de 3 nouvelles éoliennes à Sainte-Pazanne, (Projet PAZ'EOLE)

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le projet Paz'Eol soumis à enquête public prévoit l'implantation de trois nouvelles éoliennes sur la commune de Sainte Pazanne, à 5 km du Lac de Grand-Lieu (Site classé, ZPS et ZSC, Site Ramsar) et à 7 km des limites de la Réserve naturelle nationale du Lac de Grand-Lieu. De plus, ce parc est situé à environ 8 km de la limite nord du Marais breton (ZPS, ZSC et site Ramsar). Représentant la Société Nationale de Protection de la Nature, association gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Lac de Grand-Lieu toute proche et compte tenu de l'importance des sites au plan ornithologique et de la diversité et des densités de chiroptères, particulièrement sur le lac de Grand-Lieu, nous avons examiné avec attention les différents documents de l'enquête publique, notamment sur le plan faune / flore.

Ce projet éolien engendrera la destruction de 3187 m² de zones humides. Il est implanté au sein d'un espace bocager au maillage relativement bien préservé et, de ce fait, au cortège ornithologique et chiroptérologique assez riche.

L'état des lieux sur le plan des inventaires faune-flore semble réalisé sérieusement. Certaines conclusions sont plus discutables : « les effectifs d'espèces vulnérables sont faibles » (pour les oiseaux, p. 66) alors que le secteur d'étude est restreint et que les densités de certaines espèces, notamment menacées, sont relativement importantes (Tourterelle des bois, Bouscarle). Peu d'oiseaux d'eau ont été observés ce qui amène les auteurs de l'étude d'impact à conclure « Il est vraisemblable que des échanges réguliers aient lieu entre le lac de Grand-Lieu et la Loire (...) et que ce couloir aérien draine la majorité des effectifs d'oiseaux » (p. 197). Cette conclusion paraît pour le moins très rapide et simpliste : des échanges sont connus de longue date entre le lac de Grand-Lieu et le Marais Breton. Le suivi des spatules blanches entre Grand-Lieu et le Marais Breton mené par la LPO entre 2016 et 2018 l'illustre parfaitement (Batard & Le Guen, 2018). Des spatules y ont d'ailleurs été observées à proximité immédiate du lieu d'implantation des éoliennes du présent projet (3 individus pour 30 h de suivi entre mars et juillet 2018). C'est le cas également d'autres oiseaux (autres ardéidés, Ibis falcinelle, Cigogne blanche, canards, Mouette mélanocéphale, ...).

Les mêmes conclusions sur les mouvements des chiroptères sont également reprises : « Il est vraisemblable que des échanges réguliers aient lieu entre le lac de Grand-Lieu et la Loire et que ce couloir aérien draine la majorité des effectifs de chiroptères » (p. 211). Si nous ne disposons pas d'observation comme pour les oiseaux, cette conclusion apparaît également bien peu étayée.

Ces deux groupes concentrent, sur le plan écologique, la plus grande partie des impacts prévisibles de l'implantation de ce parc éolien.

Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu
La Chaussée, 44830 Bouaye
+33 (0)2 40 32 62 81
rnn.grandlieu@snpn.fr



Réserve naturelle nationale de Camargue
La Capelière, route C134 de Fiérouse, 13200 Arles
+33 (0)4 90 97 00 97
reservdecamargue@espaces-naturels.fr

Société nationale de
protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com



Pour le volet faune, la principale mesure d'évitement est la diminution du nombre d'éolienne. Cette mesure constitue une mesure purement cosmétique : la variante à deux éoliennes est rapidement écartée en raison de son rendement et aucune autre variante n'est explorée (la zone d'implantation potentielle ne permet pas raisonnablement l'accueil de plus d'éoliennes). Cette diminution du nombre d'éoliennes ne constitue donc pas une réelle mesure d'évitement.

Les mesures de réduction résident dans l'augmentation de la garde au sol des éoliennes (passant de 18,50 m à 32,5 m) et au bridage nocturne entre le 15 mars et la fin octobre. La première mesure est pertinente (elle avait conduit au rejet par l'autorité préfectorale d'un premier dossier) mais ne saurait suffire à supprimer tous les dangers. En effet, des études récentes montrent l'effet de l'augmentation de la taille des rotors. Une note technique de la SFPEM (2020) relève l'impact des éoliennes dont la taille de rotor est supérieure à 90 m de diamètre sur les chauves-souris et proscrit donc l'installation de ces modèles. Elle recommande, en cas d'impossibilité, une garde au sol supérieure à 50 m. La conjugaison de la taille importante du rotor (116,8 m de diamètre) des éoliennes envisagées et la garde au sol de 32,5 m ne respectent donc pas cette recommandation.

La mesure de bridage apparaît globalement pertinente pour diminuer les risques vis-à-vis des chiroptères notamment et de certains oiseaux sans que ceux-ci ne puissent être totalement exclus. Le critère de la pluviométrie devra être précisé quant à son application.

Les cartes présentées dans le document d'étude d'impact montre l'implantation des éoliennes en zone à sensibilité forte (éolienne n°1) ou en bordure immédiate de ces zones (éoliennes 2 et 3), carte 54 notamment. Les mesures d'évitement et de réduction ne répondent que partiellement à l'enjeu « oiseaux » : l'augmentation de la garde au sol, si elle réduit effectivement les risques, ne les annulent pas, notamment pour les espèces volant régulièrement à plus de 30 m de hauteur. Il nous semble donc nécessaire que le porteur de projet dépose également une demande de dérogation « espèces protégées » qui pourrait concerner les espèces suivantes : Buse variable, Faucon crécerelle, Mouette rieuse et Mouette mélanocéphale, ardéidés (Héron cendré, Grande Aigrette et Héron garde-bœufs pour le moins), Martinet noir et Alouette lulu.

Compte tenu des atteintes subies par les zones humides depuis des dizaines d'années, nous regrettons vivement la destruction de la prairie humide. Les prairies humides figurent parmi les milieux le plus menacés à l'échelle de la France métropolitaine et on aurait pu imaginer qu'elles soient préservées de toute destruction. Les mesures compensatoires nous semblent cependant cohérentes et bien proportionnées.

Sur le plan Paysager, l'analyse minimise largement cet enjeu par la faible fréquentation du site de Grand-Lieu. C'est ignorer les initiatives développées depuis quelques années et la fréquentation de plusieurs points autour du Lac : Maison du Lac de Grand-Lieu, observatoire de la Maison des pêcheurs, clocher de Saint Lumine de Coutais. Trois sites surélevés et dont l'horizon lointain sera barré d'une ligne d'éoliennes supplémentaire. C'est ignorer également le ressenti des habitants locaux, très attaché à la naturalité de leur espace de vie.

Sur un plan global, à la fois paysager et écologique vis-à-vis des espèces qui seront impactées, nous attirons votre attention sur la concentration des parcs éoliens dans ce secteur du Pays de Retz : dans un rayon de moins de 7 km autour de Saint Hilaire de Chaléons, en prenant en compte les projets en cours de développement suffisamment avancés, ce sont pas moins de 39 éoliennes qui seront déployées ! A l'interface de trois zones humides majeures sur le plan international (Estuaire de la Loire, Lac de Grand-Lieu et Marais Breton), il nous semble

Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu
La Chaussée, 44830 Bouaye
+33 (0)2 40 32 62 81
rnn.grandlieu@snpn.fr



Réserve naturelle nationale de Camargue
La Capelière, route C134 de Fiérouse, 13200 Arles
+33 (0)4 90 97 00 97
reservecamargue@espaces-naturels.fr

Société nationale de
protection de la nature
44 rue d'Alésia, 75014 Paris
+33 (0)1 43 20 15 39
contact@snpn.fr
www.snpn.com



urgent de revoir ce plan de développement compte tenu de la saturation du secteur.

Enfin, nous ne pouvons ignorer les interrogations légitimes vis-à-vis des conséquences sur la santé humaine. La mobilisation locale est forte pour comprendre et agir sur les causes des cancers pédiatriques qui se sont multipliés depuis une dizaine d'année. Ajouter un nouveau projet sans aller plus loin sur la question de la santé environnementale sur ce territoire nous paraît un non-sens.

La nécessaire transition écologique et énergétique ne peut se faire sans prise en compte globale de tous ces aspects.

En conclusion, la Société nationale de protection de la nature ne peut qu'émettre un **avis défavorable** à ce projet compte tenu de ses conséquences prévisibles sur la faune, le paysage et au nom du principe de précaution vis-à-vis de la santé publique.

Nous vous remercions de votre attention et pour la prise en compte de cette contribution à l'enquête publique et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Rémi LUGLIA,

Président de la SNPN

Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu
La Chaussée, 44830 Bouaye
+33 (0)2 40 32 62 81
mn.grandlieu@snpn.fr



Réserve naturelle nationale de Camargue
La Capelière, route C134 de Fiérouse, 13200 Arles
+33 (0)4 90 97 00 97
reservecamargue@espaces-naturels.fr

@56 - grellier chrystophe - Les Moutiers-en-Retz

Organisme : Atelier Anonymus

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 20h36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Atelier Anonymus contribution à l'enquête publique sur le projet de parc éolien Paz'éole

Contribution : Bonjour monsieur le commissaire-enquêteur, Veuillez trouver ci-joint la contribution de 9 pages de "l'Atelier Anonymus" sur le projet de parc éolien Paz'éole. Bien cordialement, Le chargé de communication de l'AA, chrystophe grellier

Pièce(s) jointes(s) :

Chrystophe grellier
10 route de Moraudeau
44760 – les Moutiers-en-Retz
chrystophegrellier44@laposte.fr

Nantes, le mardi 14 mars 2022

Contribution de "l'Atelier Anonymus" à l'EP sur le
projet de parc éolien Paz'Eole

Monsieur le commissaire-enquêteur, Christian Kessler,
Monsieur le maire de la commune de Sainte Pazanne, Bernard Morilleau,
Monsieur le PDG de RWE AG, Markus Krebber,
Citoyennes et citoyens participant à cette enquête publique.

"L'Atelier Anonymus", ses Groupes de Travail en lien avec "l'éolien" ; le GT-Eolien, le GT-Santé Environnementale et le GT-Océans, sont rompus à l'étude de ces dossiers de projets de parcs.

D'habitude, les débats tournent autour ; du bon ou du mauvais choix de modèle d'aérogénérateur afin de baisser la mortalité aviaire dans des couloirs de nourrissage ou de migrations, ou les deux, la demande de pose de matériel d'effarouchement des chauves-souris, la critique méthodologique et la sincérité des scénarios retenus pour définir des éléments de la ZIP ou les insuffisances de l'étude d'impact.

Ou bien, les débats se cristallisent sur la mauvaise qualité de la compensation des zones humides, des haies, des boisements...sur des astuces pour minimiser les enjeux et les impacts environnementaux ou patrimoniaux des projets. Voire, des "brouillages" dans les périmètres des études afin de distraire d'un enjeu floristique ou faunistique qui aurait pu nuire à l'acceptabilité environnementale des projets. Coté humain, les possibles effets des ZER de sons mesurées sur les plus proches voisins ou les ombres portées, voire l'effet stoboscopique.

Ici, en dehors de certains éléments factuels du dossier, ce qui a retenu fortement l'attention des membres des GT, c'est l'intensité de l'opposition "frontale" d'un grand nombre d'intervenants. Des éléments des contributions du public sont bien en lien avec ce projet de parc, pour d'autres, le lien est ténu ou ils sont hors-sujet.

Le contexte sanitaire local justifie la plus grande partie des contributions et du "foisonnement" de l'opposition au projet.

Nous avons donc décidé de déroger à notre fonctionnement normal en nous désintéressant "apparemment" aux éléments factuels ; formels et de fond de cette enquête publique afin de répondre au mieux aux contributions du public. Même hors sujet.

Pour autant, Monsieur le commissaire-enquêteur, Christian Kessler, Monsieur le maire de la commune de Sainte Pazanne, Bernard Morilleau, Monsieur le PDG de DAX-Konserns RWE, Markus Krebber, des éléments de notre contribution relèvent chacun de votre responsabilité respective et autant que possible, "L'Atelier Anonymus" demande que les réponses figurent au "rapport et conclusions" de monsieur le commissaire-enquêteur.

1) Quelques voix du public intervenu sont favorables au projet.

Leur position argumentée repose sur un ornithologue passionné qui semble ignorer que la LPO estime qu'en moyenne 5 oiseaux sont tués par an et par éolienne terrestre (de 0,3 à 18,3) d'autant plus que les éoliennes sont proches de ZPS ou de zones Natura 2000.

- Lectrices, Lecteurs, faites le calcul national annuel moyen de la mortalité aviaire en multipliant par 5 le nombre d'éoliennes installées. Mais combien sont-elles ? Cherchez.

C'est sans évoquer les mammifères chiroptères plus impactés que les oiseaux ou les milliards d'invertébrés qui participent également au lourd passif éolien de la biodiversité animale sauvage.

C'est sans évoquer également le passif des animaux d'élevages lié aux CEM, aux Bisphénols, aux terres rares, pas seulement issus des éoliennes ; par exemple 417 veaux et vaches mortes en moins de dix ans dans une seule exploitation agricole, près de 200.000 lapins morts dans un seul élevage cunicole, des dizaines de milliers de poules, d'invertébrés... des éleveurs qui, dans la France entière, souffrent pour leurs animaux et dans leurs chairs et se voient acculés à la faillite.

- Jusqu'à placer leur enfant, loin, en pension, afin de le soustraire aux risques et malheureusement à l'amour quotidien de sa famille.

Tous ces drames animaux, humains, environnementaux, zootechniques, sanitaires, "l'Atelier Anonymus" les suit avec compassion.

Une résidente de Machecoul est également favorable au projet.

Il est bien de s'intéresser aux enjeux climatiques et énergétiques, mais faut-il pour autant prendre le rapport 2021 de RTE pour argent comptant ? Bien sur que non.

- Ecrire que l'énergie éolienne est propre est au mieux une erreur.

Ce que nous pourrions constater dans la suite du texte.

- Ecrire que les ENR sont une voie obligatoire et que le choix n'existe pas est faux.

Ce choix est avant tout politique et financier et aucunement bénéfique à la France et à sa population.

- C'est un choix d'intérêts particuliers, favorable à des puissances étrangères et à leur industrie, au préjudice de l'intérêt national et non effectué dans l'intérêt général.

Les arguments d'une entrée d'argent dans la commune et celui de dynamiser le territoire pour l'intérêt de tous les habitants sont séduisants. A première vue.

Tant que leur séduction n'est pas contrebalancée par les risques contre la santé et l'environnement.

Contrairement à ce qui est écrit, la réglementation acoustique est très insuffisantes sur les infrasons (0,7 – 4,9 Hz). Oser écrire que les éoliennes ne sont pas source de Champs ElectroMagnétiques (CEM) relève de la croyance plus que de la réalité physique.

Enfin, l'énergie éolienne terrestre semble, au premier abord, bon marché, car elle profite d'un prix de rachat scandaleux qui impacte lourdement les revenus des ménages français et les comptes nationaux en faveur d'investisseurs "financiers" et d'industriels étrangers en créant une dépendance nationale recherchée sciemment par l'Etat depuis bientôt dix ans quelle que soit l'orientation politique du gouvernement en place. Cherchez pourquoi ?

2) D'autres voix du public expriment des questionnements, des doutes, voire une opposition.

Des risques liés "au bruit" des éoliennes sont évoqués.

Ceux des infrasons et des CEM basses et Extrêmement Basses Fréquences (EBF) également.

Sans remonter à l'étude épidémiologique de Wertheimer et Leeper (1979) ou même jusqu'aux rapports de l'AFSSET ou de l'ANSES de 2010 ou à l'étude GEOCAP dédié par l'INSERM, l'écart-type, tant probabiliste que statistique de plusieurs études établit un lien entre les CEM d'extrême

-ment basses fréquences de ligne THT et le risque de leucémie infantile.

Cette leucémie a une incidence faible. Cela devait faire réfléchir sur la notion de "non-cluster".

- Le projet de parc éolien et interférences radar militaire.

Le renforcement des contraintes militaires est aussi argumenté.

Des membres de "l'Atelier Anonymus" qui ont travaillé sur le dossier de l'Haliade 150 expérimentée sur le site du Carnet se souviennent des "risques radar" soulevés.

Deux personnes qui émettent des doutes, écrivent : "**pourquoi maintenir l'installation d'un parc, sans tenir compte de ces nouvelles réglementations, au seul titre d'une date de dépôt de dossier ?** Les évolutions, si elles ont lieu, sont nécessaires et ce quelque soit les dates de dépôts des dossiers".

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld, dans son courrier du 13 avril 2021 destiné à madame la directrice de la DREAL insiste sur le fait "qu'un nombre trop important d'éoliennes dans le même secteur angulaire du radar serait de nature à augmenter les perturbations induites sur celui-ci".

L'existence de deux parcs éoliens empêche matériellement le maintien de "la valeur minimale de séparation angulaire de 5° calculée à partir du radar".

Pourtant, une dérogation est retenue pour accepter le projet du fait de "masques éoliens existants" limitant l'impact du nouveau parc.

Quid des perturbations induites cumulées sur l'efficacité du radar ?

Le responsable militaire poursuit : "la gêne supplémentaire induite par le projet reste acceptable au regard des perturbations existantes consenties".

Il y a un moment où le "*en même temps*" trouve ses limites, encore plus quand il s'agit de la sécurité militaire de l'espace aérien national. Ce radar n'est-il pas une sevitude rédhibitoire ?

Est-il acceptable d'accumuler l'inconfort de fonctionnement de radars militaires dans la détection des aéronefs possiblement ennemis au bénéfice de toujours plus d'installations d'éoliennes ?

Le niveau d'encadrement actuel de "la concentration" des projets éoliens est-il réellement pertinent?

Plus généralement, avec la multiplication des parcs éoliens, les problématiques d'interférences radar vont se multiplier à terre "malgré le niveau actuel d'encadrement" et encore plus en mer où la multiplication des champs éoliens fixes et flottants pourrait poser pour certains parcs, jusqu'à un problème de mission de défense aérienne (souveraineté nationale et /ou de sécurité du territoire).

- Le principe de précaution.

Beaucoup d'intervenants demandent l'application du principe de précaution.

Ils ont raison, mais ce n'est qu'un leurre. Leur demande ne peut pas matériellement aboutir.

Comme le disait avec humour l'ancien et regretté président de l'UDPN 44, Jacques Daniel : "Le principe de précaution est adossé à la constitution française...il lui tourne le dos" (Art.1er et 5 - ensemble, de la Charte de l'environnement).

Pour qu'il y ait précaution, il faut au moins savoir contre quel(s) danger(s) on décide de se prémunir afin de protéger la population qui pourrait être soumise à un ou des risques identifiés de l'environnement, c'est-à-dire qualifiés et quantifiés "a minima".

C'est très délicat à définir scientifiquement et juridiquement.

Tout dépend, comme toujours, où l'on décide de placer "le curseur".

Ce qui est insupportable pour certains et acceptable par d'autres selon "le bénéfice-risque(s)".

Pour pouvoir être en mesure de savoir si oui ou non le principe de précaution doit être retenu au cas par cas, il faut au moins que la puissance publique accepte de rechercher loyalement si des risques existent et dans l'affirmative, quel est leur niveau "d'acceptation sanitaire et sociétale".

Elle ne le fait pas pour des raisons avouables et une autre qui l'est beaucoup moins.

- Quel questionnement de la part du public participant à l'enquête ?

"Quels sont les dangers des champs électromagnétiques qui sont générés par les câbles sous les routes et les rues qui relient les éoliennes aux installations électriques ?"

La question posée est ambiguë, car elle peut s'entendre comme concernant les câbles du réseau du parc d'aérogénérateurs jusqu'au poste de livraison, au réseau de transport et de distribution ou de ce dernier aux installations électriques particulières ce qui n'a rien à voir en terme de tensions et d'inductions magnétiques.

Les réponses possibles dépendent de différents facteurs ; du type de conducteur retenu, du niveau de blindage, du respect des préconisations d'ensouillage, de la qualité des épissures, de la tension, de la proximité de nappes affleurantes ou de la possibilité de remontée de nappe, de la géologie locale, de la présence de faille(s)... Il n'est possible de répondre qu'au cas par cas sur des installations fonctionnelles et des lieux définis par de nombreux paramètres.

Sauf exceptions notables, les câbles enterrés utilisés laissent échapper des courants de perte non totalement contenus par le blindage et peuvent, dans certains cas libérer des courants vagabonds électromagnétiques plus problématiques que ceux issus des lignes THT du fait de leur proximité avec le sol. Cette affirmation est contraire aux informations généralement diffusées. C'est ce qui a été constaté chez un éleveur qui a payé pour rétablir un approvisionnement "en aérien" de ses bâtiments d'exploitation, la suppression du câble ensouillé annulant, de fait, tous les désagréments subis par son cheptel.

Les réponses possibles diffèrent même selon le lieu ; en campagne ou en ville, selon l'intensité électrique passant par le câble, la qualité du respect des préconisations spécifiques d'ensouillage et le nombre journalier, l'âge et l'état de santé des personnes exposées.

La problématique est différente de la campagne, pour un câble, passant par exemple dans le Nord-Est de Nantes, à proximité d'un parc paysager où des femmes et enfants en bas âge se promènent, en face d'une école maternelle dont les enfants s'y rendant et en sortant sont exposés.

Les mesures de Champs ElectroMagnétiques (CEM) sont dans la norme imposée, mais des poussettes et de jeunes enfants sont exposés à des CEM dont les normes d'exposition ont été définies indépendamment de leur sensibilité particulière, de leur taille, de leur masse et poids.

Il est donc particulièrement difficile d'établir un lien entre les champs mesurés et un quelconque effet physiologique. Pourtant, dans le cas d'un élevage, la suppression d'un câble enterré a suffi à faire disparaître tout problème pour les animaux, problèmes qui étaient apparus concomitamment à sa mise sous tension.

La volonté d'enfouir les réseaux électriques en ville pour des raisons "esthétiques" participe de l'augmentation de l'exposition de la population.

- Mais suffit-il que la norme soit respectée pour qu'une exposition aiguë, voire "chronique" soit sans effet sur la santé des enfants ?

- N'y a-t-il pas d'effets cumulatifs journaliers de toutes les sources de Champs ElectroMagnétiques auxquelles nous sommes exposés ainsi que nos enfants ?

- Les analyses de phanères animaux et humains ; poils ou cheveux, nous disent que les CEM interagissent avec les métaux lourds et terres rares, sur leurs accumulations progressives, sur la saturation des capacités des organes de détoxification des animaux, dont les humains, à assurer leur élimination.

- Une simple vérification de "norme acceptable" n'a donc pas de sens si elle n'est pas mise en perspective de l'exposition journalière "toutes sources" électromagnétiques confondues. On peut très bien constater le respect de toutes les normes séparément, alors que cumulativement, l'exposition journalière des enfants et même des adultes est "totalement hors norme".

L'implication "analytique" de la constatation de la bioaccumulation de métaux lourds et de terres rares dont les sources technologiques et autres sont multiples dans la vie de "tous les jours" complique d'autant plus la situation.

En effet, non seulement les champs électromagnétiques facilitent la rétention de polluants, mais les spins-orbites de chaque polluant interagissent entre eux et avec les CEM.

Cela aboutit à des constatations "cliniques" zootechniques ; des oeufs mous, sans coquille chargée, des veaux de 90 kilogrammes à six mois au lieu de 180 kg, incapables de stabiliser les microbiotes digestifs indispensables à une croissance "normale" et qui meurent, des cataractes chez les veaux, un lait qui ne caille pas, un sang qui ne coagule pas...des bouses qui ne se dégradent plus, des dysfonctionnement immunitaires et neurologiques...des stérilités, des fausses-couches et une importante mortalité...

Les animaux d'élevage ; bovins, lapins, poules, ânes...abeilles... selon leur sensibilité respective aux champs électromagnétiques et à leurs interactions accumulatives et pathologiques avec ; les métaux lourds, les terres rares, les nanoparticules chargées...sont des sentinelles de Santé Environnementale globale dont nous devrions tenir compte dans notre intérêt et celui des enfants.

"Les pâles des éoliennes sont-elles recyclables entièrement ?"

Pour pouvoir répondre sur "le recyclage-produit", il faut déjà savoir comment et avec quoi celui-ci est fabriqué. Des laboratoires travaillent en écoconception afin de permettre un recyclage optimum des pâles, en y intégrant des éléments "renouvelables", à plus faible impact environnemental... Il est d'ailleurs une technique de "verdissement" qui consiste à produire les mêmes molécules reconnues toxiques, déjà utilisées et les mêmes intrants par l'usage de "ressources naturelles", ce qui change l'image du produit final sans en modifier réellement les conséquences environnementales.

Monsieur le commissaire-enquêteur, il serait utile que le public intéressé apprenne comment et en quoi sont fabriquées les pâles des éoliennes de ce projet de parc éolien Paz'Eole. Cela conditionne leurs conséquences environnementales et sanitaires, accessoirement, de recyclage. Quelle est la composition du coeur ? Selon les fabricants et les usages, le coeur peut changer tout comme les résines, les durcisseurs...

Monsieur le commissaire-enquêteur, Christian Kessler, les pâles des aérogénérateurs du projet de parc Paz'Eole sont-elles fabriquées sans Bisphénol A, grave perturbateur endocrinien utilisé comme durcisseur des résines époxydes ?

- Comment le public intéressé par l'enquête publique pourrait-il disposer de l'information nécessaire à rendre un avis éclairé, en toute connaissance de la cause sur le projet de parc Paz'éole sans disposer de ces informations pouvant impliquer le risque potentiel de libération d'un grave perturbateur endocrinien oestrogéno-mimétique dans l'environnement terrestre, les panaches d'air d'entraînement des rotors, comme c'est encore le cas dans le milieu marin ?

Dans le règlement CLP européen, le BPA est classé CMR 2 "susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus".

Monsieur le PDG de DAX-Konserns RWE, Markus Krebber, quid de la libération de BPA, d'amines, de résines époxydes dans l'environnement par les pâles des éoliennes terrestres au fur et à mesure de leur usure au cours des 20 à 25 années d'utilisation ?

Citoyens intéressés par cette enquête publique, si un jour vous allez en mer du Nord ou à la limite de la mer Baltique, voire en Norvège, vous verrez des champs éoliens dont la totalité des pâles sont recouvertes d'une "peau néoprène".

Pourquoi ?

Car en mer, les sollicitations mécaniques et chimiques sont encore plus importantes qu'à terre, où il ne faut déjà pas les sous-estimer alors qu'elles ne sont pas prises en compte par l'Etat car les études menées par les institutions ne sont le plus souvent que des compilations bibliographiques et méta-analytiques "rassurantes" au lieu de "prendre les moyens de leurs ambitions" dans le développement d'une véritable toxicologie expérimentale et quantique aboutissant à comprendre les mécanismes biologiques en jeu, la complexité des interactions des différents facteurs impliqués et enfin, développer une vraie prévention sanitaire basée sur les principes de précaution et de prévention de la Charte de l'environnement, "adossée" à la constitution française, dit le regretté Jacques Daniel.

Mais, pour cela, il faudrait une véritable volonté politique, telle que l'a demandé "L'Atelier Anonymus" à madame la ministre de la transition écologique et solidaire Barbara Pompili, le 08 août 2021 et le 08 janvier 2022 à quatre ministres, le premier d'entre eux et Monsieur le président de la République Emmanuel Macron.

Pour de multiples raisons dont une, gênante pour les trois derniers occupants du palais de l'Elysée, qui est contenue en partie dans un dossier géré par le Parquet National Financier, dossier qui a déjà été l'objet de deux décisions préalables du Conseil d'Etat, et qui n'a malheureusement pas vocation à "sortir", et surtout pas avant l'élection présidentielle, s'il sort...un jour, la massive transition éolienne terrestre et maritime doit être menée à bien ; "quoi qu'il en coûte" ; à l'Etat, à la population française, financièrement, en dépendance industrielle et en perte d'emplois, sanitaire.

En mer, les désordres structurels des résines époxydes interviennent très rapidement après que le gelcoat, le plus souvent non époxyde se soit fissuré et remontent progressivement de l'apex des pâles où les contraintes mécaniques et chimiques sont les plus fortes. Une étude universitaire écossaise, reprise par une institution norvégienne quantifie les pertes d'amines époxydes et de Bisphénol A, qui lui, serait libéré quasiment pur, ce qui pourrait provoquer un risque majeur de contamination des réseaux trophiques marins quant on connaît les capacités de perturbateur endocrinien du BPA. Après tout, il a été étudié dans les années 1930 dans la recherche d'hormones de synthèse afin de lutter contre les avortements spontanés...(avant d'être "remplacé" par le distilbène de bien triste mémoire), et utilisé comme durcisseur de résines, "composites" et dans des plastiques.

C'est pour cela que "ces chaussettes néoprènes" ont été posées sur les pâles d'éoliennes en mer, suite à la constatation des pertes considérables de matières ; BPA, amines, époxydes et des graves risques associés.

Cette surface néoprène est collée et complexifiée encore "le recyclage".

Quid de la vérification de sa capacité d'évitement de la libération de BPA et d'amines époxydes ? Elle génère d'autres problèmes environnementaux puisqu'elle devient martyre aux éléments naturels

Pour autant, même si les contraintes sont moindres qu'en mer, la réglementation devrait évoluer et imposer systématiquement "un suivi indépendant" au moins annuel, de l'état des pâles eu égard à leur composition et à l'usage de Bisphénol A ou de tout autre molécule toxique utilisée comme durcisseur des résines, quel qu'en soit le type.

Pour répondre à la question posée, les capacités de recyclage des pâles dépendent des intrants et des techniques de fabrication plus ou moins "écoresponsables" qui vont évoluer progressivement vers d'autres composites, d'autres techniques, qui supprimeront des risques sanitaires et pourront en apporter de nouveaux, de mêmes ou de natures différentes.

"L'Atelier Anonymus" est particulièrement préoccupé par les problématiques nanoparticulaires liées, ou non aux composés carbonés.

Pour des raisons multiples qui justifieraient des développements spécifiques trop long à exposer ici, il serait dommageable qu'une faille juridique dans la réglementation du démantèlement des parcs éoliens aboutisse au désastre visuel des champs éoliens non démantelés que l'on peut voir rouiller aux USA et ailleurs. Le provisionnement pour démantèlement doit être proportionnel au type d'éolienne, à sa composition, à la masse de ses ancrages, de son réseau de câbles et du coût du recyclage...en cas de défaut. Il doit aussi pouvoir être révisé à la hausse en cours d'exploitation. -C'est en tout cas une des évolutions réglementaires que "l'Atelier Anonymus" appelle de ses vœux.

En lien avec le principe de précaution, beaucoup d'intervenants évoquent "le non cluster" de cancers pédiatriques.

C'est un sujet qui mérite compassion envers les enfants et les familles.

Prudence et perplexité vi-à-vis de la multiplicité des sources et de leurs interactions, que plusieurs intervenants nomment "effet cocktail".

Champs électromagnétiques et Radon.

Un membre actuel de "l'Atelier Anonymus" a pris la parole lors d'une réunion publique à Sainte Pazanne pour demander une investigation sur le plomb 210 qui peut s'accumuler dans les poumons des animaux de compagnie et des humains. Les jeunes enfants sont particulièrement concernés quand les logements et les classes, tous les bâtiments fermés ne sont pas aménagés ou régulièrement ventilés afin d'éliminer rapidement le radon qui peut y séjourner et s'y accumuler.

Nous citons les classes en lien avec les campagnes de mesures effectuées et leurs résultats.

Un intervenant se réfère à une étude danoise qui associe les effets de certains CEM à la présence de radon dans le risque de leucémies infantiles.

Les étapes de la désintégration radioactive du radon "aboutissent" à une forme plus stable dans le temps ; le plomb 210.

Les poumons des jeunes enfants, les bronches, bronchioles, voire les parois des alvéoles, sont particulièrement fragiles aux réactions désintégratives, à sa bioaccumulation, aux interactions hématologiques à travers les parois alvéolaires et à l'intensification de la libération de radicaux libres augmentée par les CEM qui peuvent également impacter les défenses cellulaires et humorales.

Il est important de retenir que si les individus interagissent avec les champs électromagnétiques environnementaux, les structures biologiques et l'eau intracellulaire génèrent aussi des CEM "à leurs échelles" de fonctionnement. Ces champs qui existent, y compris à l'échelle quantique, ce qui est négligé le plus souvent, sont biologiquement essentiels.

L'accumulation de plomb est en partie compensée par des mécanismes de détoxification qui finissent parfois par devenir insuffisants, surtout chez des enfants en bas âge dont le système immunitaire est encore très incomplètement compétent et la détoxification "en rodage".

Ce que nous ont appris d'important les analyses de métaux lourds et de terres rares de phanères animaux et humains, d'enfants, c'est que les champs électromagnétiques externes interagissent de plusieurs manières avec les caractéristiques électromagnétiques des métaux internalisés dans les animaux et humains, selon leur niveau de spin-orbite.

On pouvait penser que les champs électromagnétiques entraînent en interactions avec les métaux lourds et les terres rares (les situations sont un peu différentes selon les cas et l'état de spin) et qu'une des conséquences principales serait ; "les modifications de spin-orbite et la création de radicaux libres" qui activaient les superoxydes dismutases protectrices en réponse à ces stress. Ces métalloprotéines, selon le métal impliqué réagissent aussi avec les champs électromagnétiques. En particulier les deux qui contiennent du cuivre et qui baissent dans les cellules sanguines exposées.

- Parallèle biologique saisissant avec le cuivre des câbles conducteurs électriques.

7

Un stress aigü, ou le plus souvent chronique, à la longue, l'accumulation de radicaux libres et/ou les atteintes structurelles des acides nucléiques saturant les défenses, ou des défenses elles-mêmes (SOD et/ou le système SOS), aboutissent par une ou des voies pathologiques au déclenchement de l'apoptose, la mort cellulaire programmée, anticipée, dans ce cas.

- Le corps s'use plus vite et ses capacités de régénération sont drastiquement diminuées dans le temps par la baisse de durée de la vie cellulaire et la différenciation accélérée des cellules souches.

Le corps réussissant dans un premier temps à éliminer régulièrement ces polluants et à renouveler les cellules mortes, on imaginait que le rapport bioaccumulation / excrétion était favorable et que les dégâts étaient limités.

Même si cela demande des confirmations expérimentales "irréfragables", les nombreuses analyses comparées entre témoins et animaux présentant des signes zootechniques montrent que les champs électromagnétiques ne font pas que participer à la formation de radicaux libres, à des atteintes cellulaires membranaires, ou d'acides nucléiques, directement et/ou en interactions avec les métaux.

Les champs électromagnétiques "capturent" les métaux dans les cellules, les tissus, les organes, et perturbent les métabolismes dédiés à leur élimination.

Ce qui signifie que dans l'espace-temps aboutissant à moyen ou long terme à l'apparition de pathologie(s), les métaux et terres rares vont s'accumuler et amplifier leurs interférences entre eux et aussi avec les CEM. Cette constatation est d'autant plus préoccupante chez des individus jeunes.

Il est donc nécessaire de limiter le plus possible l'internalisation de métaux lourds et de terres rares et le nombre et l'intensité des sources électromagnétiques qui participent à leur "séquestration" et aux multiples interactions entre les métaux s'accumulant progressivement.

Cela passe par l'identification des sources et l'instauration de mesures de protection individuelles et familiales puisque la population ne peut compter que sur elle-même.

Il suffit de constater les améliorations temporaires de l'état de santé de patients "chélatés" pour s'en convaincre.

Pour en revenir au radon et à sa possible bioaccumulation sous la forme de plomb 210, l'étude danoise évoque des interactions avec les CEM.

Il est utile de retenir qu'il s'agit aussi d'un "effet amplificateur" comme dans le cas d'autres métaux, dont les terres rares et de certaines nanoparticules (en tenant compte des spécificités de chacun(e) et de leurs interactions) car la présence de ce métal et des désintégrations du Radon font déjà des dégâts en leur absence. Ce gaz radioactif étant la seconde cause de cancer du poumon avant l'amiante.

N'oublions jamais que nous avons "un fonctionnement naturel" qui implique la production de champs électromagnétiques biologiques qui interagissent déjà avec des polluants en absence de CEM environnementaux.

Même pour des turbines non pourvues de rotor à aimants permanents (Nd/Pr-Fe-B), donc à boîte de vitesse, comme ce serait le cas ici, toute perte de CEM (éoliennes, réseau de câbles) faciliterait la séquestration des métaux ; des métaux lourds et des terres rares des sols dans les bactéries, les végétaux, les animaux, l'eau.

Les terres rares ont été utilisées en élevage à la place des antibiotiques car elles déciment les bactéries, mais elles déstabilisent, à terme, les microbiotes des animaux et leur action est accentuée par les CEM.

- Elles ne sont pas utilisées en France pour cet usage, mais c'est la contamination et l'accumulation de terres rares et de métaux lourds dans les animaux d'élevages qui ont abouti à des veaux cachectiques mourant à six mois.

Les atteintes du tube digestif retentissent rapidement sur le système immunitaire puis le système nerveux central. L'issue pathologique est d'autant plus rapide que ces polluants sont en interactions multiples avec des CEM intenses et sous leur "stress" constant.

L'effet antibiotique des terres rares et de "dopage" de la photosynthèse a longtemps été utilisé en Chine pour augmenter les productions végétales de 5 à 15 % selon les variétés. Les autorités sanitaires ayant constaté la bioaccumulation des terres rares épandues sur plusieurs centaines de milliers d'hectares cultivés ; dans les productions végétales, puis dans les consommateurs animaux et humains, cette pratique a été interdite et les analyses régulièrement pratiquées sont très instructives sur les niveaux d'accumulations de ces métaux dans la population.

En France, la multiplication des cataractes chez les veaux impactés par des métaux lourds et des terres rares fait écho, en Chine, à la multiplication des cataractes chez les enfants habitant dans les secteurs d'extraction minière, de séparation et de purification des terres rares, entre autres, pour la partie de l'industrie éolienne qui utilise massivement des aimants permanents. Ces deux situations pathologiques pourraient être en lien avec la saturation ou l'inactivation des SOD1 (cuivre-zinc) cytoplasmiques et mitochondriales par les interactions des CEM, comme le suggère la pathologie oculaire des souris rendues déficientes en SOD1. La simple exposition des yeux à la lumière naturelle suffirait à accélérer la formation de la cataracte dans ces conditions très particulières.

Même si c'est, en partie, hors sujet pour le projet de parc Paz'éole puisqu'il ne s'agit pas d'un modèle d'aérogénérateur à aimants permanents, mais à boîte de vitesse, il faut savoir que la quasi-totalité des éoliennes en mer en sont pourvues.

Le type d'éolienne retenu pour le projet de parc Paz'éole, n'empêche pas le danger potentiel bioaccumulatif de terres rares et métaux lourds "naturels" des sols dans les végétaux et les animaux sauvages ou d'élevage, ou les humains en cas de pertes de CEM par les éoliennes et/ou les câbles.

L'hydrologie et la pédologie locales, dont la cinétique de dégradation des roches mères, peuvent être des paramètres dont il faut tenir compte encore plus particulièrement dans ce projet que dans d'autres. Positions qui sont soutenues en partie par des intervenants. Pour en finir avec les nombreux et riches thèmes de réflexion apportés par le public favorable ou opposé, "l'AA" s'est intéressé à une contribution plus environnementale et paysagère, moins pesante que les risques sanitaires, mais, dans son genre, très intéressante. Celle de la présidente de l'association pour la Sauvegarde de la Biodiversité à Grand-Lieu. Nous invitons cette dame à lire l'avis de la MRAE et les réponses qui y ont été apportées.

Pour conclure la contribution de l'AA qui déroge exceptionnellement au travail formel et de fond habituel dans ce type de dossier à cause du caractère très particulier de la situation communale, nous voudrions interpeller respectueusement et amicalement monsieur le maire de la commune.

Monsieur Bernard Morilleau, du fait de votre expérience professionnelle et d'une douleur profonde, vous êtes particulièrement à même de comprendre le désespoir des éleveurs et de partager le tragique destin des parents endeuillés. Nous vous demandons, ainsi qu'au conseil municipal de renoncer à ce projet qui ajoute des risques aux risques existants et de faire passer l'intérêt des vivants avant l'intérêt financier.

Veillez agréer, monsieur le maire, ainsi que messieurs Christian Kessler et Markus Krebber, l'expression de notre respect,
Pour "l'Atelier Anonymus" le chargé de communication,
chrystophe grellier

@57 - Nad - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 20h47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution : Monsieur le Commissaire Enquêteur, En tant qu'habitant du Bois Flamberge, nous sommes défavorables au projet Paz'éole. Nous avons pu consulter l'ensemble du dossier et malgré que toutes les études permettent la faisabilité de ce projet, nous sommes inquiets sur les conséquences à venir sur la santé de nos enfants et sur la faune et la flore présentes sur ce territoire. Par ailleurs, nous avons déjà dans notre champ de vision des éoliennes et nous nous retrouverons donc encerclés entre les 2 sites, sans compter la ligne ferroviaire déjà présente. Certes, il s'agit d'une source d'énergie soi-disant propre, mais qu'en est-il de la pollution visuelle et sonore ? Enfin, nous déplorons que, pour la municipalité, l'enjeu financier soit plus important que l'environnement et la santé des riverains. C'est pourquoi, tant que des doutes subsistent sur les impacts que peuvent provoquer les éoliennes, il paraît raisonnable d'abandonner le projet. Cordialement.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@58 - CLAVIER Marylise - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 21h16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis contre le projet de parc éolien paz eole

Contribution : Je suis contre de nouvelles éoliennes implantées à Sainte Pazanne
Contrairement à nos élus, je défends le droit de précaution.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@59 - Cyril - Saint-Hilaire-de-Chaléons

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 22h12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes sur le secteur

Contribution : Bonjour, Habitant de la région, je subis depuis l'installation d'éoliennes proche de mon domicile une gêne auditive proche d'une sensation d'acouphenes mais plus grave. De plus, je reçois presque tous les jours de décharges électriques sur ma rampe d'escalier extérieure en métal ce qui laisse penser qu'il existe un courant électro-magnétique qui "charge" les pièces métalliques. N'ayant jamais eu à faire ses observations dans tous mes précédents logements, je ne vois que les éoliennes comme équipement d'envergure nouvellement dans mon environnement capable de générer ces perturbations. Pour ces raisons , je suis d'avis qu'il y a déjà suffisamment d'éoliennes sur le secteur et qu'en l'état actuel des connaissances sur les effets des éoliennes à long terme sur l'organisme humain, le principe de précaution s'applique pour ne pas réaliser ce projet.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@60 - KIEFFER Sylvia - Peumerit

Date de dépôt : Le 14/03/2022 à 22h29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : enquête publique - projet éolien à Sainte Pazanne

Contribution : A l'attention du commissaire enquêteur, Je suis contre le projet de parc éolien à Sainte Pazanne. Il y a déjà assez de parcs éoliens dans ce secteur. Alors que les personnes ayant choisi de vivre dans des zones rurales pour avoir une meilleure qualité de vie et surtout afin d'être au calme, des promoteurs, qui ne soucient ni de l'écologie, et encore moins du bien-être des personnes, viennent en terrain conquis pour y faire fortune. La suppression des subventions pour la filière éolienne et un dérèglement climatique (moins de vent) sont les freins de demain pour la filière éolienne. Je vous prie de trouver ci-joints mes observations et les documents annexes. Cordialement Sylvia KIEFFER

Pièce(s) jointes(s) :

A l'attention du commissaire enquêteur,

Je suis contre le projet de parc éolien à **SAINTE PAZANNE**.

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».

Déboiser des forêts pour y installer des éoliennes est une ineptie. Idem pour l'implantation d'éoliennes dans des prairies, dans des terres agricoles, dans des zones Natura 2000 etc...

Où est l'écologie lorsqu'on remplace des arbres par des éoliennes qui sont par ailleurs, ou fabriquées en Allemagne, ou en Chine, ou au Danemark ?

Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Le dernier rapport de l'ANSES de 2017 n'a pas fait d'études sur les nombreux pacs éoliens où les riverains se plaignent : pas de relevés d'infrasons, ni de basses fréquences,, ni de champs électromagnétiques etc... pourtant beaucoup de riverains vivant à 500m - 750m - 1000m - 1500m des éoliennes souffrent. Soi-disant, toutes les personnes se plaignant des éoliennes sont des anti-éoliens et donc l'Etat, qu'il soit français ou allemand, les méprisent. Pourtant, les infrasons qui par définition sont inaudibles, peuvent être ressenties par des personnes sensibles et/ou ayant des pathologies cardiaques, épilepsie, électro-hypersensibles etc Les constructeurs (allemands) d'éoliennes prétendent que les infrasons ne seraient pas audibles au-delà de 500m !! Or, aucune mesure d'infrasons d'origine industrielle (éolienne), pour la partie inaudible, n'a été effectuée par des scientifiques français. La portée des infrasons est de plusieurs kilomètres. Le Pr Christian VAHL (cardiologue de l'université de Mainz) a constaté, lors de ses récentes recherches, que les infrasons ont une incidence sur le muscle cardiaque.

L'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives. L'ANSES, début 2020 en est encore à étudier la faisabilité d'une étude épidémiologique alors que l'Académie de Médecine la recommandait dès 2006 ! Pourquoi ces études ne sont toujours pas réalisées ? Par crainte des résultats qui stopperaient l'implantation des éoliennes ?

Je relève que sous la pression des lobbies et/ou des politiques, les médecins de l'ANSES rédigent des rapports favorables à la politique gouvernementale et que l'ensemble du corps médical se réfère aux conclusions de l'ANSES car, si tel n'était pas le cas, il subirait des sanctions.

La Suisse a récemment étudié les infrasons, en particulier l'intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonants dans les constructions. (Cf. : <https://www.paysage-libre.ch/?p=1889&fbclid=IwAR1kBebDQebREtCkVWQEO-DWJYLnFv20Lv1ctoKaCcVJKVVFxCi06zfk>)

"Jusqu'à présent, la grande majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions mesurées dans l'air. Or c'est dans le sol que se situe le problème : des mesures effectuées dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités d'ondes de vibrations importantes dans les sols se propagent loin des machines, parfois à plusieurs kilomètres. Convertis en décibels sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans le voisinage de certains parcs. À ces niveaux de vibrations s'ajoutent des effets de résonance dans les bâtiments, qui peuvent multiplier la vibration externe par 10 voire 20 selon le bâtiment. Cette résonance dite de Helmholtz explique pourquoi certains habitants sont plus touchés que d'autres."

Ci-dessous les conclusions du rapport de septembre 2020 du physicien suisse Jean-Bernard Jeanneret :

- A. La majorité des études sur l'impact sanitaire des infrasons émis par les éoliennes ne considèrent que les émissions aériennes, et concluent qu'aucun problème sanitaire ne se pose.
- B. Or, des mesures d'ondes de vibration du sol (ou ondes sismiques) faites par des géologues dans le voisinage de plusieurs parcs éoliens montrent que des intensités importantes se propagent loin des machines. Convertis en dB sonores acoustiques, les niveaux d'intensité sont très élevés dans

1

- le voisinage de certains parcs, et parfois proches du seuil sensible. D'un parc à un autre, les intensités montrent une très forte variabilité.
- C. A ces niveaux de vibrations peuvent s'ajouter des effets de résonance dans les bâtiments avec pour résultat des intensités sonores supérieures au niveau de perception et auditif.
 - D. Dans des maisons à 500 m de distance d'une machine de 3 MW, la combinaison des deux phénomènes B et C peut induire des niveaux infrasonores entre 120 dB pour un cas mesuré et 130 dB pour un sous-sol rocheux bien formé, pour un seul audible entre 100 et 110 dB suivant la fréquence
 - E. Les niveaux sonores sont les plus élevés dans les régions caractérisées par un sous-sol dur (par ex. calcaire) avec une faible couverture meuble en surface. A notre connaissance aucune mesure n'a été faite dans de telles régions.
 - F. Les études existantes (Bavière, Finlande) souvent citées, et qui concluent à l'absence d'impact des infrasons, se basent chacune sur des mesures faites sur un seul parc éolien ou les intensités observées sont faibles, très loin du seuil audible ou sensible. Ces études ne valent donc que pour le site où elles ont été faites.
 - G. Les études que nous rapportons ici montrent une cohérence et une solidité qui font de nos conclusions plus qu'une simple hypothèse. Une mesure sur un site problématique permettra de confirmer, ou non, les présentes conclusions.
 - H. Il serait donc bien que des sites potentiellement identifiés pour des nuisances infrasonores fortes soient l'objet d'une campagne de mesures vibratoires dans le sol à plusieurs positions et que des mesures infrasonores et vibratoires soient faites conjointement dans des habitations problématiques. Ce travail devrait être accompagné d'une description du sous-sol régional.
 - I. Il nous paraît aussi important que chaque projet de parc éolien soit l'objet d'une évaluation géologique, pour avoir un indice sur les impacts infrasonores possibles.
 - J. On note finalement qu'indépendamment de leurs conclusions sur les infrasons, l'Académie française de médecine et des experts danois, émettent la même recommandation sur les sons de basse fréquence (10-160Hertz et donc partiellement dans le domaine infrasonore) : le seuil légal à ne pas dépasser de jour devrait être de 35dB(A). En suisse, cette même limite est fixée à 60 dB(A).
 - K. Avec 25dB(A) de moins sur tout le spectre sonore et infrasonore, le problème des infrasons sur les sites problématiques serait probablement résolu

Ces conclusions corroborent l'impossibilité d'installer un parc éolien dans un périmètre d'au moins 10km d'une station sismologique (des scientifiques allemands : Wolfgang Friederich de l'Université de Ruhr-Bochum et Klaus Stammler de l'Observatoire Sismique de Hanovre recommandaient déjà en 2013 une distance de 17km !!).

Il est urgent de mener des investigations approfondies, sérieuses sur les infrasons (non financées par le lobby éolien) et surtout il faut réaliser enfin une étude épidémiologique. Tant qu'on n'aura pas trouvé la cause des problèmes sur de nombreuses exploitations agricoles alors que ceux-ci sont concomitants avec l'installation d'éoliennes qui a, par ailleurs, nécessité des travaux de raccordements/rajouts de lignes électriques et de transformateurs.

Exemple : Nozay, Saffré, Conquereuil, Le Boisle, Mazinghien, Quevauvillers, Saint Saury, La Prugne, Orgères, Sankt Peter (Allemagne), Westerwald (Allemagne), Calhan (USA) etc...

il faut donc rester prudent et appliquer le principe de précaution comme pour le COVID19 :
NE PLUS INSTALLER D'EOLIENNES.

Les allemands ne se plaignaient pas des 1ères éoliennes, installées il y a plus de 20 ans et qui ne dépassaient pas les 50m de hauteur. Or, aujourd'hui, les nouvelles éoliennes mesurent 150m, 200m, jusqu'à 240m, et sont installées, suivant les Länder (régions), en particulier dans le nord de l'Allemagne, à 500m des habitations Depuis, de plus en plus d'allemands se plaignent des nuisances des éoliennes alors qu'il y a 20 ans, ils avaient accepté de vivre à côté des éoliennes. Une association allemande, « DSGS e.V » Deutsche Schutz Gemeinschaft Schall für Mensch un Tier défend les nombreux riverains qui subissent les nuisances des éoliennes. Les nombreux témoignages d'allemands corroborent les

témoignages de riverains de parcs éoliens en France. Ni en France, ni en Allemagne, les pouvoirs publics ne veulent reconnaître les méfaits des éoliennes sur la santé des riverains de parcs éoliens. C'est l'omerta ! Les ruraux sont méprisés.

Par ailleurs, l'ADEME prétend que les éoliennes font moins de 35 dB à 500m des habitations et 20 dB à 1000m des habitations et qu'elles font de moins en moins de bruit grâce aux nouvelles technologies !! France Energie Eolienne, est encore plus optimiste puisqu'ils affirment sur leur site qu'une éolienne, située à 500m des habitations, fait environ 30 dB !! Pas étonnant que les promoteurs éoliens se montrent rassurants auprès des élus et des futurs riverains de parcs éoliens. Les données fournies par les constructeurs d'éoliennes ne reflètent pas la réalité ! Ils « oublient » juste de préciser que **divers facteurs tels la puissance de l'éolienne, la hauteur de l'éolienne, la direction du vent, la vitesse du vent, la topographie etc.... influent énormément sur le bruit d'une éolienne**. Il a été constaté qu'à 750m d'une éolienne, le bruit mesuré atteint plus de 45 dB et qu'il faut fermer les fenêtres la nuit pour pouvoir atténuer le bruit et pour espérer dormir ! (Cf. pièce jointe : projet de parc éolien à la frontière franco-allemande : 35 dB à 1410m avec une éolienne de puissance 4,2-4,6 MW). Par ailleurs pour ceux qui ne le savent pas, les études acoustiques tiennent compte de moyennes, ce qui ne reflète pas le bruit constaté par les riverains sur une période de 24h ! Les chiffres relevés qui sont élevés, sont lissés avec les chiffres faibles puisqu'une éolienne est tributaire de la fluctuation de la vitesse du vent. Comme c'est le promoteur éolien qui décide de la période de campagne acoustique autant dire qu'il choisira la période qui lui est favorable !

Tous ceux qui veulent encore croire les discours des promoteurs éoliens, de certains qui se prétendent « écologistes ou des élus en quête de retombées financières pour leurs communes, devraient prendre connaissance des derniers ouvrages parus :

- « le scandale éolien » d'Antoine Waechter (ingénieur écologue)
- « éoliennes, la face noire de la transition écologique » de Fabien Bouglé

Pour ceux qui malgré tout refusent encore la réalité, le mieux est de vivre au moins 3 semaines (7/7, 24h/24) dans les Hauts de France ou en Allemagne du Nord, à proximité immédiate des éoliennes (à moins de 800m) dans l'une des communes encerclées par des dizaines d'éoliennes (ex. : Vauvillers, Hangest-en-Santerre, Schönfeld, Dobberkau etc...).

- Motivation des élus pour les projets de parcs éoliens :

Les élus sont démarchés par les porteurs de projets éoliens, parfois harcelés et se laissent convaincre, dès lors qu'ils sont cupides, par les retombées financières des éoliennes qui pourraient leur permettre de réaliser des projets pour la commune et pour la communauté de communes. Beaucoup sont déjà tombés dans le piège mais ne reconnaîtront pas leur monumentale erreur. Ces élus ne savent-ils pas, que cette manne financière ne tombe pas du ciel mais, qu'elle provient de toutes les taxes sur l'électricité, sur les carburants et que tous les français payent, même eux ! Les taxes sur l'électricité (TCFE, CSPE, TVA) représentent plus de 60% de la consommation d'électricité ! Beaucoup de ménages sont déjà en difficulté, beaucoup le seront demain avec le contexte économique et les choix politiques. Il serait normal que l'argent aille dans les poches de ceux qui en ont besoin et non pas dans les poches des promoteurs éoliens ! Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères.

La France est devenue le pays des spéculateurs financiers, qui profitent des largesses accordées pour l'énergie éolienne (tarifs de rachat d'**électricité éolienne terrestre** entre **60 et 82 €/MWh**, garantis 15-20 ans = durée de vie d'une éolienne, tarifs de rachat d'**électricité éolienne offshore** entre **44€/MWh et 155€/MWh** hors raccordement alors que le tarif de rachat de l'**électricité nucléaire** est de **42€/MWh** avec une production constante durant une cinquantaine d'années.)

Quelques exploitants de parcs éoliens en France qui profitent des avantages accordés à la filière éolienne : ABO WIND France (filiale d'ABO WIND ; OSTWIND ; VOLKSWIND GmbH ; H2AIR ; BORALEX ; INNOVENT ; SAB WINDTEAM GmbH ; TEVA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH ;

société **Monaco Energies Renouvelables** (La principauté de Monaco a investi dans les énergies renouvelables en France : 15 parcs photovoltaïques + 3 parcs éoliens (rachetés à **ABO WIND**) (2 en Charente et 1 en Côte d'Armor)

société suisse : **Romande Energie** France (filiale de Romande Energie) : propriétaire de parcs éoliens dans les régions Hauts-de-France, Grand-Est et Pays de Loire)

- Ma motivation pour cette enquête publique :

Je participe à cette enquête publique car que je suis obligée de vivre, depuis février 2017, à 750 m d'une éolienne de 120m de hauteur et que je ne souhaite à personne d'habiter à proximité d'un parc éolien. J'ai constitué un dossier bien fourni, du dépôt de permis de construire jusqu'à la mise en service de l'éolienne, avec entre autres, toutes les études acoustiques, une dizaine de dépôt de plaintes de riverains. Les plaintes ont été classées sans suite alors que les plaintes pour bruits de campagne (animaux en particulier) aboutissent très souvent !! Cherchez l'erreur !!

Très souvent, ceux qui travaillent dans la filière éolienne, participent aux enquêtes publiques, de façon nominative mais plus souvent de façon anonyme. Il est évident que ce n'est pas pour des raisons écologiques mais bien pour des raisons professionnelles et financières : ils ne veulent pas couper la branche sur laquelle ils sont confortablement assis !!

Toutes ces personnes favorables aux éoliennes, les admirent, ne vivent pas à 500m d'une éolienne et aucune d'entre elles n'achètera une maison près d'un parc éolien ! Des notaires et des agents immobiliers ont constaté une dépréciation du prix des maisons situées à proximité de parc éoliens, jusqu'à 30%, et beaucoup de maisons ne trouvent pas d'acheteurs contrairement à ce que prétend France Energie Eolienne ! Ceux qui investissent dans un bien immobilier à la campagne ont des exigences parmi lesquelles : un environnement où règne la quiétude et non les bruits d'immenses aérogénérateurs ! On réserve les nuisances des éoliennes aux ruraux, injustement traités de « rétrogrades », de « non-écologistes » alors qu'ils respectent probablement plus la nature, la biodiversité et sont plus attentifs à l'environnement, à l'écologie que les ceux qui se prétendent « écologistes » (bobos-écologistes) et qui, pour la majorité, vivent en ville !!

Ces mêmes « écologistes » (bobos écologistes) sont convaincus que pour limiter le réchauffement climatique, et réduire les émissions des CO2, veulent, en même temps, en finir avec les énergies fossiles ; ils ne peuvent ignorer que l'Allemagne, depuis qu'elle a réduit son parc nucléaire à néant et installé près de 30 000 éoliennes, a recours aux centrales à charbon et émet, suivant les saisons, entre 4 à 8 fois plus de CO2 que la France, pays décarboné ! Le vent amène la pollution des centrales à charbon allemandes aussi en France !

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité est de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impacts négatifs sur l'environnement.

Nos campagnes se transforment actuellement en friche industrielle avec l'implantation de milliers d'éoliennes. Un parc éolien en attire souvent un autre à côté ou alors il s'agrandit !

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.

Cf. le documentaire « la face noire des énergies vertes » diffusé sur la chaîne ARTE le 24 novembre 2020 ainsi que l'article de presse du journal Le Monde : https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/11/24/les-metaux-rares-la-face-noire-des-energies-vertes-devoilee-sur-arte_6060981_3246.html?fbclid=IwAR3waJ5QS0YW_nhbumtkF3JeoRkLWxZhkzbeO-De0fRigvDyb-WshcwjU

Extrait : « En Mongolie intérieure, le centre de raffinage des terres rares de Baotou rejette « des torrents d'eau noire saturée en métaux lourds ». Dans le nord du Chili, on pénètre dans les entrailles de « l'ogre de Chuquicamata », la plus grande carrière de cuivre à ciel ouvert au monde. »... pour que « les Européens puissent s'offrir le luxe de promouvoir les énergies propres, les énergies saines ».

https://www.natura-sciences.com/environnement/face-cachee-des-energies-vertes-querre-des-metaux.html?fbclid=IwAR1i1FAEHtdcq383zeJWrlp8yt1FlgO79g3ZZdrPtdfzA6nvC_VqM0fb6k

Le recours à l'énergie éolienne a une incidence non négligeable sur le prix de l'électricité mais aussi sur les échanges commerciaux. (Cf pièce jointe : comparatif des prix du marché de l'électricité le 8 mars 2020-2021 et 2022 respectivement en France **34,86 €/MWh (en 2020) - 103,71€/MWh (en 2021) - 700 €/MWh (en 2022)**).

Sylvia KIEFFER

PS: POURQUOI DEVIENT-ON ANTI-EOLIEN ?

Comme beaucoup de personnes qui sont aujourd'hui des anti-éoliens, je n'avais pas d'opinion sur le sujet. J'ai pu voir, depuis un vingtaine d'années, lorsque je traversais l'Allemagne en voiture, de nombreuses éoliennes et je ne savais pas qu'elles étaient les impacts sur les riverains. Lorsque j'ai acheté ma maison en 2013, je ne savais pas que j'aurai un jour une éolienne à 750m de ma maison. Les voisins n'étaient pas au courant que le permis de construire avait été accordé en 2011 alors qu'il avait été refusé à 2 reprises par le Préfet et que le Tribunal avait annulé à chaque fois ces permis alors même que la société était en cessation d'activité après le 1er refus Ce n'est que par hasard, en 2015, que j'ai entendu parler d'un projet éolien. Le permis de construire n'avait pas été affiché sur la départementale, là où les riverains auraient pu en prendre connaissance mais sur un chemin communal emprunté par 3 personnes dont le propriétaire du terrain où se trouve l'éolienne. L'éolienne a été installée en février 2017, mise en service en mai 2017. Je peux vous dire qu'on a souffert du bruit... on ne pouvait plus dormir, on était réveillé vers 2h, 3h du matin ; même avec les fenêtres fermées alors qu'il faisait chaud, c'était infernal. Une dizaine de personnes ont porté plainte à la gendarmerie. Quelques mois plus tard, j'ai appris en me renseignant, que les plaintes avaient été classées sans suite. L'exploitant avait été convoqué à la gendarmerie mais il ne s'est pas déplacé ! Pour finir, celui qui était porteur du projet est l'oncle de l'ancien Maire de la commune (commune voisine de la mienne) où se trouve l'éolienne et qu'il a bénéficié de quelques passe-droits Aujourd'hui, le Président de la Société à Action Simplifiée est l'oncle de l'ancien maire et le directeur général est un allemand, originaire du nord de l'Allemagne (ce dernier était agriculteur avant de se reconverter dans l'éolien dans les années 1990 ; il a ainsi pu faire fortune dans l'éolien !!). Inutile de me demander si je trouve les éoliennes écologiques et utiles. Il n'y a que des intérêts financiers pour les porteurs de projet et les exploitants éoliens et nous les riverains, sommes sacrifiés et ON OSE NOUS REPROCHER DE NE PAS AIMER LES EOLIENNES !! QUEL CULOT !!

Un extrait d'une étude d'impact pour un parc éolien montre les arguments fallacieux d'un promoteur éolien : « Si la taille de ce 'moulin' à vent est imposante,Son fonctionnement n'agresse pas, ni par le bruit, ni par la vitesse de rotation.....Le faible bruit généré par ce modèleLa pulsation de cette machine peut-être apaisante. Cette sérénité est renforcée par la possibilité de s'approcher au plus près et sans danger, de la 'toucher' et de la sentir vibrer ». Je précise que l'exploitant de cette éolienne est très âgé, sourd (porte un appareil auditif) et qu'il habite à 1,4km de « son éolienne ». Il ne s'est pas gêné de l'installer à 350m des 1ères habitations de la commune voisine ! (Cf. voir photo en pièce jointe). Normal, lorsqu'on est exploitant et oncle de l'ancien maire de la commune où l'éolienne a été installée !!



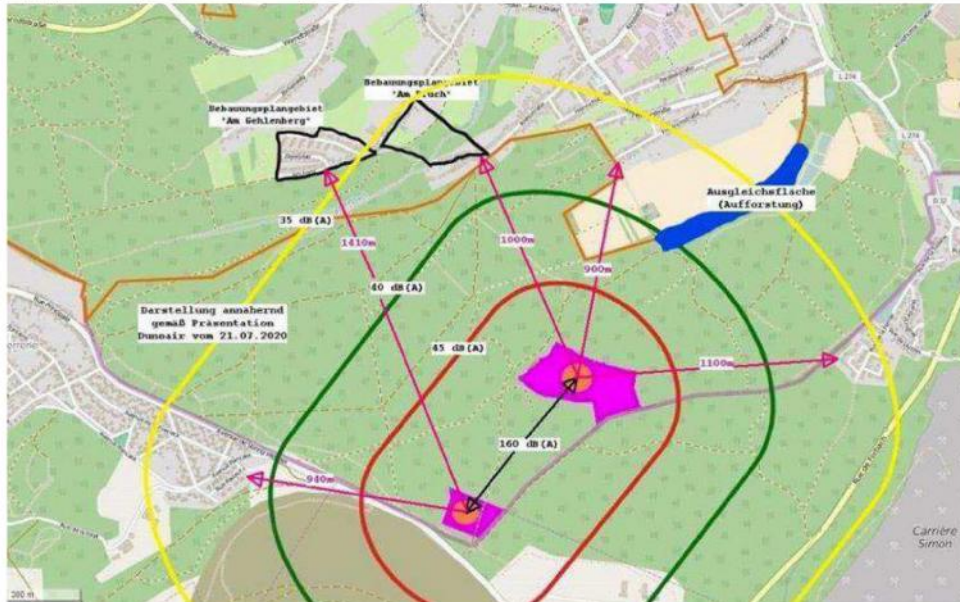
PROJET EOLIEN en forêt de Krughütte (à la frontière franco-allemande) Klarenthal-Schoeneck et Petite-Rosselle
(Schoeneck : signifie « joli coin ») – Société porteur du projet : DUNOIR

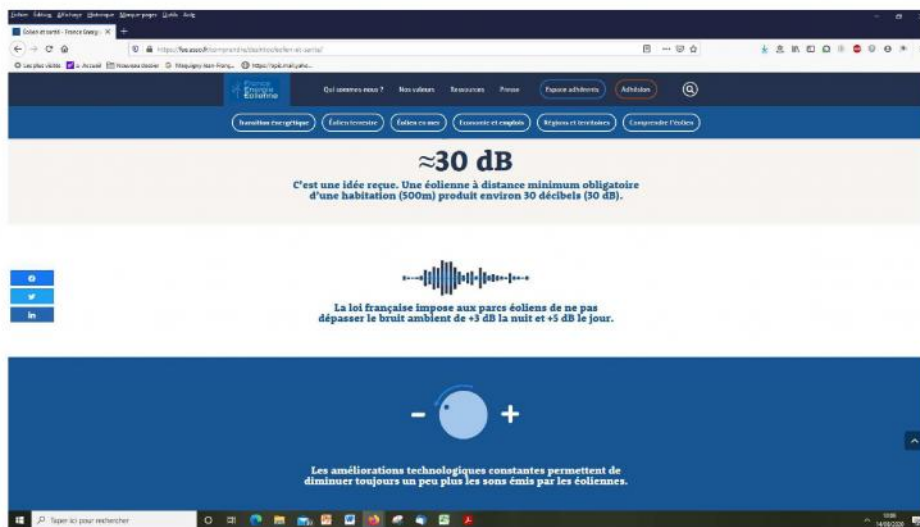
Eoliennes de près de 250m de hauteur - marque ENERCON - Modèle E138-E160 - Puissance 4,2 MW - 4,6MW

A 1410 m de l'éolienne : 35 dB !!

pour rappel : France Energie Eolienne affirme qu'une éolienne fait environ 30 dB à 500 m !!

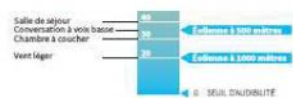
<https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-sante/>

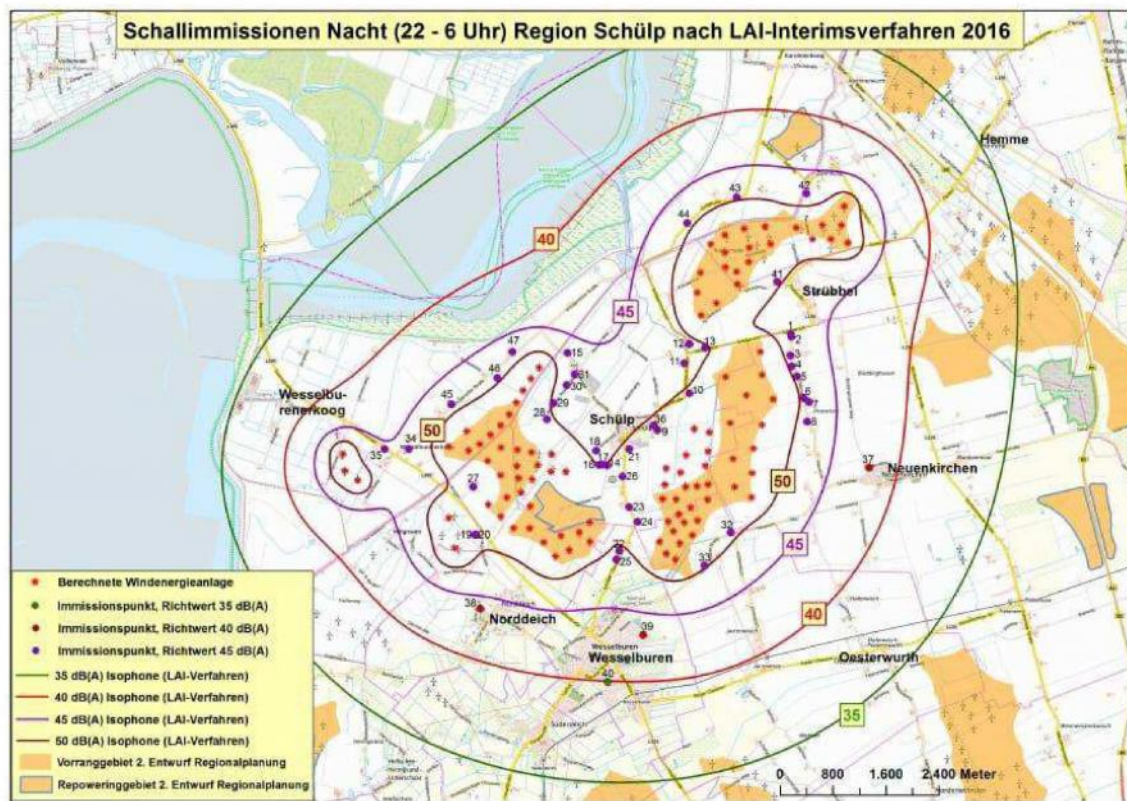


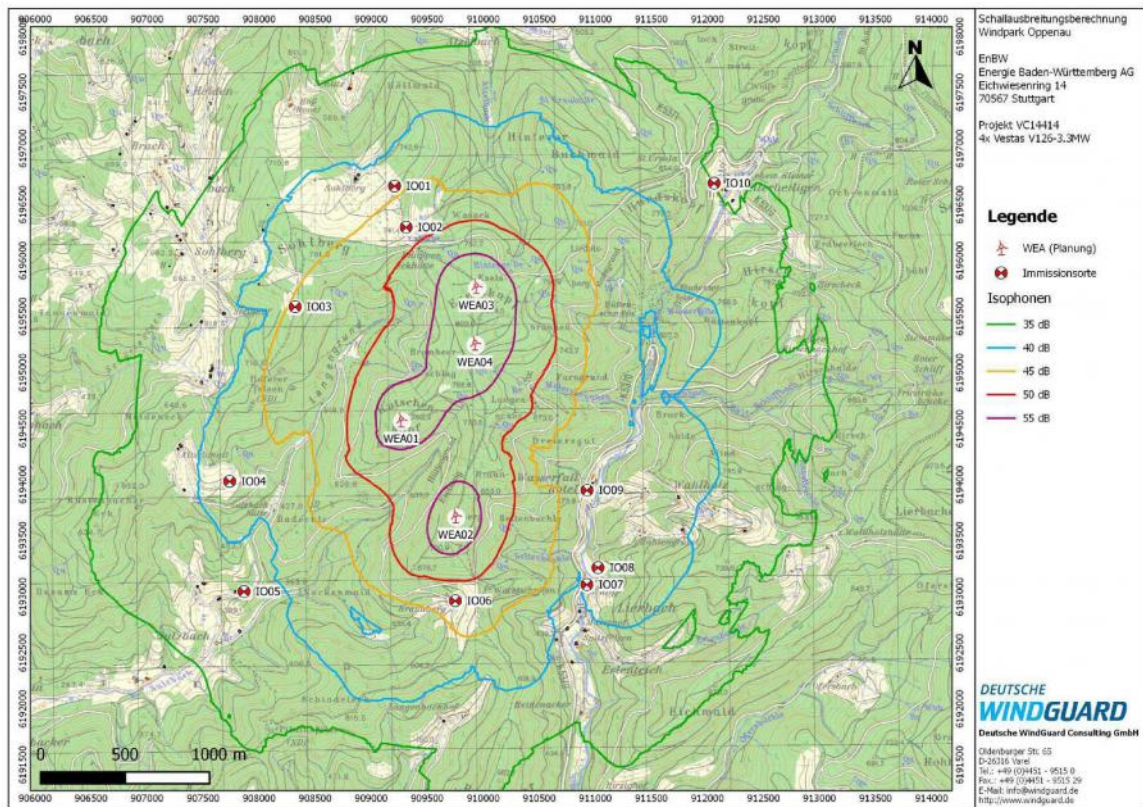


<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-eolien-en-10-questions.pdf>

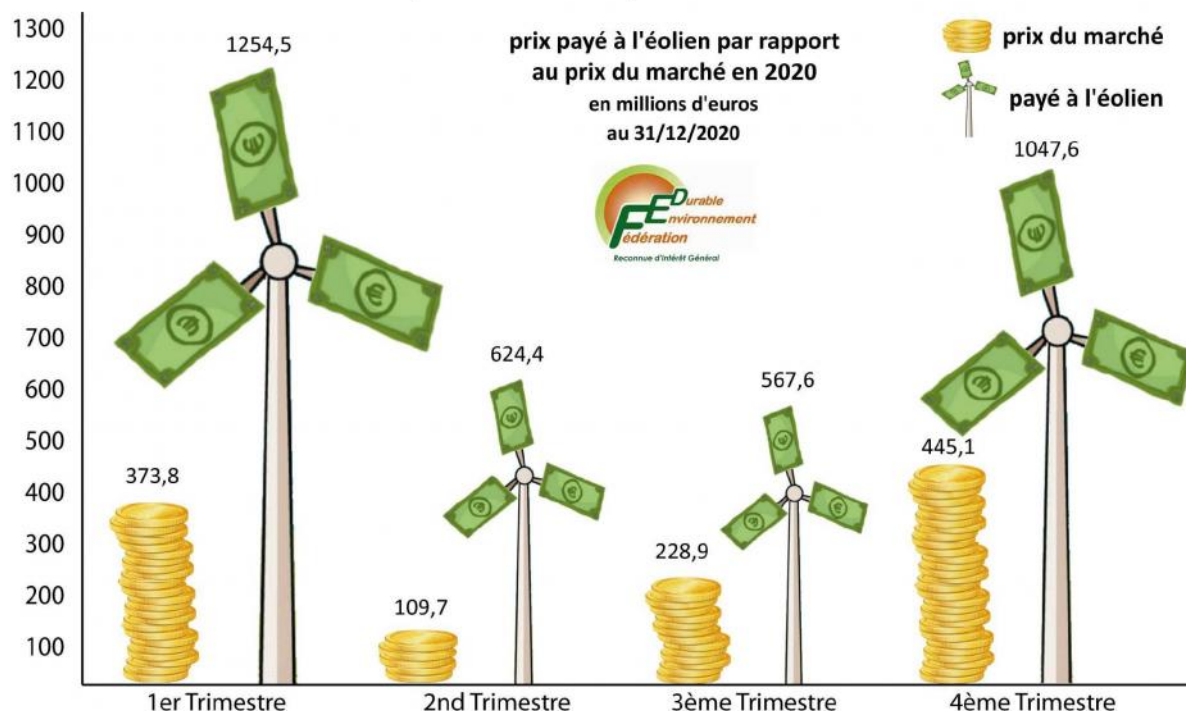
extrait d'un document de l'ADEME (avril 2019) : « Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. » Les machines sont de moins en moins bruyantes »







COMMENT L'ÉOLIEN INDUSTRIEL DILAPIDE LES FINANCES PUBLIQUES : au 31 décembre 2020 2,3 milliards d'euros ponctionnés dans les caisses de l'État !



	Prix de vente marché spot en millions d'€ (1)	Prix payé à l'éolien en millions d'€ (2)	Subventions à l'éolien en millions d'€ (3)	Ratio subventions / prix marché (3)	Taux de bonification du CA éolien (4)	Prod électrique éolienne en GWh (1)	% de l'éolien dans le mix électrique (5)
janvier	142,75	356,19	213,43	59,9%	149,5%	3 914,13	7,6%
février	136,28	505,87	369,45	73,0%	271,1%	5 559,02	11,6%
mars	94,79	392,46	297,15	75,7%	313,5%	4 312,71	9,3%
avril	24,69	204,40	176,95	86,6%	716,7%	2 246,13	6,2%
mai	36,86	236,19	197,98	83,8%	537,1%	2 595,45	6,8%
juin	48,18	183,81	135,54	73,7%	281,3%	2 017,40	5,9%
juillet	64,24	189,64	124,57	65,7%	193,9%	2 083,92	6,0%
août	71,78	182,06	110,29	60,6%	153,7%	2 000,71	6,0%
septembre	92,91	195,95	104,20	53,2%	112,2%	2 153,33	6,6%
octobre	148,60	376,51	227,84	60,5%	153,3%	4 137,44	10,3%
novembre	108,56	284,45	175,74	61,8%	161,9%	3 125,84	7,0%
décembre	188,00	386,65	206,22	53,3%	109,7%	4 248,95	Attente de publ
Cumul 2020	1 157,64	3 494,18	2 339,36	67,0%	202,1%	38 395,03	

(1) selon relevés horaires de Réseau de Transport d'Électricité en temps réel sur le site [eco2mix](http://eco2mix.com). Le prix de vente sur le marché est une approche du CA réel de l'éolien corrigé au tarif du marché hors subventions.

(2) Selon la Commission de Régulation de l'Énergie : "Mise à jour des charges de service public de l'énergie" annexe 2 du 15/07/2020. Prix moyen de rachat de l'éolien 91,00 € le MWh.

(3) estimation résultant de la différence entre le prix du marché et le prix payé à l'ensemble du secteur éolien au prix moyen de 91,00 € le MWh.

(4) Ce taux résulte des dispositions légales et réglementaires bonifiant le prix d'achat du MWh par rapport à son prix réel sur le marché spot.

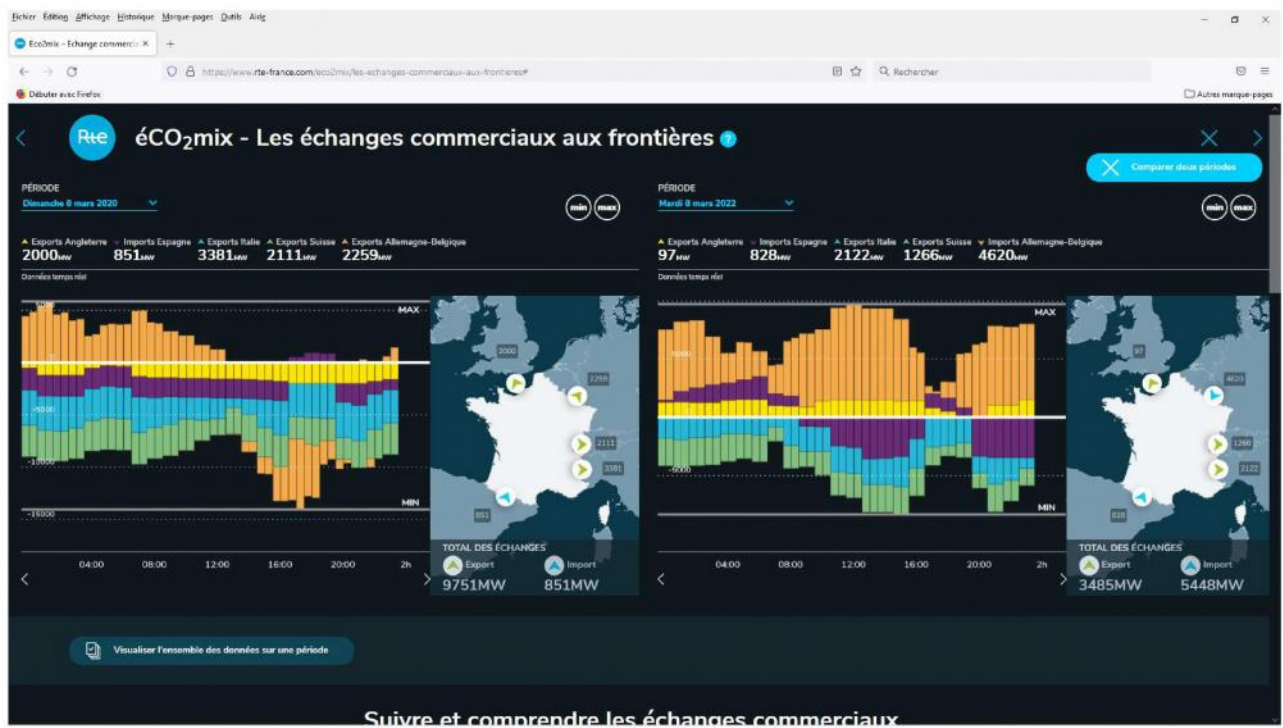
Évaluation moyenne sur l'ensemble du secteur éolien.

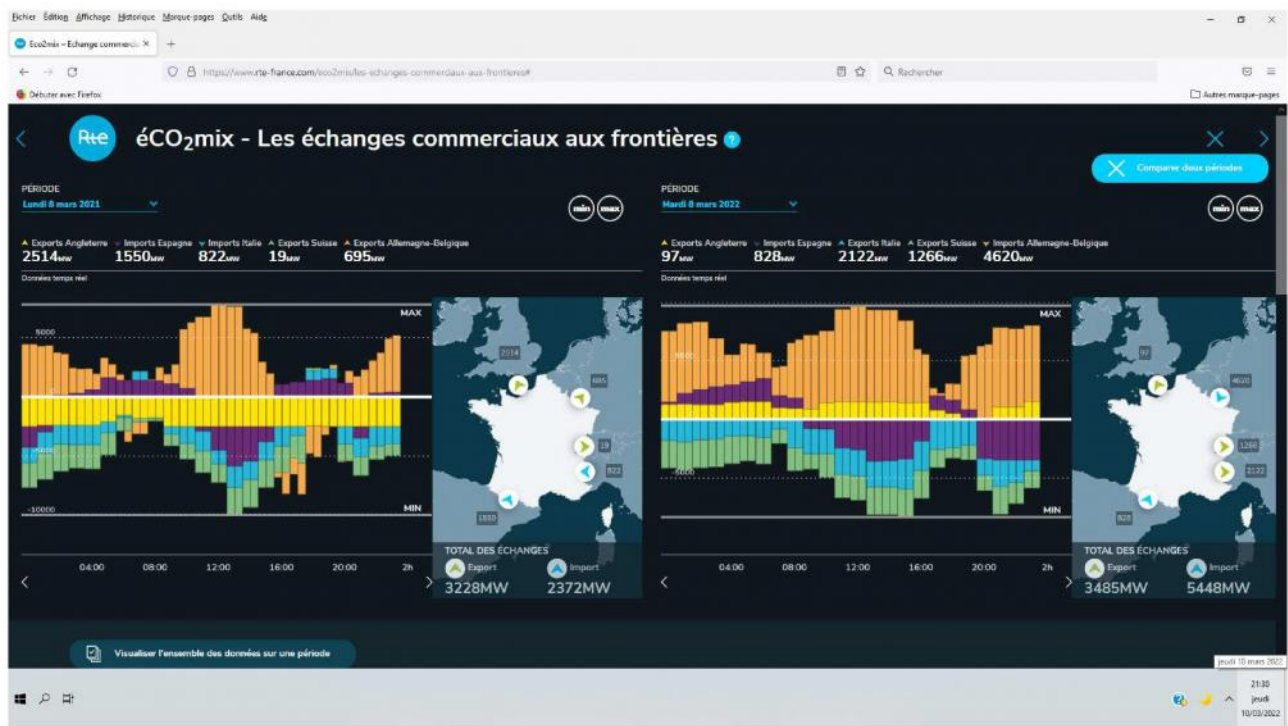
(5) source : eCO2mix RTE_energie_M au 20-01-2021

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ahp.li/58647d799e184d3d9f53.pdf>. Voir aussi l'enquête d'Énergie et Vérité : « les milliards volés de l'éolien » sur youtube : https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=hMmx8dGvSRw&feature=emb_logo









@61 - GUERINEAU PIERRE

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 00h33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution Parc EOLIEN - La Mercerie SAINTE-PAZANNE

Contribution : Je tiens à apporter les remarques suivantes qui font suite à ma rencontre avec le commissaire enquêteur : - Pour l'acquisition de ma maison en Août 2018, j'avais rencontré le Marie de SAINTE-PAZANNE pour me présenter et lui faire part de mon intention d'achat. A aucun moment il n'a évoqué ce projet qui est construit en plein axe sud de la maison. - cette construction d'éoliennes portera un coup à la valorisation de ma maison, - mais chaque matin, j'aurai sous les yeux ces roues tournantes aussi ! - un projet de camping lui avait été présenté aussi. Mais comment faire venir des citadins à la campagne avec des éoliennes en pleine vue ? Des travaux ont été engagés, c'est la mairie qui les prendra en charge ? - lors des premières et deuxième réunions de riverains, je n'ai jamais été invité à quelques réunions que ce soit, sauf à la dernière suite à mon courrier adressé en janvier ! - sur toutes les cartes des porteurs de projets, l'implantation de la maison n'y figure pas, alors que je suis l'une des premiers riverains ! - il a eu une réponse négative de leur part de réaliser un photomontage à partir de chez moi. Ce projet m'impacte directement, mais aussi d'autres riverains. Notre maire fait passer ainsi ses propres volontés sans tenir compte du désagrément réel que cela va générer pour ses concitoyens. Par ailleurs, ce parc est-il vraiment nécessaire ? Dans quelques années, des éoliennes de nouvelles génération moins visibles et moins bruyantes pourront être proposées ou d'autres énergies alternatives telle que le solaire. Une fois construites, celles-ci seront là pour de nombreuses années ! Pourquoi s'entêter dans un projet qui apporte des réels désagréments à la population et entraîne une dévalorisation de nos maisons ? Aucune contrepartie n'est proposée. Un procès pour tromperie est donc le seul recours pour obtenir une compensation ? Je m'oppose à ce projet qui n'est plus d'actualité car trop proche des habitations, d'une ville, et qui sera bientôt impossible à construire à cause de l'évolution des normes sanitaires, visuelles et de protection des populations. Il y a 20 ans, les éoliennes, c'était sympa, mais maintenant chaque agriculteur a vendu un bout de parcelles pour en tirer profit et il n'y a plus un horizon dans nos campagnes sans ces immenses bras tournants. C'est devenu une vraie pollution visuelle. Que fait notre maire ? C'est comme pour les pesticides qui pour être diffusés, doivent respecter une bande de 5 m près des habitations. Qui peut croire que la santé des citoyens est protégée ? Je demande donc une compensation aux porteurs du parc éolien ainsi qu' à la Mairie de SAINTE-PAZANNE et son maire. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@62 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 09h55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (1ere contribution)

Contribution : Bonjour, Je viens vers vous pour vous signifier ma totale opposition à l'implantation d'aérogénérateurs sur la commune sainte Pazanne et les communes alentour... J'ai quitté Ste Pazanne il y a un peu près deux ans, en partie pour les problèmes de santé et les cancers pédiatriques y attendant. Même si on ne peut affirmer que les cancers des enfants est uniquement dû à l'implantation d'éoliennes, au vu des problèmes de santé depuis leurs implantations sur les communes aux alentours et la mortalité sur les élevages de NOZAY, et bien d'autres endroits en France, on ne peut pas nier non plus leurs impacts sur la santé humaine et animale.... Je suis actuellement dans la vienne ou beaucoup d'éoliennes sont prévu, les associations sont vent debout contre ces implantations, rejoint dorénavant par grand nombres d'élus (55 contres et 7 pour). En dehors de bons nombres de bêtises dites sur les "bénéfices" de l'éolien, je voulais mettre en avant une réflexion purement logique Nous sommes d'accord pour dire que ces entreprises sont des entreprises à but commerciale et donc, ils leurs est nécessaire d'optimiser leurs comptes et de faire un maximum d'argent !!! (Oui, je ne crois plus en la philanthropie et la bienveillance des entreprises qui se targuent d'être verte et bienveillantes) Donc voici ma réflexion : -Pourquoi louer un terrain 6000 euros par an et par éolienne alors que pour acheter ce même terrain donc en être propriétaire et donc ne plus payer de loyer, ces mêmes terres agricoles coutent en moyenne 5500 euros à l'hectare ???? De plus ils prendraient eux même un loyer de ces agriculteurs pour l'exploitation des terres !! Donc pourquoi faire un « cadeau » d'environ 115000 euros par éoliennes sur 20 ans ?? Franchement, une proposition comme celle la cache forcément quelque chose... Cela appuie les informations sur le cout exorbitant du démantèlement des éoliennes et de l'extraction du béton de ces dernières s'appuyant sur un devis de démolition CARDEM de 450 000 euros pour éliminer un aérogénérateur et ses fondations. Pour faire simple, ça sent l'arnaque !!!!

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@63 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 10h01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (2ème contribution)

Contribution : Je suis farouchement opposée au projet éolien sur la commune de SAINTE PAZANNE pour la raison suivante : La bombe à retardement que sera le démantèlement de ces aérogénérateurs ! La loi impose le démantèlement en fin de vie de ces machines, la durée de vie de ces dernières est estimée à une vingtaine d'année. Dans deux décennies les exploitants du parc éolien qui démantèleront ces machines doivent : Règlementairement, araser le mètre supérieur du socle béton ou au mieux l'enlèvement complet du socle, afin, en principe, de permettre le retour de la parcelle à la culture. En toute logique, concasser le reste du socle, afin de permettre la remontée d'eau, sinon, la parcelle sera définitivement impropre à l'agriculture. Ces travaux sont considérables, pourtant, pour en assurer la réalisation, les exploitants éoliens ont pour unique devoir de présenter une garantie (bancaire) de 50 000 € par mât. C'est très notoirement insuffisant, je vous apporte en exemple le devis de la CARDEM (plus grosse entreprise française capable d'effectuer ce travail) qui a demandé plus de 400 000€ pour le démantèlement de l'éolienne E10 du parc de la Thiérache. C'est une information officielle que l'on peut consulter sur le site de la préfecture de l'Aisne. Autre exemple des 900 000 € demandés par la société «Saint Pierre» pour démanteler une éolienne de 3 MW. (cf p 130 du procès-verbal de l'assemblée plénière du Conseil régional du Rhône des 23 et 24 octobre 2013) M. Jacques Ricour, Ingénieur et ancien directeur régional du BRGM à Lille et à Nancy a recalculer le coût de destruction d'une éolienne type V100 de 2 mégawatts. Sa conclusion confirme les exemples ci-dessus : 330 000€ au strict minimum. Qui va payer ? Le propriétaire de la parcelle ? Car à l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur c'est lui le responsable: la propriété de l'éolienne lui reviendra automatiquement au titre de l'article L. 541-2 du code de l'environnement, et de la jurisprudence (CE 25 septembre 2013 Société Wattelez et autres, req. n° 358923). Il est évident que ce propriétaire ne pourra faire face, sauf à y être contraint juridiquement, ce qui est une solution possible. Alors qui paiera cette facture...., la commune ? La communauté de communes ? ... Mais s'ils refusent... .. dans une vingtaine d'années, nos paysages, notre campagne risquent de devenir un cimetière d'éoliennes comme en Californie ou rouillent 14 000 éoliennes abandonnées...Quel avenir préparons-nous à nos enfants ?? Les personnes engagées aujourd'hui sur de tels projets ne seront certainement plus là dans 20 ans, le porteur de projet non plus...quel avenir pour les générations futures devant une facture si grosse à payer ?!

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@64 - cousement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 10h05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (3ème contribution)

Contribution : Je réitère mon opposition farouche à ce projet pour les raisons suivantes : Il découragera toute activité touristique alors que de nombreux efforts sont faits en ce sens depuis des années. Il enlaidira et défigurera le paysage de notre région. Il contribuera à la désertification de notre commune, (cadre et quiétude de vie) étant anéantis par les nuisances visuelles, sonores, électrostatiques et physiologiques dont nous connaissons parfaitement leurs effets sur la santé humaine et animale.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@65 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 10h06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (4ème contribution)

Contribution : Je souhaite faire une contribution supplémentaire en vous faisant part de la conclusion de l'article d'Action Ecologie : Eoliennes : gouffre financier, Désastre écologique. Il serait inutile et vain de rajouter un commentaire à cet article bien documenté et sourcé. [L'éolien présente plus d'inconvénients que d'avantages] Lancée fin 2020 par des jeunes entre 20 et 30 ans, l'association Action Ecologie<<https://actionecologie.org/>>, rassemble des Français soucieux de préserver "nos libertés, nos traditions et nos paysages". Cette association, qui s'oppose ainsi frontalement aux écologistes politiques, vient de publier une étude choc<<https://actionecologie.org/wp-content/uploads/2021/04/ACTION-ECOLOGIE-EOLIENNE.pdf>> sur les éoliennes qualifiées de "désastre économique et écologique". Conclusion de cette étude de 15 pages : Finalement, l'éolien présente plus d'inconvénients que d'avantages. De nombreux problèmes écologiques sont liés aux éoliennes pendant leur construction, leur fonctionnement et leur recyclage. La population et la faune subissent des effets négatifs de par leur présence. Tout aussi problématique est le fait que le développement de cette énergie est entièrement corrélé aux aides publiques et au soutien de l'État et donc indirectement de l'argent des contribuables. De plus, la mise en place des installations éoliennes présentent de sérieux risques pour des secteurs économiques qui sont liés aux territoires concernés par ces centrales. Le développement d'énergies renouvelables doit ainsi se tourner vers d'autres solutions qui offrent un meilleur ratio coût/bénéfice. La baisse de subventions aux éoliennes, décidée en Allemagne en 2016, avec un soutien bipartisan de la CDU et des sociaux-démocrates, montre d'ailleurs une volonté du gouvernement d'Outre-Rhin de mettre fin à un surinvestissement envers une énergie qui n'est pas suffisamment productive.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@66 - cousement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 10h23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (5ème contribution)

Contribution : Je fais référence à la nécessité de créer un parc éolien sur SAINTE PAZANNE. En effet ,a aucun moment il ne m'était apparu qu'il y avait un besoin primordial de réaliser ces zones dans nos campagnes, pour qu'une minorité puisse profiter de vacances de rêve dans des zones épargnées:(BORDELAIS, PACA,CORSE...) Là où les maisons valent très cher... Là où les terrains valent très cher!!! Je comprends que des sacrifices doivent être consentis par de petites gens pour que des nantis puissent continuer à jouir pleinement d'un cadre de vie idéal, et surtout sans nuisances. Pour éviter la désertification de nos communes rurales, je vous prie Monsieur le commissaire Enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@67 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 10h29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (6ème contribution)

Contribution : Je suis, d'une manière générale, défavorable à l'installation de parcs éoliens. Je suis malgré tout, bien loin de contester la nécessité et l'urgence qu'il y a à lutter contre le réchauffement climatique L'implantation d'éoliennes ne présente pas d'avantage économique, par contre ses impacts collatéraux sont importants : _ Artificialisation des sols agricoles. _ Dégradation des paysages. _ Impact, de moins en moins controversé, sur la santé humaine et animale. Et la réponse à l'étude de la MRAE paraît pathétique, on cherche, de bonne foi et avec une certaine compétence, à limiter les nuisances tout en reconnaissant qu'il y en aura quand même. Ne prononcez plus écologie quand vous parlez éoliennes ! Parlez intérêts financiers, ou peut-être intérêts « politico diplomatique franco chinois » ? Etre écolo c'est se battre chaque jour (même parfois contre soi-même!) pour que la nature soit respectée, et par conséquent chaque être vivant. Aujourd'hui je dirais que je n'admets pas que les pesticides et les engrais chimiques gâchent la terre et que les éoliennes (etc) gâchent le ciel. J'admets avec regret que les éoliennes soient considérées comme une solution à nos problèmes d'électricité mais les panneaux photovoltaïques me semblent préférables. La solution est simple : renoncer à l'implantation de tout parcs éoliens !

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@68 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 11h04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (7ème contribution)

Contribution : "La vérité existe. On n'invente que le mensonge." Georges Braque
Monsieur le Commissaire Enquêteur, Vous avez en charge de recueillir l'avis de la population sur le projet d'éoliennes à sainte pazanne Il est temps que la vérité éclate face aux mensonges colportés par des idéologues et repris pour leur propre intérêt par des financiers. Ce mensonge concerne les gaz à effet de serre , ce qui est bien évidemment un sujet primordial. Partons des constats de l'Ademe : --- énergie nucléaire : 6g CO2 par KWh produit --- énergie éolienne : 14,1g CO2 par KWh produit --- énergie solaire :55g CO2 par KWh produit --- énergie gaz : 418 g CO2 par KWh produit Le résumé non technique de l'étude d'impact : " une production annuelle moyenne de 11025MW représente l'évitement d'environ 10800 tonnes équivalent CO2." -- cette phrase serait vraie si l'on compare au technique les plus polluantes charbons ou aux centrales à gaz -- cette phrase est un mensonge si l'on compare au nucléaire -- or les objectifs gouvernementaux sont de remplacer du nucléaire par des énergies renouvelables!! Dire la vérité , c'est donc affirmer que le développement de l'éolien en France augmente le CO2 produit par la France. La science et la vérité ne peuvent pas être militantes, ni être manipulées par les forces de l'argent. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier

Pièce jointes :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@69 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 11h15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (8ème contribution)

Contribution : Nous nous sommes "battu" pour éviter l'implantation de nouvelles éoliennes dans la Vienne sur la commune de MARTAIZE, lors de la lecture contributions contre ce projet, une d'entre-elle m'a particulièrement étonné, elle peut-être valable pour tout les projets éoliens à venir !!! Je me permet de vous la faire lire: Monsieur, Je travaille dans la finance, je connais bien le milieu éolien. Je connais très bien ce que font les dirigeants de sociétés comme Nordex, Vestas, Siemens-Gamesa, Voltalia, EDF, RWE, Orsted, Iberdrola etc... Pour certains, je les côtoie depuis de nombreuses années ! Je peux vous assurer que sauver la planète est le dernier argument pour justifier l'érection d'un parc éolien... Un parc éolien, ils me le disent tous, se résume à un véhicule financier que l'on finance avec un fort effet de levier - c-a-d beaucoup de dettes- et des crédits d'impôts. Demandez les comptes du projet de Valeco pour Mouterre-Silly-Chalais, je vous parie que cette société ne va pas générer de profits comptables avant 2032-2035.... On parie ? Vous ne trouvez pas cela étrange ? Pas de profits pendant 12-15 ans ?... Altruisme écologique de Valeco à Mouterre? Bien sûr que non !! Optimisation fiscale et financière surtout ! Et dire que ce parc ne permet pas même de réduire notre impact carboné, il faut vraiment que les habitants de ce canton soient de beaux pigeons ! J'exagère ? Voilà, une petite citation de Warren Buffet, le financier le plus riche de la planète, PDG de Berkshire Hathaway. En Français : « Je fais absolument tout pour réduire, en toute légalité, la charge fiscale de Berkshire. Par exemple, nos investissements dans l'éolien, et bien nous bénéficions de crédits d'impôts quand on investit dans ces parcs eoliens. C'est la seule raison pour les construire d'ailleurs. Sans crédit d'impôt, ces parcs éoliens n'ont aucun sens ». Valeo vous et nous remercie.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@70 - coussement emmanuel - La Chaussée

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 11h18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non aux éoliennes sur sainte pazanne (8ème contribution)

Contribution : Dans la famille mascarade, je demande les bénéfices locales!!!

L'un des arguments majeurs des promoteurs pour l'acceptation de ces projets est de promettre des retombées mirobolantes en tout genre, emploi, fiscalité, tourisme vert, etc... C'est encore et toujours une supercherie ! Les témoignages rapportés d'autres parcs éoliens font état de l'intervention d'entreprises du CAC40 fournissant des équipes la plupart du temps étrangères, au mieux de contrées lointaines de l'UE, logées dans une maison en location. Les matériaux, ferrailles et toupies de béton fournis par des multinationales. Les aérogénérateurs les plus récents ne nécessitent plus qu'une visite de routine par an... Donc niveau emploi local et fameux ruissellement de richesses : NUL Côté fiscalité, idem. Les promesses initiales sont devenues caduques suite à la réforme de la fiscalité des entreprises et de la taxe d'habitation. Au mieux des miettes, dans l'ordre de distribution, Région, Département, Communauté de Communes, Commune. Combien de maires pleurent la disparition magique des subsides extraordinaires promis... ??? En conclusion bénéfice local NUL ! En revanche, l'exode des populations qui le peuvent sera bien réel ; La fin des activités touristiques, seuls subsides qu'il nous restait, sera bien réel ; La perte nette annoncée des taxes foncières pour les Communes est bien réelle !!! Les seuls à gagner quelque chose ce sont les promoteurs, se gavant à la CSPE ! Il ne faut pas se leurrer, tant que le robinet à fric sera ouvert, les projets se multiplieront, augmentant d'autant la CSPE payée par nos factures ! Donc NON à ce projet de SAINTE PAZANNE !

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@71 - SCE SCE - Sainte-Pazanne

Organisme : STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 16h33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS COLLECTIF STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS - ENVOI 1

Contribution : Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Vous trouverez ci-joint notre dossier nous positionnant contre ce nouveau projet d'implantation d'éoliennes à Sainte Pazanne, ainsi que 34 annexes, sources de notre dossier. (En plusieurs envois, le registre d'acceptant que 5 fichiers par envoi) Je vous en souhaite bonne réception. Cordialement. Valérie ROUSSEAU Pour le collectif Stop aux cancers de nos enfants.

Pièce(s) jointes(s) :



Collectif STOP aux CANCERS de nos ENFANTS

Sainte Pazanne le 14/03/2022

www.stopauxcancersdenosenfants.fr

A Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Objet : Demande d'arrêt du projet d'implantation d'éoliennes au nom du principe de précaution

EN ANNEXE

Toutes les analyses et les sources qui nous ont permis d'affirmer les éléments de ce dossier sont en ligne sur notre site internet www.stopauxcancersdenosenfants.fr et en annexes :

- Document 1 : Tableau cancers pédiatriques - 2 pages
- Document 2 : Audition Elisabeth Borne - 1 page
- Document 3 : Présentation chiffres cluster – 3 pages.
- Document 4 : Séismes - 4 pages
- Document 5 : IRSN - 2 pages
- Document 6 : CIRC - 2 pages
- Document 7 : ANSES - 15 pages
- Document 8 : Avis ARS projet parc éolien Sainte Pazanne- 6 pages
- Document 9 : Annexes 1, 2, 2a, 3, 3a - 60 pages
- Document 9 bis : Annexe 13 - 5 pages
- Document 10 : Etude canadienne infrasons - 23 pages.
- Document 11 : Etude norvégienne usure des pales éoliennes - 20 pages.
- Document 12 : Etude danoise - 7 pages
- Document 13 : Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue - 2 pages
- Document 13 BIS : Rapport EXPOSOM4 ACT - 10 pages.
- Document 14 : Témoignage d' Alexandre Rusanov Géologue - 1 page
- Document 15 : Témoignage Vétérinaire - 2 pages
- Document 16 : Témoignages recueillis par Sioux Berger - 7 pages
- Document 17 : « Les chevaux buvaient -il l'électricité des éoliennes » - 3 pages
- Document 18 : «les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ?» - 3 pages.
- Document 19 : Article « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension responsables de ses difficultés » - 2 pages
- Document 20 : Article « des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux » - 1 page
- Document 21 : Textes Principe de précaution - 3 pages
- Document 22 : Le principe de précaution et syndrome éolien - 250 pages (Envoyé par mail).
- Document 23 : Copie de nos correspondances avec monsieur le préfet de Loire Atlantique- 5 pages.
- Document 24 : Article Ouest France – Le Collectif reçu par Francois Hollande - 1 page
- Document 25 : Communiqué de presse Audition du 19 novembre Sandrine Josso - 2 pages
- Document 26 : Article Ouest France « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné» - 1 page
- Document 27 : Délibération St Mars de Coutais - 2 pages
- Document 28 : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien ROUANS- 1 page.

Document 28 BIS : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien CHAUMES EN RETZ- 1 page.

Document 29 : Délibération Chauvé - 1 page

Document 30 : Article avis défavorable parc éolien de Chalonge - 1 page.

Document 31 : Avis défavorable du commissaire enquêteur commune de Vay – 1 page.

EN PREAMBULE

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Il est important de souligner que notre action **ne s'inscrit pas dans une démarche anti-éoliennes**, et il n'est pas question de dire que l'éolien déclenche à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce **cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques**.

POURQUOI NOUS MOBILISONS CONTRE LES EOLIENNES DE NOTRE SECTEUR ?

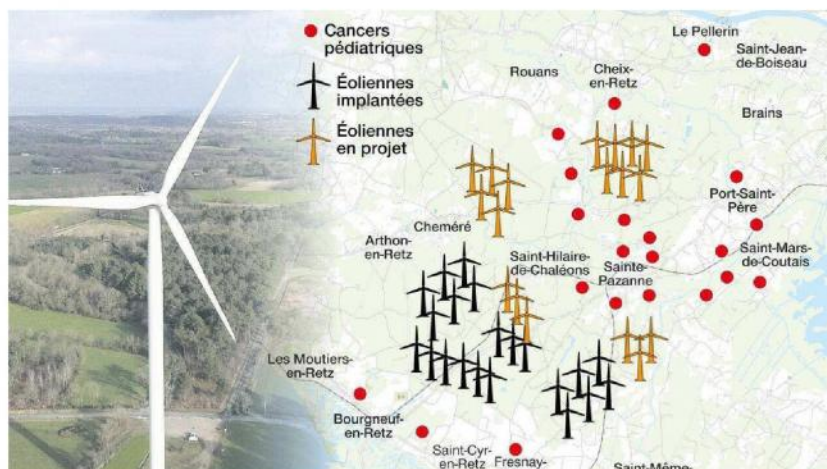
Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle, **nous ne nous interdisons aucune piste pour en rechercher les causes**.

Nous avons constaté les premiers cas de cancers pédiatriques en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016.

Entre 2015 et 2021, **il ne s'est pas passé pas 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer** sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, **25 familles sont touchées**.

(Cf Document 1: tableau des cancers pédiatriques).

La carte ci-dessous où sont placés les sites éoliens existants, ceux en projet et les cancers pédiatriques sur notre secteur est frappante.



Parc éoliens existants :

- Mise en service décembre 2013 : Moulin Hachet à Bourgneuf : **6 éoliennes.**
- Mise en service janvier 2016 : Maison Bertin à Saint Hilaire : **3 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : Le Breil à Sainte-Pazanne : **6 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : La Milsandrie à Saint Hilaire : **6 éoliennes.**

Parcs éoliens en projet :

- Les Morandinières à Saint Hilaire : **3 éoliennes** demandées, dépôt 08/03/2007. **Prorogation accordée** le 25/03/2019
- Le Bois Flamberge à Sainte-Pazanne : **3 éoliennes** demandées dépôt 08/02/2021.
- Chaumes en Retz : **5 éoliennes** demandées, dépôt 29/06/2016 **et autorisées** le 25/06/21.
- Rouans : **7 éoliennes** demandées, dépôt 08/12/2017 **et autorisées** le 11/01/21.

Le visuel d'encerclement autour du cluster de cancers pédiatriques est net. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouverait alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant serait catastrophique.

Elisabeth BORNE – Ancienne Ministre de la transition écologique et solidaire - lors d'une audition le 19/02/20 dénonçait le **développement anarchique des éoliennes**:

*“Je ne comprends même pas qu'on ait pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de tailles, de formes variables qui donnent une saturation visuelle, voir un **phénomène d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.***

*Donc, vraiment, on est en train de travailler avec les élus concernés (...) pour changer les règles, **pour s'assurer qu'on arrive à définir des zones propices et d'autres qui ne le sont pas** »*

(Cf [document 2](#) : Audition Public Sénat)

LA REMISE EN CAUSE DU CLUSTER DE CANCERS PEDIATRIQUES...

Il convient d'expliquer **pourquoi d'après Santé Publique France, il n'y a plus de cluster**, quand le collectif Stop aux Cancers de nos Enfants dénombre **encore plus d'enfants atteints de cancers.**

Le terme de « cluster » a été remis en cause par l'ARS et Santé Public France le 23 septembre 2020 par voie de presse.

Les arguments de SFP pour écarter ce terme de cluster sont basés sur :

- **Un élargissement de la population globale retenue** qui entraîne de fait une dilution des cas.
- **Les repères temporels et spatiaux sont allongés.** Ils ont lissé non plus sur 5 ans (2015-2020), mais sur 13 ans (2005-2018), alors même qu'ils nous annoncent qu'avant 2015, il n'y avait pas, ou très peu, eu de cancers d'enfants sur notre territoire.

- Ils ont également recréé des cantons, qui n'existent plus aujourd'hui, **permettant ainsi de diviser notre secteur en 3.**

En conséquence de quoi, le taux d'incidence devient nul, Il n'y aurait donc pas de cancers d'enfants sur notre secteur !!

Mais cet habile tour de passe passe ne laisse cependant pas de place au doute, **le nombre d'enfants touché est factuel, il y a bien une sur-représentativité des cas de cancers pédiatriques** sur notre secteur et si nous sommes donc dans la « norme » par rapport à la moyenne nationale, **cela laisse à penser que la situation des cancers pédiatriques est alors dramatique en France.**

(Cf [document 3](#) : *Présentation chiffres cluster*)

Lors de l'enquête publique du projet de parc éolien de ROUANS, vous avez tenu compte, monsieur le commissaire enquêteur des éléments de notre dossier. Vous avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : *« Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la **résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne**, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques... »*

Cette soudaine remise en cause du cluster a sans nul doute facilité la prise de décision du préfet, donnant son accord aux nouveaux parcs éoliens en cours.

Pas de cluster à résoudre = pas de risque sanitaire...

CE QUI CARACTERISE LE SOL où LES PROJETS EOLIENS SONT PREVUS ET IMPLANTES

UN SOL GRANITIQUE ET SCHISTEUX davantage conducteur.

Dans un article Ouest France du 09 février 2020, Jean-Yves Grandidier, patron du groupe français Valorem, indique que les maladies signalées *« se manifestent surtout sur un sol granitique »*.

ZONES FORTEMENT HUMIDES : conductrices des champs électromagnétiques générés par les câbles souterrains.

Notre territoire est encerclé d'eau (Cf [carte ci-dessous](#)):

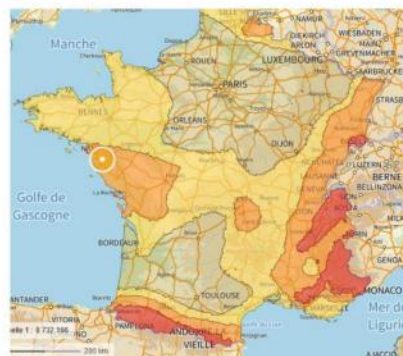
- **1** - La Loire,
- **2** - Les marais de Vue et de l'Acheneau (Rouans/Cheix)
- **3** - l'Acheneau
- **4** - « les îles enchantées » quadrillées de canaux.
- **5** - La Blanche et **6** - le Tenu, rivières qui traversent le secteur
- **7** - le lac de Grand Lieu et ses marais
- **8** - les marais de Bourgneuf en Retz
- **9** - l'Océan Atlantique
- A cela s'ajoute une masse d'eau souterraine observée dans l'étude d'impact du dossier PAZ'EOLE : *« Une nappe de socle à écoulement libre dans lesquelles des intrusions d'eau saline sont observées »*.
- En hiver, ce secteur connaît de **fréquentes inondations**, aggravant la problématique de cette zone déjà naturellement humide.



Source : Géoportail

UN SOL FISSURE, FRACTURE par la présence de nombreuses failles.

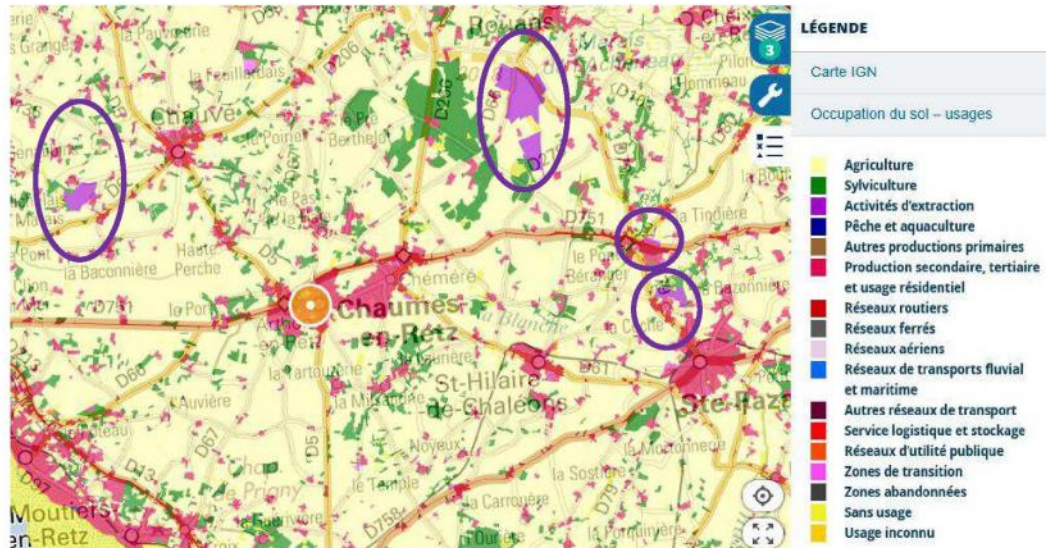
- Ces failles bougent en permanence :
 Nous sommes dans une **zone sismique** (environ 80 séismes par an sur le pays de Retz)
 Selon Mickaël BONNIN, sismologue à l'observatoire des sciences de l'univers Nantes-Atlantique : « Nous sommes sur le massif armoricain, une croûte ancienne qui n'a pas bougé depuis 300 millions d'années, mais qui est pleine de petites failles. Et ces failles, elles bougent (...) Comme il y a des failles un peu partout, il y a aussi des tremblements de terre un peu partout sur le territoire : la croûte se casse un peu partout » (Cf Document 4)



- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

Source : Géoportail

- A cela s'ajoute la **présence de carrières**.
Ces 2 derniers facteurs qui ont pour conséquence de modifier le sous-sol en permanence et perturber les chemins d'eau souterrains et nappes phréatiques



Source : Géoportail

PRESENCE DE RADON nous sommes en zone 3, le seuil maximum de remontées de radon accentuées par les carrières, les séismes et nos failles en perpétuels mouvements.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) confirme que « *Les communes à potentiel radon de catégorie 3 - dont la commune de Sainte-Pazanne (Loire Atlantique) - sont localisées sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont plus élevées.* »
(Cf [Document 5 - Exposition au radon et cancers pédiatriques : Le point suite au fait d'actualité à Sainte-Pazanne](#))

POURQUOI S'INQUIETER DES IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?

En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons.

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES FACTEURS DE RISQUE AVERES :

Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla.

(Cf [Document 6 : CIRC Classification substances cancérigènes](#))

Dans le dernier rapport de l'ANSES d'avril 2019 (Cf [Document 7: Avis de l'ANSES saisine n° 2013-SA-0038](#)), Il est indiqué que :

- « d'après l'ensemble des données disponibles sur les effets sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences, les travaux d'expertise collective permettent de conclure à un effet possible de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences sur la leucémie infantile, même si les études publiées après 2010 retrouvent moins fréquemment ce lien » ([Document 7 : page 6/15](#))
- « l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles a été mise en évidence dans des études épidémiologiques ayant estimé l'exposition aux champs électromagnétiques par la distance aux lignes » ([Document 7 : page 10/15](#)).

L'ARS, dans son avis rendu sur les projets éoliens de Chaumes en Retz et de Sainte Pazanne, indique d'ailleurs sur le sujet des champs électromagnétiques :

« Dans un contexte particulièrement sensible, lié aux investigations portant sur l'agrégat spatio temporel de cancers pédiatriques sur Sainte-Pazanne et ses alentours, je tiens à vous apporter les précisions suivantes quant à l'enjeu sanitaire relatif aux champs électromagnétiques, notamment pour les futures liaisons entre les éoliennes et le réseau électrique.

Par application d'un principe d'attention, l'instruction (...) préconise la formalisation de manière non contraignante, d'une zone de prudence, où serait dissuadée la construction d'installations accueillant de jeunes enfants dans un rayon où le champ magnétique est supérieur en moyenne sur 24 heures à 0,4 µt

Au vu des éléments disponibles sur l'évaluation des risques, sur lesquels pèsent de fortes incertitudes et sur les enjeux économiques, il paraît donc pertinent de recommander aux collectivités territoriales et aux autorités en charge de la délivrance des permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (...) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation, sont exposées à un champ magnétique... »

(Cf [Document 8 : avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet PAZ'EOLE de Sainte Pazanne](#))

D'après ce document, nous constatons que L'ARS convient elle-même que les champs électromagnétiques sont une source de risque possible pour les populations.

LES INFRASONS:

Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms

(Cf [documents 9 et 9bis - annexes 1, 2, 2a 3, 13: études finlandaises et allemandes sur l'impact sur notre santé des infrasons émis par les éoliennes](#)).

Une étude canadienne récente conclut que le fait de vivre ou de travailler à proximité d'éoliennes peut entraîner des effets néfastes sur la santé des personnes et des animaux.

(Cf [document 10 - Wind turbines and adverse health effects: Applying Bradford Hill's criteria for causation](#))

LA PROPAGATION DE RESIDUS TOXIQUES:

Une étude norvégienne démontre que l'usure des pales d'éoliennes génère 62 kg/an/éolienne de rejets microplastiques. Ces microplastiques sont généralement des résidus de résine « époxy » contenant 1/3 de bisphénol A, reconnu Perturbateur Endocrinien.

(Cf [document 11](#) - Leading Edge erosion and pollution from wind turbine blades)

LES RISQUES DES EOLIENNES LIES A NOTRE GEOLOGIE :

- **Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes**, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux, conduisent des champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence qui circulent dans toutes les failles humides de notre secteur.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les conséquences sanitaires liées aux champs électromagnétiques et aux infrasons sont écartées.

- **Durant la phase de travaux, ces sols seront d'autant plus fissurés** lors des forages effectués pour les fondations, les créations des tranchées pour le réseau de câblage des éoliennes.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les failles et fissures qui propagent les champs électromagnétiques ne sont pas présentées comme un risque.

Au même titre que les carrières qui contribuent à modifier les sous-sols par les tirs, ne sont pas listées dans les études d'impacts.

- **L'exposition au radon** seul, n'est pas connu comme risque de cancer pédiatrique, mais est un élément de **l'effet cocktail**.

(Cf [Document 5](#) – IRSN)

Une étude danoise (reconnue par Santé Publique France, l'ANSES et l'IRSN lors d'un comité de suivi à l'ARS en 2019) montre que **les champs électromagnétiques, combinés au radon ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile**

(Cf [Document 12](#) : Rapport de l'étude Danoise)

➔ Compte tenu de ce risque, Il est surprenant que dans le projet PAZ'EOLE, le radon ne soit pas mentionné comme un risque pour la santé.

DIAGNOSTICS DE GEOBIOLOGUES

QU'EST CE QUE LA GEOBIOLOGIE ?

Nous sommes en permanence entourés d'ondes, naturelles (veines d'eau souterraines failles radon) ou artificielles (ondes électromagnétiques, antennes relais, WIFI...)

Ces ondes exercent une influence sur notre santé, le travail du géobiologue permet d'harmoniser le lieu en apportant des modifications pour stopper ces nuisances.

Les agriculteurs font ainsi de plus en plus souvent appel aux géobiologues pour intervenir sur leurs bâtiments pour résoudre des problématiques de comportements anormaux ou maladies de leurs animaux.

Notre secteur est particulièrement intéressant à étudier sous l'approche de la géobiologie parce qu'il présente de nombreuses sources, des réseaux d'eau souterrains, des transformateurs, pylônes électriques, éoliennes, voies de chemin de fer, parafoudre....

LEUR CONSTAT SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR :

Nous avons rencontré depuis plus de deux ans huit géobiologues, dont quatre régulièrement mandatés sur notre secteur lors d'implantation d'éoliennes.

Ils sont aujourd'hui tous formels : il ne **peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire.**

(Cf Document 13: Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue

(Cf Document 13 bis: Rapport d'étude géobiologique préliminaire à l'implantation du futur parc éolien Paz'eoie de Sainte Pazanne – Réalisé par EXPOSOM'ACT)

Certains ont d'ailleurs depuis refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne.

Dans un article de Ouest France du 29/10/20 *(Cf Document 14)*, face à des victimes inquiètes, Alexandre Rusanov, ingénieur géologue, spécialiste des nuisances telluriques explique que « *L'implantation de ces nouvelles technologies entraîne des formes de pollutions qui se propagent par les failles du sol ou les nappes phréatiques, particulièrement dans le sous-sol breton. Elles peuvent avoir un impact négatif sur la santé des hommes et des animaux.*

➡ A l'étude des dossiers VALOREM du projet éolien de ROUANS en juillet 2020, de Chaumes en Retz en décembre 2020, et pour le projet PAZ'EOLE sur Sainte Pazanne aujourd'hui, nous avons été très surpris de ne pas voir apparaître aux dossiers, les conclusions détaillées des géobiologues intervenus sur site. Leurs conclusions seraient intéressantes pour savoir si leur rôle est d'accompagner les promoteurs dans le choix d'une zone en suivant leurs rapports **ou de valider la moins pire des solutions d'une zone déjà pré établie.**

CAS CONCRETS ET TEMOIGNAGES

Les problèmes de santé et de comportements pour le vivant situés à proximité d'éoliennes se sont **d'abord vérifiés chez les animaux**, qui sont impactés très rapidement car non protégés par leur anatomie.

Nous avons rencontré des agriculteurs, vétérinaires et recueilli et accumulé de nombreux témoignages.

TEMOIGNAGE D'UN VETERINAIRE A SAINTE PAZANNE :

Installé à Sainte Pazanne depuis 2005, le vétérinaire que nous avons rencontré a fait progressivement le lien entre l'implantation de sites éoliens sur le secteur et les conséquences sur la santé des bovins: « *Infections mammaires (mammites) de plus en plus difficiles à traiter conventionnellement, retard de croissance, fortes mortalités, infertilité des animaux et fréquence d'avortement très importante* »

(Cf [Document 15](#), son témoignage complet et ses conclusions)

SITE EOLIEN DES 4 SEIGNEURS :

La situation catastrophique de Mme Bouvet et M. Potiron sur leurs exploitations de Nozay et Puceul au nord de notre département est malheureusement un cas d'école.

Les conséquences de l'éolien sur la qualité et quantité de lait produite, sur la santé de leur cheptel sont connues de tous, notamment de notre préfet de Loire-Atlantique et de nombreux députés.

Ces problèmes ne concernent plus seulement les bovins. Didier et Murielle Potiron affirment en ressentir aussi les effets, eux qui habitent et travaillent sur ce site à longueur d'année. « *C'est une sensation de grande fatigue, qui s'en va dès qu'on s'éloigne, mais aussi des nausées, des céphalées, et même une sensation de brûlure aux yeux pour Murielle* ». Ils sont suivis, comme d'autres, par le docteur TRIPODI, spécialiste en électrosensibilité au CHU de Nantes.

Ce sol autour de Nozay, où se situe ce site éolien des 4 seigneurs, est également granitique, avec des failles humides, comme notre secteur...400 bêtes sont mortes en 8 ans...

Il est envisagé un arrêt de ce parc éolien. Cet arrêt permettra d'affirmer et confirmer les conséquences sur la santé animale et humaine (déjà démontrées par un arrêt antérieur suite à une panne générale sur le site éolien).

D'AUTRES TEMOIGNAGES D'ELEVEURS EN FRANCE :

A l'arrivée de parcs éoliens à proximité des exploitations, les situations sont toujours les mêmes. Parmi les nombreux témoignages que nous avons recueillis et lus : **des vaches qui refusent de boire et dépérissent, chute de production de lait, des avortements, des veaux qui se laissent mourir, des vaches devenues folles, violentes, aux comportements inexplicables, des troupeaux décimés.**

« *Lorsque je leur ouvrais les portes, elles se précipitaient au dehors avec une telle violence qu'elles se montaient les unes sur les autres en s'écrasant* »

« *Certaines génisses se jetaient sur les parois des mangeoires. J'ai même retrouvé des veaux avec les pattes coincées dans le métal, comme s'ils s'étaient débattus sans raison apparente avant de mourir.* »

Ce scénario s'est amplifié avec **l'arrivée de la 4G chez certains éleveurs** : les vaches ont perdu le nord au sens propre.

Le propriétaire d'une ferme cernée par 2 antennes relais, 2 postes de distribution électrique, deux lignes électriques de 20 000 volts, un parc éolien, constate : « *J'ai des vaches trop maigres et des vaches trop grosses, sur un même pré. Toutes ont le poil hérissé. Toutes ont des problèmes dans leur sang. Certaines crèvent d'hémorragie en plein champs et le sang pisse par les mamelles.* »
« *Plantez des éoliennes partout dans les campagnes, ajoutez-y la 5 G, et vous n'aurez plus rien à manger, c'est moi qui vous le dis. Avec toutes ces ondes, on touche au vivant en profondeur, et quand le scandale éclatera, ce sera trop tard pour vos enfants.* »

Des effets sur les éleveurs également : **des bourdonnements en permanence dans la tête, des migraines, douleurs au poumon, douleurs musculaires.**

« *Je dormais alors dans ma voiture pour soulager mon corps, ou j'allais parfois dormir chez ma mère, à 25 kms de là, pour avoir au moins des nuits paisibles...* »

Ces éleveurs se **sentent incompris et seuls** face à ces souffrances, soupçonnés de maltraitance animale, beaucoup ont tout perdu.

Pas facile de se faire entendre « *Le mal dont souffre mes vaches n'existe pas. Un peu comme si en 1950 vous aviez affirmé vous-même devant des spécialistes que vous avez un cancer à cause de l'amiante.* »

Certains racontent qu'à un moment, les éoliennes ont cessé de fonctionner « *Pendant tout ce temps, nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux, et notre lait était au top de sa qualité.* »

Quelques citations qui ne laissent pas de marbre :

«*Si les veaux meurent, ça je peux vous le dire, nous aussi, les humains, nous allons avoir des problèmes* »

« *Aujourd'hui j'observe la nature : la rivière, les flaques, les fleurs, et je ne vois ni grenouille, ni escargot, ni têtard, ni abeille, mes vaches sont en hypothermie, et mes génisses sont stériles. J'ai des vertiges, j'ai froid en plein été, des acouphènes, des nausées, les bras qui picotent en permanence. Le vivant se meurt mais en ville on ne le voit pas...C'est un désastre, mais il n'existe pas. Au Nord, on va planter prochainement d'autres éoliennes. Et la 5G arrive. Tout cela va passer par le sol, par les failles d'eau, par les lignes électriques...et s'abattre sur ma ferme.* »

Les abeilles d'un apiculteur déboussolées après l'installation d'éoliennes à proximité de ses ruches.

« *Les abeilles ont une façon de communiquer bien à elles : elles se parlent entre elles notamment par les vibrations et des infrasons imperceptibles pour nous, entre 0 et 500 HZ. Ce mode de communication est très important notamment entre les ouvrières et la reine. Mais lorsque des éoliennes de plus de 100 mètres de haut se mettent à tourner, ces aérogénérateurs émettent des infrasons de mêmes fréquences et les abeilles ne peuvent plus communiquer (...)*

Les abeilles sont cruciales pour la survie de l'humanité et elles sont déjà mises à mal par bon nombre de polluants. Mais si on ajoute à cela des aérogénérateurs partout dans les campagnes, il n'y aura bientôt plus d'apiculteurs... ni d'abeilles »

Ce mal-être est dénoncé par **les éleveurs de chevaux** également. L'eau des abreuvoirs chargée en d'électricité, des déformations physiques, contre-performances, irritabilité...

« L'étude d'une chercheuse de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université Technique de Lisbonne (Portugal), démontre que les éoliennes provoquent des déformations chez les chevaux. Elle s'appuie sur les résultats d'une analyse menée dans un haras situé tout proche d'un champ éolien et dans lequel onze poulains ont développé une **déformation au niveau des jambiers**. D'autres études, tout aussi sérieuses, ont prouvé que les éoliennes pouvaient avoir un **impact au niveau de l'oreille interne des animaux**, donc des **défaillances cérébrales**. Dans les deux cas, impensable pour des chevaux de compétition ! »

[Lire les témoignages complets :](#)

- [Document 16](#) : Témoignages recueillis par Sioux BERGER + liens vidéos
- [Document 17](#) : Article France info du 15/11/20 « Les chevaux buvaient -il l'électricité des éoliennes »
- [Document 18](#) : Article France bleu 20/02/20 « Indre-et-Loire : les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ?
- [Document 19](#) : Article France info 11/06/20 « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension, responsables de ses difficultés »
- [Document 20](#) : Article Ouest France du 28/07/14 « Des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux »

DES DOCUMENTAIRES VIDEOS FRAPPANTS

Complément d'enquête : « 5G l'onde d'un doute »

<https://www.france.tv/france-2/complement-d-enquete/2063337-5g-l-onde-d-un-doute.html>

« Agriculteurs sous tension : l'omerta française » de Nathalie Barbe

<https://www.youtube.com/watch?v=WcYe2Ae89hM>

NOS ACTIONS POUR SENSIBILISER AUX DANGERS LIES AUX EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR

Sur ce même territoire où la santé est en danger, nous avons 4 projets très avancés, de sites éoliens sur le pays de Retz. Toutes les démarches sont enclenchées pour obtenir l'arrêt de ces projets :

ALERTER LES ELUS

Nous avons clairement alerté et averti **les élus rencontrés à plusieurs reprises : leur responsabilité est désormais engagée**. Nous leur avons demandé impérativement l'application du principe de précaution (Cf [Document 21](#) et [Document 22](#) : *principe de précaution et le syndrome éolien*).

- **Après de la mairie de ROUANS** - 7 éoliennes au sein du cluster
 - ⇒ Nous vous avons rencontré début juillet et sensibilisé le maire de Rouans et 3 de ses adjointes le 17/07/2020.
 - ⇒ Nous avons répondu massivement à l'enquête publique.

⇒ Vous avez tenu compte des éléments de notre dossier et avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : « *Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques...* »

Cet avis était précieux, mais balayé par la remise en question du cluster par SPF.

⇒ Projet autorisé le 11/01/21

- **Auprès de la mairie de Saint Hilaire de Chaléons** - 3 éoliennes au sein du cluster.

⇒ Avis favorable du préfet à la demande de prorogation du bénéfice d'antériorité le 25/03/19.

⇒ Nous avons rencontré Madame le Maire de Saint Hilaire de Chaléons et 2 de ses adjointes le 26/08/2020.

⇒ Pas de nouvelle à ce jour.

- **Auprès de la mairie de Sainte-Pazanne** - 3 éoliennes au cœur du cluster.

⇒ Nous avons rencontré l'équipe municipale le 03/09/2020.

⇒ Le préfet a rejeté le 03/11/20 la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de Sainte Pazanne

⇒ 15/09/21 RDV avec le comité de pilotage, en présence de Monsieur Le Maire et des représentants de PAZ'EOLE. Nous avons une fois de plus sensibilisé et essayer auprès de PAZ'EOLE, à minima d'étudier un blindage des câbles souterrains afin de réduire la propagation des champs électromagnétiques.

⇒ Le 04/03/22 Nous vous avons rencontré, monsieur le commissaire enquêteur.

- **Auprès de la mairie de Chaumes en Retz** - 5 éoliennes très à proximité géographique des enfants ayant déjà déclaré des cancers.

⇒ Nous avons rencontré le maire de Chaumes en Retz le 10/11/2020, monsieur le commissaire enquêteur le 12/11/2020 et le 10/12/2020.

⇒ Nous nous sommes mobilisés pour répondre à l'enquête publique.

⇒ Nous avons rencontré « **Retz ô lien** », collectif de citoyens sur la commune de Chaumes en Retz et aux alentours et partageons leurs inquiétudes.

⇒ Nous sommes en lien avec le collectif « **les agriculteurs stop aux éoliennes à Chaumes en Retz** » Des exploitants à proximité du futur parc, qui se sont mobilisés ont transmis une pétition.

- **Auprès du préfet de Loire Atlantique.**

Nous avons écrit à plusieurs reprises nos inquiétudes **au préfet de Loire Atlantique** et attendons toujours un RDV.

(Cf [Document 23](#) : copie de nos correspondances)

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Une commission du collectif est en lien avec les agriculteurs sur notre secteur et avec ceux qui rencontrent des difficultés liées à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons rencontré en mars 2021, des membres de la chambre d'agriculture de Sainte-Pazanne, des agriculteurs, des vétérinaires, des géobiologues, des membres du collectif, pour que

nous **puissions travailler sur les impacts des champs éoliens sur la santé animale et la santé humaine.**

ALERTER VIA LES MEDIAS

La Presse écrite, la radio, la télévision qui nous soutiennent et se font notre relai pour informer, alerter, appuyer, sensibiliser mais aussi questionner.

DES SOUTIENS POLITIQUES

Nous poursuivons nos rencontres de personnalités politiques : **Philippe GROVALET** puis **Michel MENARD** (ancien et actuel président du département Loire Atlantique), **Christelle MORANCAIS** (présidente de région), **Yannick VAUGRENARD** (sénateur), **Sandrine JOSSO** et **Yannick HAURY** (députés), **François HOLLANDE** (*Cf Document 24*)...afin de les alerter sur la situation sanitaire dégradée sur notre secteur et leur demander leur appui pour l'arrêt de chaque projet de site éolien.

Sandrine JOSSO, députée de la 7^{ème} circonscription de Loire Atlantique est un réel soutien du collectif.

Elle est initiatrice et rapporteure de la commission d'enquête parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale.

Lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2021, le collectif a pu s'exprimer sur les facteurs de risques liés à l'éolien.

(Cf Document 25 : Communiqué de presse du 19 novembre Sandrine JOSSO

Cf Document 26 : Article ouest France du 20/11/2020 « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné. »)

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE CERTAINES COMMUNES....

COMMUNES VOISINES POUR LES PROJETS DE SITES EOLIENS DE ROUANS ET DE CHAUMES EN RETZ:

- Le conseil municipal de **Saint Mars de coutais** a émis le 09/07/2020 un avis défavorable à l'enquête publique de ROUANS. Certaines de leurs constatations rejoignent les nôtres. (*Cf Document 27 - Délibération*).
- Alors que la mairie de **Saint Hilaire** note dans son avis pour ROUANS du 21/07/20, ne pas se prononcer avec 14 abstentions, 3 avis défavorables et 2 avis favorables, pour le projet de CHAUMES EN RETZ, elle donne cette fois le 09/12/20, un avis défavorable (16 votes contre et 3 abstentions)
« ...Mettant aussi en avant des témoignages d'agriculteurs ayant des pertes de bovins suite à l'installation d'éoliennes sur des communes du Nord de département. Les interrogations liées également à la nature des sols notamment sur les éoliennes situées au sud du projet avec la proximité de cours d'eau en lien avec La Blanche. Sachant que le contexte actuel de questionnements sanitaires sur le secteur est très sensible. »
(*Cf document 28 – Délibération ROUANS*).
(*Cf document 28 BIS- Délibération CHAUMES*).

- Le conseil municipal de **CHAUVE** pour le projet de CHAUMES EN RETZ a émis le 15/12/2020 un avis défavorable.
(Cf Document 29 - Délibération).
- Pour les autres communes voisines concernées par ces enquêtes publiques, les avis étaient favorables mais les votes défavorables, les absentions et surtout les réserves prenant en considération les conséquences sanitaires de tels projets se font plus présents dans les délibérations.

PROCHE DE NOTRE SECTEUR : PROJETS AVORTES POUR DES RAISONS SANITAIRES :

- Parc éolien du Chalonge sur la **commune de la Chevalleris**.
Alors que le conseil municipal avait émis un avis favorable au projet, il s'est ensuite interrogé sur la faisabilité du projet et a souhaité obtenir des études, notamment de géobiologie, plus complètes compte tenu du caractère humide la zone concernée. « *Sur la base du PLU (Plan Local d'urbanisme) actuellement applicable, l'implantation d'un parc éolien sur une zone humide est interdite* »
Soulignant les conséquences sanitaires mise en évidence sur le parc voisin de Nozay et des répercussions sociales de ce projet, le conseil municipal émet finalement **un avis défavorable**.
(Cf Document 30 : Projet éolien, avis défavorable du conseil municipal).
- Parc éolien vallée du moulin sur la **commune de Vay** : le commissaire enquêteur a émis **un avis défavorable**, concluant « *la question est posée de s'interroger sur l'éventualité d'une influence néfaste du fonctionnement des aérogénérateurs sur la santé publique* »
(Cf document 31 : conclusion du commissaire enquêteur projet éolien de Vay)

POUR CONCLURE...

Nos inquiétudes, fondées sur les éléments de ce dossier, nous conduisent à nous positionner contre tout projet éolien sur le secteur du cluster des cancers pédiatriques autour de la commune de Sainte-Pazanne.

En connaissance de quoi, nous vous alertons et avertissons fortement, votre responsabilité est engagée. Nous vous demandons impérativement l'application du principe de précaution en émettant un avis défavorable à ce projet.

Notre avenir doit passer par une transition énergétique, c'est indéniable, mais pas n'importe où et n'importe comment, et encore moins au détriment de la santé de nos enfants, ils sont notre avenir.

Vous l'avez compris, nous sommes déterminés, **la santé de nos enfants est notre priorité**.

Nous vous prions, de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos considérations distinguées et respectueuses.

Le Collectif Stop aux Cancers de nos Enfants.

Tableau Août 2021 de l'ensemble des 25 cancers pédiatriques connus par le Collectif SCE sur le secteur depuis 2015

Type de cancer	Année de déclaration du cancer	Commune au moment de la déclaration du cancer	Situation des enfants début mai 2021	Raisons de la non prise en compte des enfants par SPF
1- Tumeur solide	3 en 2015	St Mars de Coutais Villeneuve en Retz St Hilaire de Chaléons	8 En rémission 7 Décédés 6 En traitement 3 sans information 1 en guérison	- 15 ans et plus - Communes non retenues - Déménagement hors secteur après la déclaration du cancer - Déclaration du cancer depuis fin 2018
2- Hémopathie maligne				
3- Hémopathie maligne				
4- Tumeur solide	5 en 2016	Villeneuve en Retz Ste Pazanne St Mars de Coutais		
5- Tumeur solide				
6- Hémopathie maligne				
7- Tumeur solide				
8- Hémopathie maligne	3 en 2017	Ste Pazanne Rouans Port Saint Père		
9- Hémopathie maligne				
10- Hémopathie maligne				
11- Hémopathie maligne	6 en 2018	Cheix en Retz Machecoul Ste Pazanne Villeneuve en Retz Rouans		
12- Tumeur solide				
13- Tumeur solide				
14- Hémopathie maligne				
15- Tumeur solide				
16- Tumeur solide				
17- Hémopathie maligne	4 en 2019	Ste Pazanne St Mars de Coutais Machecoul Le Pellerin/Rouans		
18- Hémopathie maligne				
19- Tumeur solide				
20- Tumeur Solide				
21- Tumeur solide	3 en 2020	St Mars de Coutais Machecoul		
22- Tumeur solide				
23- Tumeur solide				
24- Hémopathie maligne	1 en 2021	Ste Pazanne		
25- Hémopathie maligne				
<p>En rouge ceux ne rentrant pas dans les conclusions de l'étude de SPF de novembre 2019 , en violet ceux non comptabilisés dans le taux d'incidence de SPF (SIR). Le Collectif comptabilise 25 enfants. SPF retient 13 enfants pour l'étude du questionnaire et n'en retient ensuite que 11 sur ces 13 pour le calcul du taux d'incidence (SIR) en 2019. En septembre 2020, SPF annonce que malgré le nombre croissant de cancers pédiatriques sur ce secteur, ils ne retiennent plus le terme de cluster. Le registre départemental des cancers refuse depuis de transmettre les données des cancers pédiatriques par commune sur le département de Loire-Atlantique.</p>				
Tumeurs solides: ostéosarcomes, tumeurs cérébrales ...				
Hémopathies malignes: leucémies, lymphomes ...				

Audition d'Elisabeth BORNE - Ministre de la transition écologique et solidaire.

Le 19 février 2020 - Public Sénat <https://youtu.be/EPtDzmcIza8>

Elisabeth Borne dénonce le « développement anarchique des éoliennes »



En réponse à Yves Bouloux sénateur de la Vienne « Nouvelle Aquitaine » dénonçant les problématiques de l'implantation des éoliennes sur le Poitou-Charente :

« Beaucoup de territoires **ont une forme de saturation** et aujourd'hui il y a **une forme de rejet sur le développement de l'éolien (...)**

Madame la sénatrice LOISIER, **je partage ce que vous avez dit sur le développement anarchique de l'éolien, c'est vraiment un énorme sujet.**

Moi je l'ai dit aux acteurs de la filière, on a malheureusement laissé des implantations de parc éoliens, alors j'ose espérer que ce qu'on me montre, ce sont les pires horreurs. J'ai essayé, par ailleurs, de demander à mes services de me montrer des endroits où ça se passe bien. Il y a vraiment à la fois des implantations de parcs éoliens en co-visibilité avec des monuments historiques, je ne comprends même pas qu'on ait pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de tailles, de formes variables qui donnent une saturation visuelle, voir un **phénomène d'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.**

Donc, vraiment, on est en train de travailler avec les élus concernés, premier rang desquels le président de la région Hauts-de-France qui a effectivement une partie très importante du potentiel actuel d'éoliens pour changer les règles, **pour s'assurer qu'on arrive à définir des zones propices et d'autres qui ne le sont pas (...)** On a des mécanismes qui nous amènent à une répartition plus équilibrée sur le territoire. Effectivement, en Nouvelle-Aquitaine, dans l'ancienne Aquitaine, il n'y a pas d'éolien et en Deux-Sèvres, dans la Vienne, là, on peut dire quand même qu'il y en a sensiblement plus (...)

Et on doit réfléchir à un mécanisme qui fait **que les porteurs de projets ne vont pas systématiquement dans les zones où il y a déjà beaucoup d'éoliens.** Donc, c'est déjà les mécanismes sur lesquels on est en train de travailler.

S'agissant du repowering, qui fera l'objet de nouvelles autorisations, je pense que dans un certain nombre de cas, de ne pas implanter de nouveaux mâts et d'avoir des installations plus performantes, c'est une bonne idée mais évidemment, tout cela doit se faire avec une autorisation. (...)



Chaque année en France, environ **2550** enfants de 0 à 19 ans déclarent un cancer
(soit 12 750 enfants sur les cinq dernières années entre 2015 et 2020)

12 750 enfants sur **15 507 149** habitants de 0 à 19 ans (en 2020)

8 cas auraient donc dû être recensés sur notre secteur où vivent **10280** enfants

Le Collectif SCE a recensé 24 enfants entre 2015 et 2020

Alors, PAS DE CLUSTER sur notre secteur ?

(2550 enfants dont 1750 de 0 à 15 ans & 800 adolescents de 15 à 19 ans)
(<https://www.frm.org/recherches-cancers/cancers-en-chiffres>)



24 enfants concernés sur **10 280** enfants sur notre secteur

Si pas de cluster et que nous sommes dans la moyenne nationale, ce serait donc

36 203 enfants atteints d'un cancer sur **15 507 149** enfants

(soit 7 241 cas par an)

Alors, toujours **PAS DE CLUSTER** sur notre secteur ?

STOP
AUX
CANCERS
DE NOS
ENFANTS



Villes \ Tranches d'âge	0 - 4 ans	5 - 9 ans	10 - 14 ans	15 - 19 ans	Totaux / Ville
Sainte Pazanne	463	610	582	478	2133
Saint Hilaire de Chaléons	190	192	210	112	704
Rouans	223	223	225	179	850
Port Saint Père	183	187	216	203	789
Saint Mars de Coutais	209	216	228	147	800
Machecoul Saint Même	372	438	509	511	1830
Villeneuve en Retz	317	412	387	241	1357
Cheix en Retz	73	93	107	84	357
Le Pellerin	385	386	380	309	1460
Totaux / Age	2415	2757	2844	2264	10280

(source des données pour chaque ville : <https://ville-data.com/>)



Radio France France Inter franceinfo France Culture France Musique Fip Mouv +

Loire-Atlantique [Changer](#) [Le direct](#) [Loire-Atlantique](#) [Changer Stations locales](#) [Infos](#) [Sports](#) [Culture](#) [Vie quotidienne](#) [Recherche](#)

Mobilisés pour vous #MobilisésPourVous

Ensemble, faisons grandir la France

Découvrez nos missions

caissedesdepots.fr

Accueil > Pays de la Loire > Loire-Atlantique > Infos > Environnement > Pourquoi la terre tremble souvent dans l'Ouest ?

Environnement

LES PLUS CONSUI

Pourquoi la terre tremble souvent dans l'Ouest ?

Lundi 12 février 2018 à 18:29 - Mis à jour le lundi 12 février 2018 à 20:50 - Par [Marion Fersing](#), [France Bleu Loire Océan](#), [France Bleu Poitou](#), [France Bleu](#)

Vendée, France



Encore une fois, la terre a tremblé en Vendée, dans la nuit de dimanche à lundi. Ça arrive régulièrement. Notre région est même la troisième zone où il y a le plus de séismes en France derrière les Alpes et les Pyrénées. Pourquoi ? Nous avons posé la question à un spécialiste.



Le Bureau central sismologique français a reçu de nombreux témoignage après le séisme de 4,6 en Vendée - Capture d'écran BCSF

Avec un niveau de 4,6 sur l'échelle de Richter, le dernier séisme qui a fait trembler le sud-est de la Vendée dans la nuit de dimanche à lundi est plus fort que d'habitude. Il a réveillé bon nombre d'habitants du département mais aussi des Deux-Sèvres toutes proches, puisque l'épicentre se trouve à La-Châtaigneraie, près de Fontenay-le-Comte. Il a aussi fait beaucoup régir sur les réseaux sociaux, même si la terre tremble

Fil info

15:46
La plainte d'une Rochel
violences policières cla
[France Bleu La Rochelle](#)

15:41
La préfecture de l'Ardèc
une salle en hommage
[France Bleu Drôme Ardèch](#)

15:29
Nancy : des hommages
disparition du Pr Danièl
figure de la pédiatrie
[France Bleu Sud Lorraine](#)

15:28
Bourges : le départeme
réouverture des petits c
[France Bleu Berry](#)

régulièrement en Vendée. C'est d'ailleurs la troisième région de France où il y a le plus de séismes, derrière les Alpes et les Pyrénées. Sur ces 10 dernières années, près d'une centaine de secousses ont été recensés dans la zone.

À lire - [La terre a tremblé en Vendée](#)

Nous sommes sur une vieille croûte pleine de petites failles

Mais pourquoi y a-t-il autant de tremblements de terre dans le secteur ? *"C'est un phénomène qui n'est pas très bien compris"*, selon Mickaël Bonnin qui est sismologue à l'Observatoire des sciences de l'univers Nantes-Atlantique. *"Nous sommes loin des limites de plaques qui se trouvent dans les Pyrénées, dans les Alpes et dans l'océan Atlantique. L'une des explications, c'est que nous sommes sur le massif armoricain, une croûte ancienne qui n'a pas bougé depuis 300 millions d'années, mais qui est pleine de petites failles. Et ces failles, elles bougent. Pourquoi ? On a encore du mal à l'expliquer précisément. Nous avons de fortes marées dans cette zone, ça peut être une hypothèse"*.

En tous cas, comme il y a des failles un peu partout, il y a aussi des tremblements de terre un peu partout sur le territoire : *"la croûte se casse un peu partout"*, poursuit Mickaël Bonnin. *"Mais les séismes que nous avons s'atténuent rapidement. On ne les ressent pas très loin de l'épicentre. Les gens qui sont au-dessus vont sentir les vibrations, mais quelques kilomètres plus loin, les gens n'entendent qu'un bruit, comme un camion ou un train qui passe"*.

Nous avons des contraintes supplémentaires en terme de construction, ce qui représente un surcoût de 4.000 à 5.000 euros pour une maison individuelle

15:21

La crèche des Glacis à l'après la découverte de positifs au Covid-19

[France Bleu Belfort-Montb](#)

15:17

Affaire Fiona : Berkane fixé le 26 novembre sur de remise en liberté

[France Bleu Pays d'Auverg](#)

15:14

Covid-19 : l'immunité si longue chez les femme étude du CHU de Strast

[France Bleu](#)

15:07

Dordogne : 300.000 mi d'aides européennes pc enfance en zone rurale

[France Bleu Périgord](#)

[Tout le fil info](#)

SERVICES FRANCE BLEU



Pour autant, depuis 2011, la Vendée, le sud de la Loire-Atlantique, les Mayenne et le Poitou sont passés en risque sismique "modéré", ce qui a fait évoluer les règles en terme de construction. *"Nous avons des contraintes supplémentaires",* explique Mathieu Raducanu qui est ingénieur à la Fédération du bâtiment en Vendée. *"Ça concerne le ferrailage du béton, les calculs de structure, qui doivent prendre en compte le risque sismique. C'est essentiellement pour éviter l'effondrement des bâtiments. Ça n'empêche pas les fissurations et les dégâts d'ordre esthétique sur les bâtiments. Cette réglementation sert uniquement à éviter qu'il y ait une souche de cheminée qui tombe, que des éléments dans la construction se décrochent et tombent à l'intérieur ou, carrément, une destruction de la structure. C'est surtout contraignant en terme de coût : il faut compter de 4.000 à 5.000 euros de plus pour une maison individuelle, à la charge du client".* Et cette réglementation vaut aussi pour les rénovations et la construction d'extensions.

Quand il y a dégâts, le séisme n'est en général pas la seule raison

Et pour les bâtiments antérieurs à 2011 ? Est-ce qu'il y a un risque avec ces séismes à répétition ? *"Les risques les plus importants, ce sont des chutes de tuiles ou de souches de cheminées",* explique Mathieu Raducanu. *"Souvent, ce n'est pas lié à la construction initiale mais au temps qui passe et au fait que l'ouvrage s'est dégradé dans le temps. À ce moment-là, un petit tremblement de terre peu avoir des conséquences. Mais des chutes d'objets, on en a très peu. Les séismes sont trop faibles. Par contre, ces petits séismes qui s'enchaînent peuvent provoquer des dégradations comme des fissures. Mais, en général, il n'y a pas qu'une seule cause. Il y a aussi les sols qui bougent, le gonflement et le retrait des argiles... les différents facteurs s'accumulent et les séismes viennent s'y ajouter".*

Pour ce qui est du dernier en date, il n'y a pas eu de dégâts. Le maire de La-Châtaigneraie a fait le tour des bâtiments de sa commune sans constater de problème. Rien à signaler non plus au niveau du centre de secours qui gère les huit communes alentour.

Séisme - Tremblement de terre



Marion Fersing
France Bleu Loire Océan

Sur le même sujet

Environnement

La terre a tremblé autour de Nantes et en Vendée

Météo

Tempête Ciara : plus de 4.000 foyers privés d'électricité en Loire Atlantique et Vendée

Environnement

Tempête Freya : près de 70 interventions en Loire Atlantique et en Vendée

CONTENUS SPONSORISÉS

Les femmes s'arrachent ce nouvel anti-rides

Santé Energie

+ 55ans : Classement des meilleures mutuelles 2020

Mutuelle Santé -

Intestins: Un truc simple pour les soulager rapidement

Nutrivia

Un jeune de 16 ans dans une course-poursuite avec la



Un chauffard arrêté à 215 km/h au lieu de 80 sur une route



A l'arrêt comme beaucoup d'artisans-commerçants, une



@72 - sce - Sainte-Pazanne

Organisme : STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 16h47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS COLLECTIF STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS - ENVOI 1

Contribution : Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Vous trouverez ci-joint notre dossier, dont une copie papier vous a été remise ce jour, nous positionnant contre ce nouveau projet d'implantation d'éoliennes à Sainte Pazanne, ainsi que 34 annexes, sources de notre dossier. (en plusieurs envois, le registre numérique n'acceptant que 5 fichiers) Je vous en souhaite bonne réception. Cordialement. Valérie ROUSSEAU Pour le collectif Stop aux cancers de nos enfants.

Pièce(s) jointes(s) :



Collectif STOP aux CANCERS de nos ENFANTS

Sainte Pazanne le 14/03/2022

www.stopauxcancersdenosenfants.fr

A Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Objet : Demande d'arrêt du projet d'implantation d'éoliennes au nom du principe de précaution

EN ANNEXE

Toutes les analyses et les sources qui nous ont permis d'affirmer les éléments de ce dossier sont en ligne sur notre site internet www.stopauxcancersdenosenfants.fr et en annexes :

- Document 1 : Tableau cancers pédiatriques - 2 pages
- Document 2 : Audition Elisabeth Borne - 1 page
- Document 3 : Présentation chiffres cluster – 3 pages.
- Document 4 : Séismes - 4 pages
- Document 5 : IRSN - 2 pages
- Document 6 : CIRC - 2 pages
- Document 7 : ANSES - 15 pages
- Document 8 : Avis ARS projet parc éolien Sainte Pazanne- 6 pages
- Document 9 : Annexes 1, 2, 2a, 3, 3a - 60 pages
- Document 9 bis : Annexe 13 - 5 pages
- Document 10 : Etude canadienne infrasons - 23 pages.
- Document 11 : Etude norvégienne usure des pales éoliennes - 20 pages.
- Document 12 : Etude danoise - 7 pages
- Document 13 : Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue - 2 pages
- Document 13 BIS : Rapport EXPOSOM4 ACT - 10 pages.
- Document 14 : Témoignage d' Alexandre Rusanov Géologue - 1 page
- Document 15 : Témoignage Vétérinaire - 2 pages
- Document 16 : Témoignages recueillis par Sioux Berger - 7 pages
- Document 17 : « Les chevaux buvaient -il l'électricité des éoliennes » - 3 pages
- Document 18 : «les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ?» - 3 pages.
- Document 19 : Article « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension responsables de ses difficultés » - 2 pages
- Document 20 : Article « des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux » - 1 page
- Document 21 : Textes Principe de précaution - 3 pages
- Document 22 : Le principe de précaution et syndrome éolien - 250 pages (Envoyé par mail).
- Document 23 : Copie de nos correspondances avec monsieur le préfet de Loire Atlantique- 5 pages.
- Document 24 : Article Ouest France – Le Collectif reçu par Francois Hollande - 1 page
- Document 25 : Communiqué de presse Audition du 19 novembre Sandrine Josso - 2 pages
- Document 26 : Article Ouest France « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné» - 1 page
- Document 27 : Délibération St Mars de Coutais - 2 pages
- Document 28 : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien ROUANS- 1 page.

Document 28 BIS : Délibération St Hilaire de Chaléons, projet éolien CHAUMES EN RETZ- 1 page.

Document 29 : Délibération Chauvé - 1 page

Document 30 : Article avis défavorable parc éolien de Chalonge - 1 page.

Document 31 : Avis défavorable du commissaire enquêteur commune de Vay – 1 page.

EN PREAMBULE

Monsieur Le commissaire enquêteur,

Il est important de souligner que notre action **ne s'inscrit pas dans une démarche anti-éoliennes**, et il n'est pas question de dire que l'éolien déclenche à lui seul des cancers chez les enfants, mais il est important de le prendre en compte comme un facteur de risque supplémentaire réel dans ce **cumul d'expositions qui fragilise la santé de nos enfants et favorise les cancers pédiatriques**.

POURQUOI NOUS MOBILISONS CONTRE LES EOLIENNES DE NOTRE SECTEUR ?

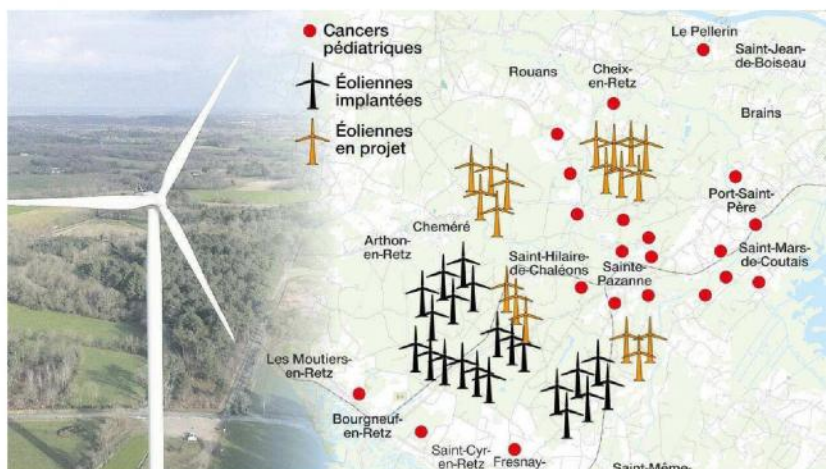
Nous le savons, la problématique des cancers pédiatriques sur notre secteur est multifactorielle, **nous ne nous interdisons aucune piste pour en rechercher les causes**.

Nous avons constaté les premiers cas de cancers pédiatriques en 2015 et le phénomène s'est amplifié après la mise en service des premières éoliennes puis celles de Sainte Pazanne en 2016.

Entre 2015 et 2021, **il ne s'est pas passé pas 6 mois sans qu'un enfant ne déclare un cancer** sur un secteur de 15 km autour de Sainte Pazanne. Aujourd'hui, **25 familles sont touchées**.

(Cf [Document 1](#): tableau des cancers pédiatriques).

La carte ci-dessous où sont placés les sites éoliens existants, ceux en projet et les cancers pédiatriques sur notre secteur est frappante.



Parc éoliens existants :

- Mise en service décembre 2013 : Moulin Hachet à Bourgneuf : **6 éoliennes.**
- Mise en service janvier 2016 : Maison Bertin à Saint Hilaire : **3 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : Le Breil à Sainte-Pazanne : **6 éoliennes.**
- Mise en service juin 2016 : La Milsandrie à Saint Hilaire : **6 éoliennes.**

Parcs éoliens en projet :

- Les Morandinières à Saint Hilaire : **3 éoliennes** demandées, dépôt 08/03/2007. **Prorogation accordée** le 25/03/2019
- Le Bois Flamberge à Sainte-Pazanne : **3 éoliennes** demandées dépôt 08/02/2021.
- Chaumes en Retz : **5 éoliennes** demandées, dépôt 29/06/2016 **et autorisées** le 25/06/21.
- Rouans : **7 éoliennes** demandées, dépôt 08/12/2017 **et autorisées** le 11/01/21.

Le visuel d'encerclement autour du cluster de cancers pédiatriques est net. Si les projets en cours venaient à voir le jour, notre secteur se retrouverait alors encore davantage enclavé au centre de champs électromagnétiques tels que l'impact sur le vivant serait catastrophique.

Elisabeth BORNE – Ancienne Ministre de la transition écologique et solidaire - lors d'une audition le 19/02/20 dénonçait le **développement anarchique des éoliennes**:

*“Je ne comprends même pas qu'on ait pu arriver à ces situations. On a des territoires dans lesquels on a une dispersion de petits parcs de tailles, de formes variables qui donnent une saturation visuelle, voir un **phénomène d'encerclement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable.***

*Donc, vraiment, on est en train de travailler avec les élus concernés (...) pour changer les règles, **pour s'assurer qu'on arrive à définir des zones propices et d'autres qui ne le sont pas** »*

(Cf [document 2](#) : Audition Public Sénat)

LA REMISE EN CAUSE DU CLUSTER DE CANCERS PEDIATRIQUES...

Il convient d'expliquer **pourquoi d'après Santé Publique France, il n'y a plus de cluster**, quand le collectif Stop aux Cancers de nos Enfants dénombre **encore plus d'enfants atteints de cancers.**

Le terme de « cluster » a été remis en cause par l'ARS et Santé Public France le 23 septembre 2020 par voie de presse.

Les arguments de SFP pour écarter ce terme de cluster sont basés sur :

- **Un élargissement de la population globale retenue** qui entraîne de fait une dilution des cas.
- **Les repères temporels et spatiaux sont allongés.** Ils ont lissé non plus sur 5 ans (2015-2020), mais sur 13 ans (2005-2018), alors même qu'ils nous annoncent qu'avant 2015, il n'y avait pas, ou très peu, eu de cancers d'enfants sur notre territoire.

- Ils ont également recréé des cantons, qui n'existent plus aujourd'hui, **permettant ainsi de diviser notre secteur en 3.**

En conséquence de quoi, le taux d'incidence devient nul, Il n'y aurait donc pas de cancers d'enfants sur notre secteur !!

Mais cet habile tour de passe passe ne laisse cependant pas de place au doute, **le nombre d'enfants touché est factuel, il y a bien une sur-représentativité des cas de cancers pédiatriques** sur notre secteur et si nous sommes donc dans la « norme » par rapport à la moyenne nationale, **cela laisse à penser que la situation des cancers pédiatriques est alors dramatique en France.**
(Cf [document 3](#) : *Présentation chiffres cluster*)

Lors de l'enquête publique du projet de parc éolien de ROUANS, vous avez tenu compte, monsieur le commissaire enquêteur des éléments de notre dossier. Vous avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : « *Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la **résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne**, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques...* »

Cette soudaine remise en cause du cluster a sans nul doute facilité la prise de décision du préfet, donnant son accord aux nouveaux parcs éoliens en cours.
Pas de cluster à résoudre = pas de risque sanitaire...

CE QUI CARACTERISE LE SOL où LES PROJETS EOLIENS SONT PREVUS ET IMPLANTES

UN SOL GRANITIQUE ET SCHISTEUX davantage conducteur.

Dans un article Ouest France du 09 février 2020, Jean-Yves Grandidier, patron du groupe français Valorem, indique que les maladies signalées « *se manifestent surtout sur un sol granitique* ».

ZONES FORTEMENT HUMIDES : conductrices des champs électromagnétiques générés par les câbles souterrains.

Notre territoire est encerclé d'eau (Cf [carte ci-dessous](#)):

- **1** - La Loire,
- **2** - Les marais de Vue et de l'Acheneau (Rouans/Cheix)
- **3** - l'Acheneau
- **4** - « les îles enchantées » quadrillées de canaux.
- **5** - La Blanche et **6** - le Tenu, rivières qui traversent le secteur
- **7** - le lac de Grand Lieu et ses marais
- **8** - les marais de Bourgneuf en Retz
- **9** - l'Océan Atlantique
- A cela s'ajoute une masse d'eau souterraine observée dans l'étude d'impact du dossier PAZ'EOLE : « *Une nappe de socle à écoulement libre dans lesquelles des intrusions d'eau saline sont observées* ».
- En hiver, ce secteur connaît de **fréquentes inondations**, aggravant la problématique de cette zone déjà naturellement humide.

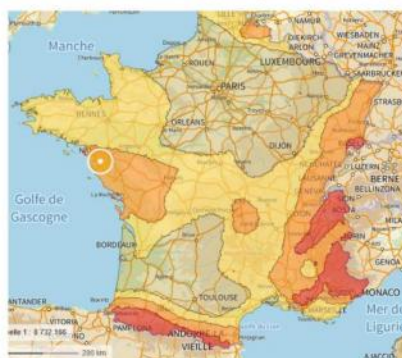


Source : Géoportail

UN SOL FISSURE, FRACTURE par la présence de nombreuses failles.

- Ces failles bougent en permanence :
Nous sommes dans une **zone sismique** (environ 80 séismes par an sur le pays de Retz)

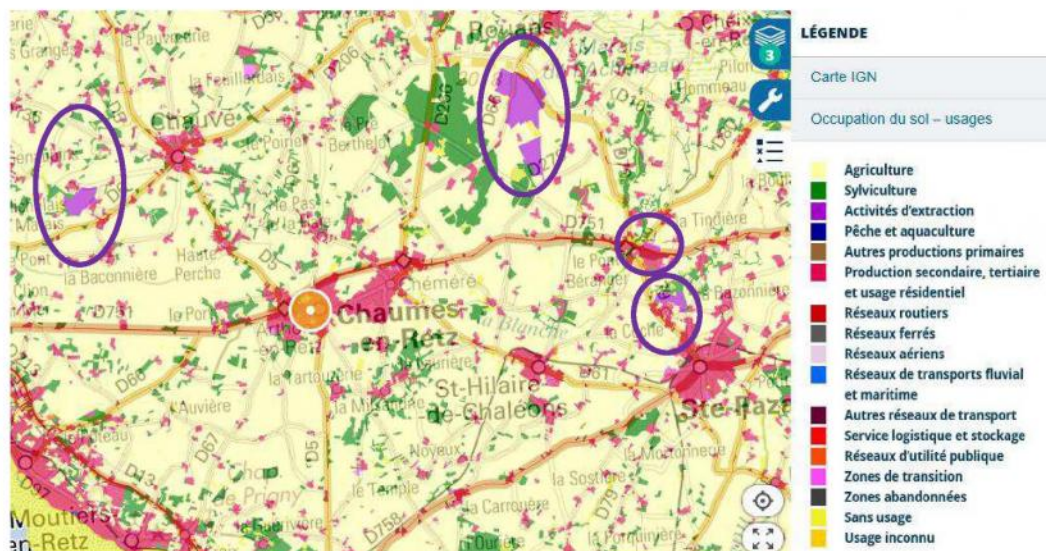
Selon Mickaël BONNIN, sismologue à l'observatoire des sciences de l'univers Nantes-Atlantique : « Nous sommes sur le massif armoricain, une croûte ancienne qui n'a pas bougé depuis 300 millions d'années, mais qui est pleine de petites failles. Et ces failles, elles bougent (...) Comme il y a des failles un peu partout, il y a aussi des tremblements de terre un peu partout sur le territoire : la croûte se casse un peu partout » [\(Cf Document 4\)](#)



- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

Source : Géoportail

- A cela s'ajoute la **présence de carrières**.
Ces 2 derniers facteurs qui ont pour conséquence de modifier le sous-sol en permanence et perturber les chemins d'eau souterrains et nappes phréatiques



Source : Géoportail

PRESENCE DE RADON nous sommes en zone 3, le seuil maximum de remontées de radon accentuées par les carrières, les séismes et nos failles en perpétuels mouvements.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) confirme que « *Les communes à potentiel radon de catégorie 3 - dont la commune de Sainte-Pazanne (Loire Atlantique) - sont localisées sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont plus élevées.* »
(Cf [Document 5 - Exposition au radon et cancers pédiatriques : Le point suite au fait d'actualité à Sainte-Pazanne](#))

POURQUOI S'INQUIETER DES IMPLANTATIONS D'ÉOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR ?

En fonctionnant, les éoliennes produisent des champs électromagnétiques et des infrasons.

CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES FACTEURS DE RISQUE AVERES :

Ces champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences sont reconnus par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC appartenant à l'OMS) comme facteurs de risques de leucémies pédiatriques dès lors qu'ils sont situés entre 0,2 et 0,4 micro tesla.

(Cf [Document 6 : CIRC Classification substances cancérigènes](#))

Dans le dernier rapport de l'ANSES d'avril 2019 (Cf [Document 7: Avis de l'ANSES saisine n° 2013-SA-0038](#)), Il est indiqué que :

- « d'après l'ensemble des données disponibles sur les effets sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences, les travaux d'expertise collective permettent de conclure à un effet possible de l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences sur la leucémie infantile, même si les études publiées après 2010 retrouvent moins fréquemment ce lien » ([Document 7 : page 6/15](#))
- « l'association entre l'exposition aux basses fréquences et l'apparition de leucémies infantiles a été mise en évidence dans des études épidémiologiques ayant estimé l'exposition aux champs électromagnétiques par la distance aux lignes » ([Document 7 : page 10/15](#)).

L'ARS, dans son avis rendu sur les projets éoliens de Chaumes en Retz et de Sainte Pazanne, indique d'ailleurs sur le sujet des champs électromagnétiques :

« Dans un contexte particulièrement sensible, lié aux investigations portant sur l'agrégat spatio temporel de cancers pédiatriques sur Sainte-Pazanne et ses alentours, je tiens à vous apporter les précisions suivantes quant à l'enjeu sanitaire relatif aux champs électromagnétiques, notamment pour les futures liaisons entre les éoliennes et le réseau électrique.

Par application d'un principe d'attention, l'instruction (...) préconise la formalisation de manière non contraignante, d'une zone de prudence, où serait dissuadée la construction d'installations accueillant de jeunes enfants dans un rayon où le champ magnétique est supérieur en moyenne sur 24 heures à 0,4 µt

Au vu des éléments disponibles sur l'évaluation des risques, sur lesquels pèsent de fortes incertitudes et sur les enjeux économiques, il paraît donc pertinent de recommander aux collectivités territoriales et aux autorités en charge de la délivrance des permis de construire, d'éviter, dans la mesure du possible, de décider ou d'autoriser l'implantation de nouveaux établissements sensibles (...) dans les zones qui, situées à proximité d'ouvrages THT, HT, lignes aériennes, câbles souterrains et postes de transformation, sont exposées à un champ magnétique... »

(Cf [Document 8 : avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet PAZ'EOLE de Sainte Pazanne](#))

D'après ce document, nous constatons que L'ARS convient elle-même que les champs électromagnétiques sont une source de risque possible pour les populations.

LES INFRASONS:

Les éoliennes, en plus des ondes électromagnétiques, génèrent des infrasons à une distance pouvant aller jusqu'à 20 kms

(Cf [documents 9 et 9bis - annexes 1, 2, 2a 3, 13: études finlandaises et allemandes sur l'impact sur notre santé des infrasons émis par les éoliennes](#)).

Une étude canadienne récente conclut que le fait de vivre ou de travailler à proximité d'éoliennes peut entraîner des effets néfastes sur la santé des personnes et des animaux.

(Cf [document 10 - Wind turbines and adverse health effects: Applying Bradford Hill's criteria for causation](#))

LA PROPAGATION DE RESIDUS TOXIQUES:

Une étude norvégienne démontre que l'usure des pales d'éoliennes génère 62 kg/an/éolienne de rejets microplastiques. Ces microplastiques sont généralement des résidus de résine « époxy » contenant 1/3 de bisphénol A, reconnu Perturbateur Endocrinien.

(Cf [document 11 - Leading Edge erosion and pollution from wind turbine blades](#))

LES RISQUES DES EOLIENNES LIES A NOTRE GEOLOGIE :

- **Les câbles électriques haute tension pour alimenter les éoliennes**, enterrés dans ces sols granitiques et schisteux, conduisent des champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence qui circulent dans toutes les failles humides de notre secteur.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les conséquences sanitaires liées aux champs électromagnétiques et aux infrasons sont écartées.

- **Durant la phase de travaux, ces sols seront d'autant plus fissurés** lors des forages effectués pour les fondations, les créations des tranchées pour le réseau de câblage des éoliennes.

➔ Dans le projet PAZ'EOLE, les failles et fissures qui propagent les champs électromagnétiques ne sont pas présentées comme un risque.

Au même titre que les carrières qui contribuent à modifier les sous-sols par les tirs, ne sont pas listées dans les études d'impacts.

- **L'exposition au radon** seul, n'est pas connu comme risque de cancer pédiatrique, mais est un élément de **l'effet cocktail**.

(Cf [Document 5 – IRSN](#))

Une étude danoise (reconnue par Santé Publique France, l'ANSES et l'IRSN lors d'un comité de suivi à l'ARS en 2019) montre que **les champs électromagnétiques, combinés au radon ont pour conséquences d'augmenter les risques de leucémie infantile**

(Cf [Document 12 : Rapport de l'étude Danoise](#))

➔ Compte tenu de ce risque, Il est surprenant que dans le projet PAZ'EOLE, le radon ne soit pas mentionné comme un risque pour la santé.

DIAGNOSTICS DE GEOBIOLOGUES

QU'EST CE QUE LA GEOBIOLOGIE ?

Nous sommes en permanence entourés d'ondes, naturelles (veines d'eau souterraines failles radon) ou artificielles (ondes électromagnétiques, antennes relais, WIFI...)

Ces ondes exercent une influence sur notre santé, le travail du géobiologue permet d'harmoniser le lieu en apportant des modifications pour stopper ces nuisances.

Les agriculteurs font ainsi de plus en plus souvent appel aux géobiologues pour intervenir sur leurs bâtiments pour résoudre des problématiques de comportements anormaux ou maladies de leurs animaux.

Notre secteur est particulièrement intéressant à étudier sous l'approche de la géobiologie parce qu'il présente de nombreuses sources, des réseaux d'eau souterrains, des transformateurs, pylônes électriques, éoliennes, voies de chemin de fer, parafoudre....

LEUR CONSTAT SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR :

Nous avons rencontré depuis plus de deux ans huit géobiologues, dont quatre régulièrement mandatés sur notre secteur lors d'implantation d'éoliennes.

Ils sont aujourd'hui tous formels : il ne **peut pas y avoir d'autres sites éoliens sur notre secteur, les facteurs de risques sont trop importants, compte tenu du contexte sanitaire.**

(Cf Document 13: Témoignage de Joseph BECHU Géobiologue

(Cf Document 13 bis: Rapport d'étude géobiologique préliminaire à l'implantation du futur parc éolien Paz'eoie de Sainte Pazanne – Réalisé par EXPOSOM'ACT)

Certains ont d'ailleurs depuis refusé de se positionner sur l'étude de nouvelles implantations d'éoliennes sur le secteur et notamment sur le projet de complément d'éoliennes de Sainte Pazanne.

Dans un article de Ouest France du 29/10/20 *(Cf Document 14)*, face à des victimes inquiètes, Alexandre Rusanov, ingénieur géologue, spécialiste des nuisances telluriques explique que « *L'implantation de ces nouvelles technologies entraîne des formes de pollutions qui se propagent par les failles du sol ou les nappes phréatiques, particulièrement dans le sous-sol breton. Elles peuvent avoir un impact négatif sur la santé des hommes et des animaux.*

➡ A l'étude des dossiers VALOREM du projet éolien de ROUANS en juillet 2020, de Chaumes en Retz en décembre 2020, et pour le projet PAZ'EOLE sur Sainte Pazanne aujourd'hui, nous avons été très surpris de ne pas voir apparaître aux dossiers, les conclusions détaillées des géobiologues intervenus sur site. Leurs conclusions seraient intéressantes pour savoir si leur rôle est d'accompagner les promoteurs dans le choix d'une zone en suivant leurs rapports **ou de valider la moins pire des solutions d'une zone déjà pré établie.**

CAS CONCRETS ET TEMOIGNAGES

Les problèmes de santé et de comportements pour le vivant situés à proximité d'éoliennes se sont **d'abord vérifiés chez les animaux**, qui sont impactés très rapidement car non protégés par leur anatomie.

Nous avons rencontré des agriculteurs, vétérinaires et recueilli et accumulé de nombreux témoignages.

TEMOIGNAGE D'UN VETERINAIRE A SAINTE PAZANNE :

Installé à Sainte Pazanne depuis 2005, le vétérinaire que nous avons rencontré a fait progressivement le lien entre l'implantation de sites éoliens sur le secteur et les conséquences sur la santé des bovins: « *Infections mammaires (mammites) de plus en plus difficiles à traiter conventionnellement, retard de croissance, fortes mortalités, infertilité des animaux et fréquence d'avortement très importante* »

(Cf [Document 15](#), son témoignage complet et ses conclusions)

SITE EOLIEN DES 4 SEIGNEURS :

La situation catastrophique de Mme Bouvet et M. Potiron sur leurs exploitations de Nozay et Puceul au nord de notre département est malheureusement un cas d'école.

Les conséquences de l'éolien sur la qualité et quantité de lait produite, sur la santé de leur cheptel sont connues de tous, notamment de notre préfet de Loire-Atlantique et de nombreux députés.

Ces problèmes ne concernent plus seulement les bovins. Didier et Murielle Potiron affirment en ressentir aussi les effets, eux qui habitent et travaillent sur ce site à longueur d'année. « *C'est une sensation de grande fatigue, qui s'en va dès qu'on s'éloigne, mais aussi des nausées, des céphalées, et même une sensation de brûlure aux yeux pour Murielle* ». Ils sont suivis, comme d'autres, par le docteur TRIPODI, spécialiste en électrosensibilité au CHU de Nantes.

Ce sol autour de Nozay, où se situe ce site éolien des 4 seigneurs, est également granitique, avec des failles humides, comme notre secteur...400 bêtes sont mortes en 8 ans...

Il est envisagé un arrêt de ce parc éolien. Cet arrêt permettra d'affirmer et confirmer les conséquences sur la santé animale et humaine (déjà démontrées par un arrêt antérieur suite à une panne générale sur le site éolien).

D'AUTRES TEMOIGNAGES D'ELEVEURS EN FRANCE :

A l'arrivée de parcs éoliens à proximité des exploitations, les situations sont toujours les mêmes. Parmi les nombreux témoignages que nous avons recueillis et lus : **des vaches qui refusent de boire et dépérissent, chute de production de lait, des avortements, des veaux qui se laissent mourir, des vaches devenues folles, violentes, aux comportements inexplicables, des troupeaux décimés.**

« *Lorsque je leur ouvrais les portes, elles se précipitaient au dehors avec une telle violence qu'elles se montaient les unes sur les autres en s'écrasant* »

« *Certaines génisses se jetaient sur les parois des mangeoires. J'ai même retrouvé des veaux avec les pattes coincées dans le métal, comme s'ils s'étaient débattus sans raison apparente avant de mourir.* »

Ce scénario s'est amplifié avec **l'arrivée de la 4G chez certains éleveurs** : les vaches ont perdu le nord au sens propre.

Le propriétaire d'une ferme cernée par 2 antennes relais, 2 postes de distribution électrique, deux lignes électriques de 20 000 volts, un parc éolien, constate : « *J'ai des vaches trop maigres et des vaches trop grosses, sur un même pré. Toutes ont le poil hérissé. Toutes ont des problèmes dans leur sang. Certaines crèvent d'hémorragie en plein champs et le sang pisse par les mamelles.* »
« *Plantez des éoliennes partout dans les campagnes, ajoutez-y la 5 G, et vous n'aurez plus rien à manger, c'est moi qui vous le dis. Avec toutes ces ondes, on touche au vivant en profondeur, et quand le scandale éclatera, ce sera trop tard pour vos enfants.* »

Des effets sur les éleveurs également : **des bourdonnements en permanence dans la tête, des migraines, douleurs au poumon, douleurs musculaires.**

« *Je dormais alors dans ma voiture pour soulager mon corps, ou j'allais parfois dormir chez ma mère, à 25 kms de là, pour avoir au moins des nuits paisibles...* »

Ces éleveurs se **sentent incompris et seuls** face à ces souffrances, soupçonnés de maltraitance animale, beaucoup ont tout perdu.

Pas facile de se faire entendre « *Le mal dont souffre mes vaches n'existe pas. Un peu comme si en 1950 vous aviez affirmé vous-même devant des spécialistes que vous avez un cancer à cause de l'amiante.* »

Certains racontent qu'à un moment, les éoliennes ont cessé de fonctionner « *Pendant tout ce temps, nos vaches se portaient brusquement beaucoup mieux, et notre lait était au top de sa qualité.* »

Quelques citations qui ne laissent pas de marbre :

«*Si les veaux meurent, ça je peux vous le dire, nous aussi, les humains, nous allons avoir des problèmes* »

« *Aujourd'hui j'observe la nature : la rivière, les flaques, les fleurs, et je ne vois ni grenouille, ni escargot, ni têtard, ni abeille, mes vaches sont en hypothermie, et mes génisses sont stériles. J'ai des vertiges, j'ai froid en plein été, des acouphènes, des nausées, les bras qui picotent en permanence. Le vivant se meurt mais en ville on ne le voit pas...C'est un désastre, mais il n'existe pas. Au Nord, on va planter prochainement d'autres éoliennes. Et la 5G arrive. Tout cela va passer par le sol, par les failles d'eau, par les lignes électriques...et s'abattre sur ma ferme.* »

Les abeilles d'un apiculteur déboussolées après l'installation d'éoliennes à proximité de ses ruches.

« *Les abeilles ont une façon de communiquer bien à elles : elles se parlent entre elles notamment par les vibrations et des infrasons imperceptibles pour nous, entre 0 et 500 HZ. Ce mode de communication est très important notamment entre les ouvrières et la reine. Mais lorsque des éoliennes de plus de 100 mètres de haut se mettent à tourner, ces aérogénérateurs émettent des infrasons de mêmes fréquences et les abeilles ne peuvent plus communiquer (...)*

Les abeilles sont cruciales pour la survie de l'humanité et elles sont déjà mises à mal par bon nombre de polluants. Mais si on ajoute à cela des aérogénérateurs partout dans les campagnes, il n'y aura bientôt plus d'apiculteurs... ni d'abeilles »

Ce mal-être est dénoncé par **les éleveurs de chevaux** également. L'eau des abreuvoirs chargée en d'électricité, des déformations physiques, contre-performances, irritabilité...

« L'étude d'une chercheuse de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université Technique de Lisbonne (Portugal), démontre que les éoliennes provoquent des déformations chez les chevaux. Elle s'appuie sur les résultats d'une analyse menée dans un haras situé tout proche d'un champ éolien et dans lequel onze poulains ont développé une **déformation au niveau des jambiers**. D'autres études, tout aussi sérieuses, ont prouvé que les éoliennes pouvaient avoir un **impact au niveau de l'oreille interne des animaux**, donc des **défaillances cérébrales**. Dans les deux cas, impensable pour des chevaux de compétition ! »

[Lire les témoignages complets :](#)

- [Document 16](#) : Témoignages recueillis par Sioux BERGER + liens vidéos
- [Document 17](#) : Article France info du 15/11/20 « Les chevaux buvaient -il l'électricité des éoliennes »
- [Document 18](#) : Article France bleu 20/02/20 « Indre-et-Loire : les éoliennes et lignes à haute tension, dangereuses pour les animaux ?
- [Document 19](#) : Article France info 11/06/20 « Un éleveur laitier de l'Aisne rend les éoliennes et une ligne à haute tension, responsables de ses difficultés »
- [Document 20](#) : Article Ouest France du 28/07/14 « Des éoliennes qui siffleraient à l'oreille des chevaux »

DES DOCUMENTAIRES VIDEOS FRAPPANTS

Complément d'enquête : « 5G l'onde d'un doute »

<https://www.france.tv/france-2/complement-d-enquete/2063337-5g-l-onde-d-un-doute.html>

« Agriculteurs sous tension : l'omerta française » de Nathalie Barbe

<https://www.youtube.com/watch?v=WcYe2Ae89hM>

NOS ACTIONS POUR SENSIBILISER AUX DANGERS LIES AUX EOLIENNES SUR NOTRE SECTEUR

Sur ce même territoire où la santé est en danger, nous avons 4 projets très avancés, de sites éoliens sur le pays de Retz. Toutes les démarches sont enclenchées pour obtenir l'arrêt de ces projets :

ALERTER LES ELUS

Nous avons clairement alerté et averti **les élus rencontrés à plusieurs reprises : leur responsabilité est désormais engagée**. Nous leur avons demandé impérativement l'application du principe de précaution (Cf [Document 21](#) et [Document 22](#) : *principe de précaution et le syndrome éolien*).

- **Après de la mairie de ROUANS** - 7 éoliennes au sein du cluster

- ⇒ Nous vous avons rencontré début juillet et sensibilisé le maire de Rouans et 3 de ses adjointes le 17/07/2020.
- ⇒ Nous avons répondu massivement à l'enquête publique.

⇒ Vous avez tenu compte des éléments de notre dossier et avez émis un avis favorable au projet le 25/08/2020, sous condition de levée des réserves suivantes : « *Je propose donc que la réalisation de ce projet éolien soit suspendu à la résolution du cluster des cancers pédiatriques dit de Sainte-Pazanne, soit par des études épidémiologiques apportant des avancées significatives, soit par l'aboutissement de recherches scientifiques...* »

Cet avis était précieux, mais balayé par la remise en question du cluster par SPF.

⇒ Projet autorisé le 11/01/21

- **Après de la mairie de Saint Hilaire de Chaléons** - 3 éoliennes au sein du cluster.

⇒ Avis favorable du préfet à la demande de prorogation du bénéfice d'antériorité le 25/03/19.

⇒ Nous avons rencontré Madame le Maire de Saint Hilaire de Chaléons et 2 de ses adjointes le 26/08/2020.

⇒ Pas de nouvelle à ce jour.

- **Après de la mairie de Sainte-Pazanne** - 3 éoliennes au cœur du cluster.

⇒ Nous avons rencontré l'équipe municipale le 03/09/2020.

⇒ Le préfet a rejeté le 03/11/20 la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de Sainte Pazanne

⇒ 15/09/21 RDV avec le comité de pilotage, en présence de Monsieur Le Maire et des représentants de PAZ'EOLE. Nous avons une fois de plus sensibilisé et essayer auprès de PAZ'EOLE, à minima d'étudier un blindage des câbles souterrains afin de réduire la propagation des champs électromagnétiques.

⇒ Le 04/03/22 Nous vous avons rencontré, monsieur le commissaire enquêteur.

- **Après de la mairie de Chaumes en Retz** - 5 éoliennes très à proximité géographique des enfants ayant déjà déclaré des cancers.

⇒ Nous avons rencontré le maire de Chaumes en Retz le 10/11/2020, monsieur le commissaire enquêteur le 12/11/2020 et le 10/12/2020.

⇒ Nous nous sommes mobilisés pour répondre à l'enquête publique.

⇒ Nous avons rencontré « **Retz ô lien** », collectif de citoyens sur la commune de Chaumes en Retz et aux alentours et partageons leurs inquiétudes.

⇒ Nous sommes en lien avec le collectif « **les agriculteurs stop aux éoliennes à Chaumes en Retz** » Des exploitants à proximité du futur parc, qui se sont mobilisés ont transmis une pétition.

- **Après du préfet de Loire Atlantique.**

Nous avons écrit à plusieurs reprises nos inquiétudes **au préfet de Loire Atlantique** et attendons toujours un RDV.

(Cf [Document 23](#) : copie de nos correspondances)

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

Une commission du collectif est en lien avec les agriculteurs sur notre secteur et avec ceux qui rencontrent des difficultés liées à l'implantation d'éoliennes.

Nous avons rencontré en mars 2021, des membres de la chambre d'agriculture de Sainte-Pazanne, des agriculteurs, des vétérinaires, des géobiologues, des membres du collectif, pour que

nous puissions travailler sur les impacts des champs éoliens sur la santé animale et la santé humaine.

ALERTER VIA LES MEDIAS

La Presse écrite, la radio, la télévision qui nous soutiennent et se font notre relai pour informer, alerter, appuyer, sensibiliser mais aussi questionner.

DES SOUTIENS POLITIQUES

Nous poursuivons nos rencontres de personnalités politiques : **Philippe GROVALET** puis **Michel MENARD** (ancien et actuel président du département Loire Atlantique), **Christelle MORANCAIS** (présidente de région), **Yannick VAUGRENARD** (sénateur), **Sandrine JOSSO** et **Yannick HAURY** (députés), **François HOLLANDE** (Cf [Document 24](#))...afin de les alerter sur la situation sanitaire dégradée sur notre secteur et leur demander leur appui pour l'arrêt de chaque projet de site éolien.

Sandrine JOSSO, députée de la 7^{ème} circonscription de Loire Atlantique est un réel soutien du collectif.

Elle est initiatrice et rapporteure de la commission d'enquête parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale.

Lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2021, le collectif a pu s'exprimer sur les facteurs de risques liés à l'éolien.

(Cf [Document 25](#) : Communiqué de presse du 19 novembre Sandrine JOSSO

Cf [Document 26](#) : Article ouest France du 20/11/2020 « Cancers pédiatriques : le collectif auditionné. »)

UNE PRISE DE CONSCIENCE DE CERTAINES COMMUNES....

COMMUNES VOISINES POUR LES PROJETS DE SITES EOLIENS DE ROUANS ET DE CHAUMES EN RETZ:

- Le conseil municipal de **Saint Mars de coutais** a émis le 09/07/2020 un avis défavorable à l'enquête publique de ROUANS. Certaines de leurs constatations rejoignent les nôtres. ([Cf Document 27 - Délibération](#)).
- Alors que la mairie de **Saint Hilaire** note dans son avis pour ROUANS du 21/07/20, ne pas se prononcer avec 14 abstentions, 3 avis défavorables et 2 avis favorables, pour le projet de CHAUMES EN RETZ, elle donne cette fois le 09/12/20, un avis défavorable (16 votes contre et 3 abstentions)
« ...Mettant aussi en avant des témoignages d'agriculteurs ayant des pertes de bovins suite à l'installation d'éoliennes sur des communes du Nord de département. Les interrogations liées également à la nature des sols notamment sur les éoliennes situées au sud du projet avec la proximité de cours d'eau en lien avec La Blanche. Sachant que le contexte actuel de questionnements sanitaires sur le secteur est très sensible. »
([Cf document 28 – Délibération ROUANS](#)).
([Cf document 28 BIS- Délibération CHAUMES](#)).

- Le conseil municipal de **CHAUVE** pour le projet de CHAUMES EN RETZ a émis le 15/12/2020 un avis défavorable.
(Cf Document 29 - Délibération).
- Pour les autres communes voisines concernées par ces enquêtes publiques, les avis étaient favorables mais les votes défavorables, les absentions et surtout les réserves prenant en considération les conséquences sanitaires de tels projets se font plus présents dans les délibérations.

PROCHE DE NOTRE SECTEUR : PROJETS AVORTES POUR DES RAISONS SANITAIRES :

- Parc éolien du Chalonge sur la **commune de la Chevallerai**.
Alors que le conseil municipal avait émis un avis favorable au projet, il s'est ensuite interrogé sur la faisabilité du projet et a souhaité obtenir des études, notamment de géobiologie, plus complètes compte tenu du caractère humide la zone concernée. « *Sur la base du PLU (Plan Local d'urbanisme) actuellement applicable, l'implantation d'un parc éolien sur une zone humide est interdite* »
Soulignant les conséquences sanitaires mise en évidence sur le parc voisin de Nozay et des répercussions sociales de ce projet, le conseil municipal émet finalement **un avis défavorable**.
(Cf Document 30 : Projet éolien, avis défavorable du conseil municipal).
- Parc éolien vallée du moulin sur la **commune de Vay** : le commissaire enquêteur a émis **un avis défavorable**, concluant « *la question est posée de s'interroger sur l'éventualité d'une influence néfaste du fonctionnement des aérogénérateurs sur la santé publique* »
(Cf document 31 : conclusion du commissaire enquêteur projet éolien de Vay)

POUR CONCLURE...

Nos inquiétudes, fondées sur les éléments de ce dossier, nous conduisent à nous positionner contre tout projet éolien sur le secteur du cluster des cancers pédiatriques autour de la commune de Sainte-Pazanne.

En connaissance de quoi, nous vous alertons et avertissons fortement, votre responsabilité est engagée. Nous vous demandons impérativement l'application du principe de précaution en émettant un avis défavorable à ce projet.

Notre avenir doit passer par une transition énergétique, c'est indéniable, mais pas n'importe où et n'importe comment, et encore moins au détriment de la santé de nos enfants, ils sont notre avenir.

Vous l'avez compris, nous sommes déterminés, **la santé de nos enfants est notre priorité**.

Nous vous prions, de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos considérations distinguées et respectueuses.

Le Collectif Stop aux Cancers de nos Enfants.

@73 - ROUSSEAU VALERIE - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 17h04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS DEFAVORABLE AU PROJET D'EOLIENNES

Contribution : J'ai 44 ans, je suis mariée, nous avons une fille de 11 ans. Je me sens très concernée par l'environnement et de ce que nous allons léguer à nos enfants. Je suis, au quotidien, très engagée dans mes modes et moyens de consommation et la gestion de nos déchets pour préserver l'environnement. Je suis convaincue que les énergies renouvelables sont stratégiques et incontournables pour préserver à long terme notre environnement et les systèmes éoliens font, pour partie, des solutions d'avenir. Ma fille est scolarisée à Sainte-Pazanne, à l'école privée notre Dame de Lourdes. Deux de ses copains du même âge ont déclaré un cancer, le premier en petite section et le second en CE2. Le 4 -ème dans la même école. Ma fille m'a demandé à l'époque si, elle aussi, allait tomber malade. Au-delà du choc que cela peut représenter, cela donne matière à se poser des questions et quand on creuse, ces cas ne sont pas isolés. Face à des parents inquiets lors de réunions d'informations, le manque d'action et de transparence des autorités dites compétentes en matière de santé m'ont poussé à intégrer le collectif STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS. Ce collectif a permis de mettre en lumière un certain nombre de facteurs qui pourraient avoir un lien avec l'apparition de cancers chez ces enfants. La présence d'éolienne depuis 2015 s'est imposée comme un facteur évident. Ce moyen de production d'énergie me semblait pourtant idéal sur le papier, mais plus je me documente, plus je me renseigne sur le sujet, plus je m'interroge. De trop nombreux points m'interpellent et interpellent les spécialistes. Il n'y a pas un jour sans qu'un article de presse, un documentaire ne dénoncent les effets néfastes des éoliennes sur les élevages et les hommes. Les projets éoliens encerclent aujourd'hui notre secteur. Ces éoliennes apparaissent comme des bombes qui peu à peu sont amorcées et provoquent des effets désastreux sur notre santé. J'en reviens même à remettre en question l'aspect écologique avec la question du recyclage des composants, ou les renouvellements des éoliennes laissant des tonnes de ciment dans nos terres. Se pose également la question financière : des agriculteurs et des municipalités pas assez renseignés, qui manquent d'informations sur les enjeux financiers de tels projets qui peuvent être catastrophiques lors de démantèlement. C'est de plus, une technologie que nous ne semblons pas maîtriser, que nous devons importer. L'urgence écologique avancée comme argument ne doit pas passer avant la santé de nos enfants et encore moins au profit des exploitants. La situation sanitaire dans notre secteur est telle que nous ne pouvons prendre le moindre risque qui pourrait dégrader la santé de nos enfants. Il est clair que les éoliennes, de par les champs électromagnétiques qu'elles propagent, ne sont pas les seules causes de cancers chez ces enfants, on parle d'ailleurs d'effet cocktail, mais il est impératif de réduire chacun des facteurs pour limiter les risques. L'application du principe de précaution avec l'annulation de ce projet de construction d'éoliennes est une nécessité. Sincères salutations Valérie ROUSSEAU

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E74 - valerie michal rousseau

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 17h35

Lieu de dépôt : Par email

Objet : STOP AUX EOLIENNES À SAINTE PAZANNE

Contribution : Je m'appelle Michaël ROUSSEAU, j'ai 48 ans, je suis marié avec un enfant et j'habite à Rouans. Je pense que la transition énergétique doit avoir lieu et que les éoliennes font certainement partie des éléments de cette transition, mais pas n'importe où, ni à n'importe quel prix. Nous avons été très touchés par les différents cancers pédiatriques qui se sont déclenchés dans la région et plus particulièrement ceux des amis de ma fille à l'école primaire. Nous sommes dorénavant beaucoup plus attentifs à tous les projets autour de notre environnement proche. Le collectif STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS, à permis de mettre en lumière, sur ce projet éolien, un certain nombre de points qui me semblent critiques et en total décalage avec le bien fondé d'une installation d'éoliennes. Avec la transition énergétique nous cherchons à protéger notre génération et nos générations futures, or ce projet risque de finir en scandale sanitaire... Je suis totalement contre ce nouveau projet éolien, et je demande que les autorités compétentes utilisent le principe de précaution. Cordialement.
ROUSSEAU Michaël

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E75 - GrosFichiers

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 17h46

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Message de STOP AUX CANCER DE NOS ENFANTS - AVIS STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS

Contribution : Cet envoi expire le mar. 29 mars 2022 à 17h46 grosfichiers.png STOP AUX CANCER DE NOS ENFANTS collectif.sce15@gmail.com vous a envoyé 35 fichier(s) Disponible(s) 14 jours (jusqu'au mar. 29 mars 2022 à 17h46) Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Vous trouverez dans le lien à télécharger notre dossier nous positionnant contre ce nouveau projet d'implantation d'éoliennes à Sainte Pazanne, ainsi que 34 annexes, sources de notre dossier. Je vous en souhaite bonne réception. Cordialement. Valérie ROUSSEAU Pour le collectif Stop aux cancers de nos enfants. Lien du téléchargement www.grosfichiers.com/ivYEBwaYeqC 35 fichier(s) (153.5 Mo) DOCUMENT 1 - TABLEAU DES ...jpg (343.7 ko) DOCUMENT 2 - AUDITION ELI...pdf (238 ko) DOCUMENT 3 - PRESENTATION...pdf (641.3 ko) DOCUMENT 4 - SEISMES.pdf (2.2 Mo) DOCUMENT 5 - IRSN.pdf (248.5 ko) DOCUMENT 6 - CIRC.pdf (10.8 Mo) ... Prenez part à l'aventure GrosFichiers ! Découvrez nos abonnements Pour être sûr(e) de recevoir nos e-mails, veuillez ajouter noreply@grosfichiers.com à vos contacts. Signaler comme indésirable | Mode d'emploi | Aide | CGU

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@76 - SCE - Sainte-Pazanne

Organisme : STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 17h50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : AVIS COLLECTIF STOP AUX CANCERS DE NOS ENFANTS

Contribution : Monsieur le commissaire enquêteur, Je fais suite au dossier papier remis ce jour. Vous trouverez dans le lien ci-joint le dossier et les annexes à télécharger. grosfi.ch/Gt8GbtNy6qV Cordialement

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@77 - Nad

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 17h57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nuisances sonores la nuit

Contribution : Monsieur, Nous habitons le Bois Flamberge. Il faut savoir, que les nuits d'été, nous entendons déjà le bruit des pales des éoliennes qui sont situées à environ 1km de notre domicile. En complément nous avons indiqué dans notre précédente contribution, nous craignons donc avoir des nuisances sonores amplifiées dès lors que ces nouvelles éoliennes seront opérationnelles car elle seront situées à environ 500 mètres du lieu-dit. Vous en remerciant. Cordialement.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@78 - Virginie - Sainte-Pazanne

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 18h01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre le projet

Contribution : Je demande l'application du principe de précaution. Nous devons absolument protéger nos enfants ! Je suis donc contre le projet. Cordialement.

Pièce jointes : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

